



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 AOÛT 2019

Procès-verbal

Présents : M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH Echevins;

M. A. EVEN, Mme A-C. GOFFINET, M. J-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, P. KIAME, Mme M. BLEROT, M. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM. O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Melle P. SCHMIT, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M A.DEWORME, Président du C.P.A.S

Mme M. STEVART, Directrice générale adjointe.

Excusés : Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Monsieur Denis KARENZO et Madame Vanessa WAGNER, Conseillers.

Ordre du jour :

1. En présence de Monsieur Pierre HEBBELINCK, Monsieur Julien BROES : Présentation du projet de l'Espace Léopold.....**p.5**
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.44**
3. Communication d'ordonnances de police et réglementation de la circulation.....**p.47**
4. Modifications du règlement général de police, relatives à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.....**p.62**
5. Erratum : articles 2 et 21, 2§ du règlement général de Police relatif à la mendicité.....**p.68**

6. Approbation de la modification du statut pécuniaire.....**p.70**
7. Approbation de la modification du cadre du personnel.....**p.70**
8. Marché de Travaux : Entretien extraordinaire de voiries 2019. Approbation des documents du marché, des conditions et du mode de passation.....**p.71**
9. Marché de Travaux : Entretien des voies de liaison 2019. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.73**
10. Marché de Travaux : Réfection de la toiture du clocher de l'église de Sampont. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.75**
11. Marché de Fournitures : Réaménagement des plaines de jeux. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.75**
12. Marché de Fournitures : Acquisition d'une camionnette pour le Service Voiries. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.76**
13. Marché de Fournitures : Location et placement des illuminations pour les fêtes de fin d'années pour la période 2019-2021. Approbation des conditions, du mode de passation et des documents du marché.....**p.77**
14. Marché de Fournitures : Création d'une aire de fitness en plein air à l'Espace Milan. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.77**
15. Convention de Marché conjoint : Travaux de sécurisation le long de la N882 à la sortie d'Oberpallen (L) dans l'intérêt du circuit pédestre transfrontalier – Approbation de la Convention entre la Ville d'Arlon et la Commune de Beckerich.....**p.78**
16. PIC 2019-2021 – Approbation des projets à inscrire dans le Plan d'Investissement Communal.....**p.79**
17. Vente de gré à gré d'un excédent de voirie sis à Fouches, en retrait de la rue Fours à Chaux, à front du chemin du Vicinal, 34 – Décision de principe.....**p.83**
18. Vente à Hennialux d'un terrain d'une contenance de 28 ares 97 centiares sis sur le site de l'ancienne caserne « Callemeyn » - Décision définitive et approbation du projet d'acte.....**p.84**
19. Site SAR « Ancien Hôtel de Police » : Acquisition de biens immobiliers - Approbation des estimations réactualisées et désignation du Comité d'Acquisition pour entamer les dernières négociations à l'amiable préalablement à la phase judiciaire.....**p.84**
20. Vente de coupes de bois dans le cantonnement de Viroinval – exercice budgétaire communal 2019 : Désignation des coupes et fixations des conditions.....**p.85**
21. Ventes de coupes de bois dans le cantonnement d'Aywaille – exercice budgétaire communal 2019 : Désignation des coupes et fixation des conditions.....**p.85**
22. Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'Arlon – exercice budgétaire communal 2019 : Désignation des coupes et fixation des conditions.....**p.86**

23. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Mise zone bleue d'une partie de la rue du Gazomètre.....**p.86**
24. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : rue de Schoppach – Suppression d'une place de stationnement et création d'une bande de stationnement.....**p.87**
25. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création d'un SUL (sens unique limité) rue du Brill.....**p.88**
26. Approbation des comptes de l'asbl « Communauté Laïque » pour l'exercice 2018.....**p.88**
27. Octroi d'une subvention au Comité des Fêtes de Fouches pour l'organisation de la fête de la musique le 29 juin 2019.....**p.89**
28. Octroi d'une subvention en numéraire à l'asbl « EOP » pour l'organisation de la 5^{ème} édition de l'Extraordinary Film Festival qui se déroulera le 5 novembre 2019 à Arlon.....**p.89**
29. Approbation des comptes de l'asbl « Hall Polyvalent » d'Arlon pour l'exercice 2018.....**p.89**
30. Approbation des comptes exercice 2018 de l'asbl « Les Aralunaires ».....**p.90**
31. Gratuité du parking de l'espace Didier les samedis de septembre à décembre 2019.....**p.90**

Demandes d'ajouts

- Demande de Madame la Conseillère Patty SCHMIT relative aux changements de l'accueil extrascolaire au sein de nos écoles communales.....**p.35**
- Demande de Monsieur le Conseiller Romain GAUDRON relative aux tarifs de l'accueil extrascolaire.....**p.38**
- Demande de Madame la Conseillère Marie NEUBERG relative aux invendus alimentaires/Too good to go.....**p.45**

Huis clos

32. Ratification de la désignation à titre temporaire de professeurs et de personnel administratif pour l'année scolaire 2018-2019.....**p.92**
33. Accord sur les demandes de détachement et de congé de chargé(e)s de cours pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.92**
34. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire pour l'année 2018-2019.....**p.92**
35. Ratification de la désignation d'un instituteur primaire dans le cadre du Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants pour l'année 2018-2019.....**p.98**
36. Ratification de la désignation d'instituteurs maternels à partir du mois de mars 2019.....**p.98**
37. Ratification de la désignation de maîtres de psychomotricité pour l'année scolaire 2018-2019.**p.99**

38. Ratification de congés accordés aux enseignants pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.99**
39. Admission à la retraite d'une assistante sociale.....**p.103**
40. Demande d'autorisation afin de pouvoir exercer une activité professionnelle complémentaire pour un agent au Département Technique.....**p.104**
41. Prolongation de la désignation d'un chef de service administratif faisant fonction au service des Taxes et octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.....**p.104**
42. Prolongation de la désignation d'un chef de service administratif faisant fonction au service des Finances et octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.....**p.104**
43. Prolongation de la désignation d'un contremaître faisant fonction au service Propreté.....**p.104**
44. Commission de Sauvegarde du Patrimoine funéraire – Désignation d'un membre par groupe politique.....**p.105**
45. Autorisation d'ester en justice : Dépôt des demandes en intervention au nom de la Ville d'Arlon devant le Conseil d'Etat dans le cadre des requêtes en suspension et en annulation devant le Conseil d'Etat introduite par Mr MERTENS & Consorts à l'encontre de la décision du Fonctionnaire délégué de la Région Wallonne du 9 avril 2019 telle que délivrant à l'Administration communale d'Arlon un permis d'urbanisme pour la création d'une infrastructure dédiée au Hockey.....**p.105**
46. Renouvellement des membres représentant le Conseil communal au sein de la Commission de Mobilité.....**p.105**
47. Institut Archéologique du Luxembourg : Désignation des trois représentants de la Ville d'Arlon pour assister aux assemblées générales et au Conseil d'administration.....**p.105**
48. Commission pour l'environnement et la nature : remplacement d'un membre et désignation d'un coordinateur.....**p.106**

SEANCE PUBLIQUE

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
ouvre la séance publique à 19 heures et 05 minutes.

+ + +

Monsieur MAGNUS – Je conseille à ceux qui sont venus pour l'accueil extra-scolaire - car il y a deux équipes aujourd'hui - ceux qui sont venus pour les parkings et ceux qui sont venus pour l'accueil extra-scolaire, et pour ceux qui sont intéressés par l'accueil extra-scolaire, si le parking ne les intéresse pas ils peuvent revenir dans 3 ou 4 heures, car on n'aura pas encore commencé. Et s'ils sont debout, je les encouragerais à trouver une place assise. Par contre, pour ceux qui sont venus pour le parking, on va démarrer. Je salue la venue de nos architectes pour le premier point de l'ordre du jour. Je pourrais aussi dire que cela ne nous pose aucun problème puisque vous avez souhaité avoir cette captation en image, et je crois juste qu'il faudrait être attentif vis-à-vis des membres qui se trouvent au sein de cette

assemblée pour le respect de leur vie privée, et aux membres de l'administration aussi, je demanderais d'être relativement discret à ce niveau-là, et je pense que cela ne pose pas de problème, si ce n'est que on se disait qu'il faudrait peut-être revoir notre règlement d'ordre intérieur pour préciser les choses de manière à ce que cela puisse bien se dérouler, puisque j'ai pris contact avec les photographes de la soirée, et ils ont dit qu'ils restaient là dans le coin. Donc ils ne doivent pas théoriquement perturber l'assemblée de ce soir.

1. TRAVAUX COMMUNAUX - En présence de Monsieur Pierre HEBBELINCK, Monsieur Julien BROES : Présentation du projet de l'Espace Léopold.

+ + +

Présentation du projet d'aménagement de l'Espace Léopold par les auteurs de projet Messieurs Pierre HEBBELINCK et Julien BROERS.

+ + +

Monsieur MAGNUS – Messieurs, merci beaucoup. Je voudrais que vous répondiez encore à une question qui revient souvent chez nos amis Arlonais, concernant les contacts que vous avez eus avec Monsieur Denis HENROTAY du service archéologique. Est-ce que nous allons trouver là la Tour Romaine? Moi, je connais la réponse. Deuxièmement, vous avez employé une nouvelle terminologie pour le -1 que vous avez appelé « salle polyvalente ». Nous parlions de parking et vous parlez de salle polyvalente, mais je voudrais vraiment insister là-dessus que c'était depuis le départ de ce projet nous avons voulu que le -1 soit non seulement avec des places de parking plus confortables, et vous l'avez rappelé tout à l'heure, mais également que ce -1 sera ouvert complètement sur le parc. C'est donc un parking souterrain sans en être un, parce que pendant la nuit nous devons fermer par un volet métallique, mais pendant la journée ça sera véritablement ouvert. Il pourrait y avoir des manifestations qui en plus de ça pourront être clôturées par les volets que vous allez devoir installer pour pouvoir compartimenter les espaces en fonction des fumées éventuelles. Je crois que c'est vraiment très important de pouvoir se dire que demain on pourrait avoir des animations en dessous de la place. On sait que chez nous il ne fait pas toujours très chaud, c'est un peu exceptionnel ce que nous vivons pour l'instant, mais qu'au printemps ou en automne - lorsque nous ne sommes pas sûrs du temps - on veut organiser quelque chose, cette salle polyvalente sera bien utile et appréciée par la population.

Monsieur HEBBELINCK– Je reviens quand même au deuxième point où, au tout début du projet, lorsque l'on circule sur la place et que l'on voit la pente, on devine une déclivité relativement importante de près de 2,20 m. Dans les tous premiers croquis que l'on a fait dans le bistro du coin, l'idée vient très vite que l'on va faire un plan horizontal, et par-dessus, vu la pente de la place, on va avoir un dégagement de l'espace qui permet d'envisager d'autres usages. Donc directement derrière ce profil-là, cette capacité à l'intérieur de l'espace du premier plateau de parking, de pouvoir y faire des activités. Jean-Marc dit qu'il ne faut pas de blessures de descente de parking, comme les entailles que l'on fait, ce niveau que l'on appelle -1 n'est pas exact. Ce niveau est totalement de plain-pied par rapport au parc, on y rentre et on y sort de manière totalement libre. Tout-à-l'heure la personne avec qui je discutais, qui est là-haut, vous disiez « est-ce qu'on perd peut-être trop d'emplacement en surface ? » Vous avez entendu que l'on augmente le nombre de parages, et je donnais une image, vous avec un parking de rez-de-chaussée, donc en surface que l'on appelé maladroitement le -1, qui est couvert puisque la place sert de couvrant. Mais en réalité vous y accédez de manière totalement libre. Entre le parc et cela, vous n'avez aucun obstacle, vous ne descendez pas dans le parking car vous êtes de plain-pied. C'est pour cela que je voulais rembobiner sur cette question-là, et après comme nous avons aussi participé à un autre concours qui était sur le Palais, on a été proches et on a

enregistré toutes ces activités culturelles sur Arlon. Tous les dispositifs qu'Arlon a de pouvoir magnétiser au-delà de sa population même un périmètre beaucoup plus large, comme les marchés, ... Toutes ces questions-là pour nous nous interpellent pour l'émission d'une ville aujourd'hui par rapport à son environnement. Il y a quand même une dimension dans l'espace public qui est proposé et qui permet de faire ce genre de choses. En ce qui concerne le passé et la mémoire surtout, vous avez compris qu'on y a un grand intérêt, nous avons travaillé énormément sur ces questions. Nous avons associé Monsieur HENROTAY dès le départ du projet, on travaille avec les services archéologiques de plusieurs villes, chaque fois que l'on travaille dans une ville on se pose la question bien avant. Pas seulement pour des questions d'opportunités de chantier mais pour des questions de faire émerger effectivement la sédimentation de la mémoire. On a donc proposé très tôt et des chantiers de fouilles ont eu lieu dans le parc, où on a vu qu'en descendant de 3 mètres, on franchissait 5 siècles. Simplement les objets qui sortent sont extraordinaires. Après il faudra arbitrer lesquels seront mis en place. Sachez que dans ce que Julien a rencontré, c'est-à-dire le grand escalier de remontée, l'escalier à côté de l'ascenseur, les points de passage comme cela, dans les descentes et les trémies de voitures sont aménagés des plateaux qui permettront de recevoir des pièces particulières qui raconteront l'histoire mémorielle d'Arlon. Il y a quelque chose d'assez métaphorique dans l'idée de dire nous allons creuser pour y placer une série de missions, libérer des plateaux au niveau des citoyens – toutes les surfaces supérieures sont au niveau d'activité citoyenne – et en faisant ce creusement on va faire émerger du sens et on va le faire disposer. Le parking étant de ce fait un peu moins parking et un peu plus un espace public. Ce n'est pas une place publique mais ça peut reprendre beaucoup de missions d'ordre public.

Monsieur DAVIN – Je vais raconter où se trouve le dernier rempart. On sait bien qu'Arlon a vécu 3 remparts successifs ; on voit la trace du premier rempart, appelé le rempart romain, véritablement derrière les maisons de la Grand-rue. C'est donc le rempart historique le plus intéressant sur lequel on est tombé quelque fois, comme ici derrière l'hôtel de ville, lors de la construction du parking et la mise à jour de la Tour juste derrière moi. Le deuxième rempart qui est plus ou moins à l'endroit du troisième et dernier rempart, lui on sait qu'il passe plus au niveau de la rue de l'Esplanade. On sait que nous avons des bastions et si la photo était plus grande on pourrait repérer quelques bastions de ce rempart et qui sont encore bien, visibles depuis le ciel. Ce qu'on sait c'est qu'on en a un plus ou moins devant la poste. On va tomber sur un bastion avec le rempart qui passe juste au coin de l'immeuble de la rue de la Poste, donc le rempart droit passe quelque part ici, on aura un bastion à cet endroit-là, la muraille repart jusque-là, et à partir de là curieusement elle fait un angle et repart jusqu'au coin de l'ancien hôtel du nord, dont la fondation est probablement une partie de l'ancienne muraille. On sait qu'on va tomber sur cette muraille moderne, l'archéologue le sait mais ça n'a évidemment pas l'intérêt historique du rempart romain. On ne va pas tomber sur des pierres de l'époque romaine, mais sur toute une série de vestiges. Quand l'archéologue a fait son sondage dans le parc, il a dégagé sur 2m² et 1,50m de profondeur une cinquantaine de petites pièces de vestiges, de morceaux de poteries,... et curieusement les pièces les plus anciennes étaient celles qui étaient les plus hautes puisque quand on crée un rempart – en général on le construit sur une pente – on construit un mur, on remblaye d'un côté et on creuse de l'autre – pour créer une différence de niveau artificielle. La pente naturelle n'est pas évidemment abrupte comme celle que l'on peut voir derrière un rempart. Le jour où l'on démolit un rempart, qu'est-ce qu'on fait ? On fait le contraire, on reprend la terre du dessus et on la remblaye vers le bas pour rectifier le niveau ou le ramener à sa pente naturelle. C'est donc au moment de l'opération de démolition du rempart que les vestiges les plus anciens qui étaient les plus profonds se retrouvent naturellement dans la partie la plus haute. On sait que ces vestiges existent mais qu'ils n'ont pas un très grand intérêt historique contrairement aux remparts romains, donc on va tomber sur des vestiges, on va laisser à l'archéologue le temps nécessaire de fouiller sur une profondeur qui n'est pas encore tout à fait connue aujourd'hui puisque l'archéologue va encore nous faire un gros sondage dans la place Léopold fin septembre. A ce moment-là il nous dira 'la couche qui m'intéresse est celle qui est de -70, -80, -90 cm jusqu'à 2,50 m, 2,80 m, 3,10 m... nous ne le savons pas encore. Ensuite le chantier sera organisé pour lui permettre de fouiller complètement

la zone de la place quand on s'en occupera, et complètement la zone du parc quand on s'en occupera. Au niveau historique c'est une chance exceptionnelle pour l'archéologue de mettre à jour toute une série de choses qui pour lui sont intéressantes. Tout sera mesuré, répertorié et photographié mais pas avec un intérêt de garder quelques pierres du 16^{ème} - 17^{ème} siècle qui n'ont pas véritablement un intérêt historique majeur. Mais tout ce qui est intéressant et que l'on dégagera du sol, comme vient de dire Pierre, on fera un arbitrage, on gardera ce qui est intéressant à garder dans la construction pour le laisser visible et pour raconter l'histoire du lieu dans ce projet.

Monsieur MAGNUS - Je crois que cet élément historique de notre ville est important et nous tient tous à cœur.

Monsieur GIGI - J'ai plusieurs questions, la première est plutôt une remarque par rapport à l'espace plaine de jeux, où je trouve que la vue est assez parlante. C'est un bel espace un peu triangulaire mais surtout qui est très dégagée. Dans les plaines de jeux, on recherche les jeux mais aussi les zones d'ombre. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux, voir opportun, de laisser les arbres actuels, de dégager une zone d'ombre en plus pour les parents et les enfants ? C'était une première remarque. La deuxième est par rapport à la place des vélos : on l'a vu dans le parking les vélos ont 34 places, et on voit qu'il y a un autre parking vélos qui est à disposition en face de l'INDA. Maintenant pour traverser le parc en tant que tel, à part la rampe, est-ce que la différence de niveau ne va pas poser problèmes à certains endroits ? Aujourd'hui les vélos traversent le parc très facilement, donc je ne sais pas très bien s'il y a quelque chose à prévoir, ne fût-ce que quand on voit les gradins devant le parking souterrain, est-ce qu'il n'y a pas un endroit où on pourrait prévoir une rampe de vélos pour accéder directement au parking vu qu'il serait ouvert, au lieu de faire tout le tour comme pour les voitures ? Ce serait une idée. Troisième question par rapport à l'édicule d'aération, j'ai cru apercevoir des aérations également sur les côtés. Est-ce que ça sera peut-être dirigé vers les terrasses ? Est-ce que ça ne poserait pas de problèmes à ce niveau-là ?

Monsieur DAVIN - Première question concernant l'ombre sur la plaine de jeux, c'est entendu que l'on garde une série de platanes, mais ce sont plutôt les platanes alignés le long des voiries, et que notre projet n'est pas incompatible avec la conservation de quelques platanes complémentaires. Seulement, dans l'organisation des choses, nous avons prévu de créer un parking provisoire sur le parc le temps de réaliser les premiers travaux sur la place. Si nous gardons des platanes à cet endroit-là ce sera peut-être un peu incompatible avec un parking confortable et le plus vaste possible le temps de ces travaux. J'ouvre une parenthèse pour bien rappeler que la technique de construction du parking consiste d'abord à réaliser les pieux en béton sur toute la périphérie, de laisser passer l'archéologue et puis de venir construire les poutres et la dalle supérieure. À ce moment-là on fera une couverture provisoire et les places de parking qui auront été supprimées pendant cette phase de travaux, ce parking va pouvoir revenir sur la place. Ça veut dire que le temps où l'on va supprimer complètement les parkings que la place Léopold sera assez réduit puisqu'on va pouvoir profiter assez rapidement de la dalle, et puis on continuera les travaux en creusant par le dessous. Il n'empêche que pendant cette période-là et pendant la période finale, pendant cette période intermédiaire, cela serait idéal de pouvoir garder un parking provisoire à l'emplacement du parc. Notre réflexion, notre aménagement de parc aujourd'hui est compatible avec ce parking provisoire. Il y aura là un arbitrage à faire entre le nombre de parkings provisoires que l'on aura envie de créer et le nombre de platanes que l'on pourra éventuellement conserver, parce que dans la plaine nous pouvons en conserver quelques-uns. Je proposerais que dans la demande de permis d'urbanisme nous restions sur cette idée en ne conservant que les platanes que l'on a bien repéré sur notre plan, de faire un arbitrage plus tard et d'en garder quelques-uns en plus si on le doit.

Monsieur GIGI - Ou, à défaut, de prévoir d'en replanter si malheureusement on le doit.

Monsieur DAVIN – La deuxième remarque était la circulation en vélo, ce sont donc les pentes douces. Nous savons que toute la place Léopold et les rues de la poste et Etienne Lenoir sont des espaces partagés, donc les vélos vont pouvoir circuler comme les piétons sans aucune difficulté ni obstacle. Pour aller du point bas au point haut, il y a deux chemins possibles : le premier est de prendre le trottoir parce que si on circule dans le sens du mini-ring, soit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, on peut forcément circuler sur la voirie puisque nous sommes aujourd'hui pratiquement en zone 30 sur la rue Netzer près de l'école, et la place Léopold deviendra un espace partagé donc on le mettra en zone 20. Dans le sens du mini-ring on peut circuler aisément en zones 20 et 30. Si nous voulons circuler à contre-sens, on peut évidemment remonter le trottoir sans aucun obstacle le long de la rue Netzer, et si on veut circuler et remonter plutôt vers la grand-rue, on peut utiliser cette rampe en pente douce pour remonter jusque-là. Mais il reste forcément deux ou trois escaliers qui ne seront pas franchissables en vélo, c'est le grand escalier en pente douce à côté de l'entrée du parking, et les deux escaliers gradins que nous avons aménagés.

Monsieur GIGI - N'est-il pas possible de prévoir déjà maintenant un espace pour les cyclistes ? Parce que remonter la rue Netzer à vélo est quand même assez audacieux. Surtout que le trottoir sera protégé d'une barrière.

Monsieur DAVIN - Je ne comprends pas très bien la question, c'est pour aller de quel point à quel point ?

Monsieur GIGI - Du point bas au point haut, de l'école tout simplement.

Monsieur DAVIN – On a un très large trottoir à cet endroit-là, et dès qu'on y est nous sommes dans une zone partagée. La rampe qui remonte donc ici a la largeur pour une personne à mobilité réduite. On parle d'un élément de 1,50 m, donc c'est circulable mais ce n'est pas véritablement fait pour rouler très vite à vélo à cet endroit-là. Donc si on sort de ce petit parking à vélo et que l'on veut repartir dans le mini-ring, on est sur le mini-ring, et à contre-sens on peut forcément faire le petit détour jusque-là. Mais on ne peut pas imaginer une rampe qui monterait parallèle aux escaliers, elle serait beaucoup trop pentue. Vous savez qu'en termes d'aménagement de pente, on doit respecter certains articles du Code Wallon de l'Aménagement, donc là nous respectons le code, et on ne peut pas faire une pente à 30 ou 40 degrés pour avoir un court-circuit. Est-ce que je me fais bien comprendre ?

Monsieur GIGI - Oui, tout-à-fait, mais c'est émettre quand même l'hypothèse de remonter la rue Netzer à vélo, mais sur le trottoir je suis d'accord.

Monsieur BROERS - Il me semble qu'actuellement vous pouvez le faire via une rampe, mais cette rampe n'est déjà pas aux normes, et en plus le remblai pour faire cette rampe empiète comme on l'a dit en début de projet sur tout le trottoir et crée un gros mur vers la zone de Thomas & Piron, où il y a une rampe pour remonter si je ne m'abuse ?

Monsieur DAVIN – Elle n'existe déjà plus parce qu'elle est déjà en chantier.

Monsieur BROERS - Mais elle pose problèmes dans les normes actuelles donc ce qu'il y a pour le moment n'est pas aux normes, et nous devons les respecter.

Monsieur BERNARDY – Les deux plus petites grilles qui sont du côté du café sont pour les besoins du fonctionnement du groupe électrogène, et celui-ci ne fonctionnera qu'en cas de coupure de courant, ou pour des besoins d'entretien du groupe électrogène. C'est anecdotique comme fonctionnement.

Monsieur TRIFFAUX – Est-ce que vous pouvez nous rappeler la largeur des places de parking ?

Monsieur DAVIN – 2,70 mètres.

Monsieur TRIFFAUX - Et par rapport à une largeur standard ?

Monsieur DAVIN – 2,50 mètres.

Monsieur TRIFFAUX – On a parlé d'un grillage à la rue Netzer, il faudrait quand même essayer de prendre quelque chose de bien, il y avait une grille en fer forgé qui entourait le parc Léopold à la belle époque et ça existe encore dans plusieurs parcs londoniens. Si on pouvait s'orienter vers quelque chose comme ça parce que je ne sais pas ce que vous appelez un grillage mais il ne faudrait pas non plus quelque chose de léger qui dénote avec tout le reste.

Monsieur SIMON – Ce sera un garde-corps travaillé. C'est une grille avec un travail assez soigné et nous éviterons la croix de Saint André habituelle. Ce sera un bel ouvrage de ferronnerie.

Monsieur TRIFFAUX - Monsieur DAVIN nous a montré à un moment des arbres dans des pots le long de façades. Quelles sont ces façades ?

Monsieur DAVIN – Devant le premier arbre vous avez la terrasse du glacier, puis nous arrivons devant l'ancien cinéma Alfa jusqu'au coin de la rue de l'Esplanade.

Monsieur SIMON - Disons que ce n'est pas la même chose que les arbres qui sont sur la rue Netzer pour l'instant, c'est quand même une motte de terre assez importante qui permet au sujet de grandir.

Monsieur TRIFFAUX – C'est un beau projet, il y a pour moi un élément qui est vraiment moche, ce sont les édicules. Je constate que vous les cachez un peu dans le feuillage des arbres sur les slides, mais je suis un peu effrayé par l'image où on débouche de la rue Léopold, où on a une vue un peu rétrécie et on est entre deux murs. Il n'y avait vraiment pas moyen de les mettre ailleurs ? Parce qu'ils sont quand même devant les belles façades, dans la zone des terrasses, dans la zone de la perspective de la grand-rue vers le Palais provincial. On ne savait vraiment pas faire autrement ? Et quelle est la hauteur maximum de ces édicules ? Vous avez cité différents chiffres, moi j'ai noté 2,70 mètres puis il me semble que j'ai entendu un chiffre encore plus haut. C'est quand même un problème.

Monsieur HEBBELINCK - Peut-être revenir sur les fondements du projet. Dès le moment où l'on a opté pour ce que j'ai décrit tout-à-l'heure sur des espaces de parking qui sont à la fois des espaces de parking et des espaces ouverts, avec des notions de très grandes ouvertures, on fait en sorte que ce parking puisse atteindre les différentes normes requises. Dans ces différentes normes se trouvent trois éléments majeurs : le premier ce sont des modes de circulation, d'une part des escaliers doivent être à des distances appréciées par les pompiers – ces distances-là ne peuvent être modifiées, elles sont enregistrées dans le projet tel qu'elles sont là – et d'autre part on doit avoir un système d'élévateur, et vous avez remarqué que cet élévateur va du niveau –2 jusqu'au niveau de la poste. Le travail qui a été fait, puisqu'on a été interpellé sur ces questions-là et on y a donc travaillé, est de trois ordres : le premier a été de créer des volumes minimums. La cage d'ascenseur par exemple est seule à sortir. Avant il y avait aussi un escalier qui allait jusqu'à cet endroit-là, mais comme vous le savez, vous pouvez sortir de plain-pied directement vers l'espace du parvis, remonter le grand escalier et arriver à la poste. On a donc diminué le volume en excroissance et on lui a attribué une valeur poétique puisqu'on récupère les eaux pluviales, on verra donc les stalactites l'hiver. Cette idée-là qui fait partie de l'aménagement de l'abri que constitue le kiosque et la contingence que constitue la sortie de l'ascenseur. Il y a donc tout un travail qui a été fait.

Monsieur TRIFFAUX - Celui-là m'inquiète moins que les deux autres.

Monsieur HEBBELINCK - Le deuxième est la sortie d'escalier. Nous avons imaginé un tout autre principe – je le décris très simplement – qui est de pouvoir y placer un parapet en verre, que la pente se fasse directement, et que l'on descende directement dans le parking à partir de là. Alors on trouve trois problèmes : le premier est que le verre est brisé partout dans les espaces publics, on aura donc un problème d'entretien extrêmement important. Le deuxième est que les eaux pluviales vont ruisseler à l'intérieur de l'escalier et descendre les niveaux de manière à devoir créer des ponts pour pouvoir relever les eaux. Le troisième est qu'il y a des aspects sécuritaires, vous l'avez entendu, il faut pouvoir avoir un système de fermeture. Le quatrième est que l'on a travaillé sur une notion d'abri pour tous les gens qui arrivent, sortent leur portefeuille ou leur ticket et vont dans l'espace. Le cinquième est d'opérer une déclivité du volume de telle manière à avoir des vues extrêmement dégagées sur l'espace. Il faut savoir que ces objets sont de très petites tailles à l'échelle du vaste espace de la place Léopold. Tout à l'heure nous avons été révérifié, voir les distances, voir ce que l'on voit quand on est par exemple à la place du bijoutier, ou à la sortie de la rue transversale qui mène face à la rue Léopold, ou à partir des terrasses de café, et on a étudié les hauteurs à minima de telle manière à minimiser les éléments. Bien sûr ce serait absurde de le minimiser trop fort puisqu'il indique aux personnes que c'est là qu'ils vont emprunter l'escalier, donc ce qu'on a tenté de faire et d'élaborer, c'est du mobilier urbain. De là la connexion à l'acier-inox, il faut savoir que tous les angles sont émoussés – ce sont donc des courbes – que tout est soudé et amené comme une coque de bateau, ce qui signifie qu'il n'y a pas de prise sur ces éléments ; en cas de tags, on peut facilement resabler. Il y a donc toute une série d'éléments qui sont enregistrés pour arriver à avoir une dimension à la fois ergonomique abri et réglementaire absorbé. Le troisième élément est celui décrit par BOYDENS au niveau des fonctionnalités sur lesquelles vous rappelez que vous avez rarement travaillé.

Monsieur BERNARDY – Une étape importante que l'on peut rappeler aussi, c'est qu'il y a aussi une contrainte importante est que la norme impose que le rejet des fumées se fasse au minimum à 3 mètres de haut, et c'est ça qui conditionne principalement la hauteur.

Monsieur HEBBELINCK - Après, le dessin du projet qui a changé 7 fois pour cet élément-là – parce qu'il a intégré progressivement toutes les contraintes qu'il a décrites et si on les étudiait finement ensemble vous verriez le niveau de contraintes qu'il y a – au niveau des gabarits on est passé de 6,50 mètres à moins de 4,50 mètres aujourd'hui, en suivant les impératifs qui doivent être desservis par cet élément. Deuxièmement on l'a démaigri complètement, c'est une forme en trapèze, on peut le voir dans une forme en plan sur la partie supérieure ; la petite base est du côté des brasseries, la grande base est du côté de la place. Donc à chacun son rapport d'échelle. Ça veut dire que les éléments en triangle que vous voyez là sont des éléments de dégagement de vue. L'autre élément est que si vous raccrochez cela au travail du jacquard, les angles sont exactement les angles du jacquard dans les pierres. Il y a donc tout un travail d'insertion des différentes contraintes dans un univers qui est à la fois technique mais qu'on espère et qu'on souhaite, et pour lequel nous avons beaucoup travaillé, qui est un rapport d'échelle. Je vais donner un autre exemple : quand vous visitez des places partout en Europe, il y a ces fameuses statues avec le massif et le cavalier dessus. Faites l'effort de retirer le cavalier et son socle, et vous avez un rapport d'espace complètement différent, vous perdez des dimensions d'échelle. Globalement les édifices ont été placés dans un endroit où ils dialoguent à la fois avec la dimension de la place, offrent à la fois une cohérence puisqu'ils sont tous placés dans un alignement, dialoguent à la fois avec la question des arbres, proportionnent les éléments de la place avec des gabarits extrêmement élevés. Si on prend la coupe en long dans le bâtiment et qu'on voit le rapport aux bâtiments qui sont derrière, le rapport et les proportions sont dérisoires. En fait la taille est complètement relative selon que votre œil est particulièrement attiré vers ce détail, vous allez hypertrophier ou non. Vous voyez par exemple la taille de ce qu'il y a en face du bijoutier, on est à la moitié des fenêtres du rez-de-chaussée. Après vous voyez la taille de l'immeuble. On ne parle donc pas de grands gabarits. Même la halle a été proportionnée de telle manière à ce que ça reste l'esprit

du kiosque qui a toujours existé au niveau de la place. Les besoins indiquaient qu'il fallait ces objets, après le travail a été de le proportionner. C'est donc la réponse que l'on peut vous apporter, que vous soyez convaincus et que vous disiez que c'est moche... il y a des tas de choses que je trouve moche dans la vie, mais c'est un terrain pour lequel j'y crois, donc je vais parler comme quelqu'un qui y croit. Je ne sais pas faire autrement.

Monsieur TRIFFAUX - J'aurais préféré qu'ils soient de l'autre côté de la place, je vous le dis franchement.

Monsieur HEBBELINCK – Alors mettons-les tous de l'autre côté de la place, et à ce moment-là vous faites un showroom, c'est-à-dire qu'il n'y a plus rien pour atténuer le rapport d'échelle ; vous êtes occupés de dire 'je diminue l'importance du Palais provincial par rapport aux édifices citoyens des maisons', c'est l'indication que vous donnez ; après cela ils sont tellement visibles qu'il n'y aura plus de proportions, ni arbres, ni bâtis.

Monsieur TRIFFAUX – Mais la vie Arlonaise se situe surtout de ce côté-là.

Monsieur HEBBELINCK - Vous vous imaginez que l'on vient de démultiplier la vie arlonaise ! Tout à l'heure j'ai été le long des terrasses, mais malheureusement elles sont toutes au même endroit. C'est évident que la bande dite active, c'est l'activité commerciale. Donc j'irais plutôt boire là où il y a les arbres et autour de moi il y aura effectivement du mouvement puisque des gens sortiront de la cage d'escalier, qui seront directement happés par la vie de la ville, ou de l'ascenseur. Le reste est une fonctionnalité nécessaire, mais dont on ne veut pas faire un totem qui serait isolé sur la place et qui masquerait d'ailleurs complètement l'articulation des deux grands volumes, l'ancien Palais et le Palais provincial. C'est un cheminement de pensées donc, vous comprenez, vous rentrez une prise à un endroit où on a travaillé 2 ans sur des sujets comme celui-là – je ne dis pas qu'on a raison parce qu'on a travaillé – mais c'est quelque chose sur lequel on a été interpellé, on a argumenté et on vient aujourd'hui vers vous avec des solutions sur lesquelles on ne peut pas se dispenser des arguments. Maintenant si vous n'êtes pas convaincus, on n'y arrivera jamais. On a fait le job.

Monsieur MAGNUS - Pour ces édicules-là, on en avait déjà beaucoup parlé avec toutes les explications que vous avez données. On avait dit aussi qu'on pouvait ne rien mettre.

Monsieur HEBBELINCK - On est comme des scénaristes de films, on a essayé plein de scénarios, mais ils n'ont pas résisté. Vous avez entendu la somme d'arguments pour la sortie d'escaliers par exemple qui sont extrêmement importants, sachez que la semaine dernière on a encore travaillé dessus, on a aussi travaillé sur la hauteur de protection de la partie basse que l'on a relevé à 140. Rien n'a été laissé au hasard par rapport aux arguments sur lesquels on doit travailler dans le cadre de l'espace public. Maintenant je ne sais pas transformer une explication en conviction.

Monsieur TRIFFAUX - J'entends bien, mais pour moi cela reste un regret. Une question au Collège maintenant. Est-ce que le Collège renonce à maintenir des parkings en surface, quelques parkings comme on avait dit, pendant éventuellement l'hiver ou toute l'année ? Est-ce qu'il y a toujours une possibilité d'ouverture de parkings, on en avait parlé, du côté du Palais Provincial ou non, indépendamment de ceux qui sont devant la façade ?

Monsieur MAGNUS - Il y en a des deux côtés de la façade du Palais provincial, et il y en a également de l'autre côté de la rue. Nous en avons 24 au total. C'était le chiffre que nous avons demandé à l'auteur de projet de respecter depuis le début du projet il y a quelques années.

Monsieur TRIFFAUX - Il y en a donc une douzaine sur la place Léopold ?

Monsieur MAGNUS - Sur le bord de la place.

Monsieur HEBBELINCK - Il faut savoir que les auteurs de projet avaient proposé qu'il n'y ait plus une seule voiture, mais le Collège a été extrêmement attentif et je pense personnellement que je suis intervenu 3 fois en réunion pour essayer qu'il n'y ait pas de voiture sur la place, mais je n'y suis pas arrivé.

Madame NEUBERG – Merci pour votre présentation. J'étais un peu de l'avis de Jean-Marie, quand on visite d'autres places – j'étais récemment à Dijon – on voit qu'il y a des sorties extérieures généralement sur des extrémités de place qui permettent aussi de savoir où l'on se situe dans la ville. On devrait avoir une sortie - entre guillemets, au 25 Aout, une sortie Netzer et autres, que d'avoir un bloc vitré en sortie de parking - qui aurait pu délimiter la place pour garder un certain cachet, parce que c'est vrai que les sorties qui se font vraiment ici au milieu de la place, esthétiquement parlant, je ne suis pas favorable. Ce sera certainement le choix du Collège. D'autres petits points par rapport à la circulation près de la halle : vous avez montré sur le petit film qui a été projeté qu'on passe devant la halle, c'est-à-dire que vous avez une brisure de l'environnement pour que les voitures passent et qu'on puisse sortir. Pourquoi ne pas avoir envisagé le passage des véhicules à l'arrière de la halle puisque de toute façon l'arrière de la halle correspond au sommet de l'entrée du parking, et vous auriez pu sécuriser un peu cet aspect-là et avoir la halle davantage dans la place, avec une circulation directe de plain-pied halle/place tout de suite, et circulation à l'arrière.

Monsieur DAVIN – Je vais répondre que la circulation rue de l'esplanade, rue Etienne Lenoir, rue de la poste et traversée de la place répond évidemment à des normes spécifiquement pour la circulation des camions de pompiers. Nous sommes donc tenus à des rayons de braquage. Le point le plus important est donc celui-là, c'est le coin du parvis descendant, et si nous faisons le rayon de braquage nécessaire pour qu'un camion de pompier puisse passer, voilà où il passe. Cela veut donc dire que quel que soit l'emplacement de la halle, les véhicules doivent nécessairement passer à une certaine distance du bord de la place. Ça veut dire que si on ne met pas la halle de ce côté-ci et qu'on voulait la mettre de l'autre côté de la circulation, elle venait vraiment en plein milieu de la place, avec un grand espace à l'arrière qui est d'une certaine manière inutile. Donc la décision de mettre la halle à cet endroit-là répond évidemment à deux objectifs, qui sont d'utiliser le mieux possible la surface de la place et surtout servir d'articulation entre le niveau haut et le niveau bas grâce à deux pieds posés sur le haut de l'aménagement et deux pieds posés sur le bas. Le jour où on fera une grande manifestation comme un concert et qu'on aura mis une scène sous la halle avec toutes les suspentes, les haut-parleurs, les spots et tous les équipements nécessaires, bien entendu que ce jour-là, comme ça se fait généralement aujourd'hui quand on fait une manifestation, on coupe la circulation. Dans la vie de tous les jours les quelques véhicules qui auront envie de passer par là passeront devant la halle, mais le jour d'une manifestation d'une activité particulière - hormis le marché hebdomadaire qui pourra se concentrer sur la place en elle-même afin de garder cette circulation comme c'est déjà le cas aujourd'hui - le reste du temps la halle participera quand même à l'activité de la place malgré le fait qu'il y ait de temps en temps une circulation devant. C'est vraiment le rayon de braquage des véhicules qui nous empêche d'aller mettre la halle 5 mètres plus loin en faisant passer les véhicules ici. Ce n'est pas possible parce qu'on n'a pas le rayon de braquage d'aucun côté.

Madame NEUBERG - Pour continuer sur la vidéo, quand on a la halle à ma gauche, on est prêt à sortir et on se rend compte qu'il y a justement les places de parking le long du Palais du gouverneur qui vont vraiment jusqu'au bout. Je trouvais que lorsqu'on sortait de cet espace, est-ce qu'il est nécessaire d'avoir encore une place de parking vraiment au niveau de la sortie de cet espace pour rejoindre la rue Netzer.

Monsieur DAVIN - On nous a demandé une vingtaine de place, Pierre vous l'a dit, si vous voulez qu'on les supprime toutes, on le fait parce qu'on est convaincus.

Madame NEUBERG – Si vous regardez la vidéo je trouvais que le fameux angle de braquage me semblait un peu étroit.

Monsieur DAVIN - Pour le rayon de braquage, c'est bon on respecte les normes sans aucun problème. Après il y a toute la symétrie, nous avons une place avec des axes de symétrie qui sont extrêmement importants ; l'axe longitudinal qui passe par le milieu de la façade de l'ancien Palais ; l'axe transversal qui passe par le milieu du Palais provincial. On a eu donc forcément envie de répartir les arbres et les emplacements de stationnement symétriquement par rapport à ces deux axes. Voilà pourquoi ces trois emplacements-là ne sont pas véritablement gênants, en tout cas pas pour la circulation que vous évoquez.

Madame NEUBERG - On a également parlé de la mise en lumière avec différents points lumineux sur la place et aux alentours. Est-ce que ces points lumineux vont aussi valoriser les bâtiments au-delà ou est-ce que l'éclairage est favorisé vers l'intérieur de la place ? Nous avons quand même des bâtiments tels que le Palais provincial ou encore le Palais, et même encore des façades en face qui architecturalement sont quand même intéressantes et donnent ce fameux cachet dont on a entendu parler dans la soirée. Est-ce qu'il y a une mise en valeur à ce niveau-là ?

Monsieur DAVIN – Dans le plan d'éclairage que je vous présente ici on répond d'abord aux normes d'éclairage des voiries. Voilà pourquoi à l'endroit du mini-ring, vous verrez que les luminaires sont posés avec un rythme extrêmement régulier, de manière à assurer un éclairage le plus constant possible, comme la loi l'impose. Les points rouges ce sont ceux qui existent ; les points jaunes ce sont ceux que l'on crée. Aujourd'hui la place Léopold est éclairée au moyen de quatre grands pylônes à ses quatre coins, ce n'est pas très élégant et l'éclairage est loin d'être homogène. Donc notre idée est de planter des luminaires sur mât à une certaine distance du Palais provincial, de manière à ce que le jour où l'on a une manifestation sur la place, on puisse encore installer des chapiteaux au pied de la façade du Palais provincial et laisser la population envahir le reste de la place. L'éclairage architectural des deux bâtiments n'est pas illustré sur notre perspective, notre diapositive ici, ni d'ailleurs l'éclairage des terrasses de café dans la bande active. Pour l'éclairage architectural je pense que ça fait partie d'un autre projet, nos confrères qui s'occupent aujourd'hui de la transformation de l'ancien Palais en centre culturel réfléchiront probablement à un éclairage architectural de leur façade, et la mise en lumière de la façade du Palais provincial peut venir aussi en complément. Notre projet pour l'instant n'intègre vraiment que l'éclairage fonctionnel et l'éclairage particulier et architectural de notre aménagement en lui-même. Mais ce n'est pas incompatible avec une mise en lumière des bâtiments les plus emblématiques autour de la place.

Madame NEUBERG - Je trouve que ce serait l'occasion de la valoriser.

Monsieur MAGNUS – l'éclairage des bâtiments emblématiques serait évidemment une priorité.

Madame NEUBERG - Un dernier point mais là je m'adresse au Collège, je souhaiterais que toutes ces présentations soient mises à disposition sur le sharepoint. J'avais déjà fait la demande lorsque l'on a passé les points en mobilité, entre autre, et nous n'avons jamais eu accès aux présentations.

Monsieur MAGNUS - Les trois précédentes présentations, je m'en suis enquis auprès de notre responsable en communication Madame MERLOT, sont sur le site internet.

Madame NEUBERG - Les powerpoints complets ?

Monsieur MAGNUS - Les vidéos de présentation sont sur le site.

Madame NEUBERG - Ce sont les powerpoints sur le sharepoint qui restent dans un accès sécurisé pour l'ensemble des Conseillers. C'était la demande que j'avais déjà faite et je n'avais pas eu de suivi. En tout cas je réitère cette demande-ci évidemment.

Madame FROGNET – J'ai un tas de questions, vous vous en doutez bien. Certaines sont adressées aux architectes et d'autres à vous. Je vais commencer d'abord par les architectes. La première question est par rapport à l'espace de jeux : actuellement les adolescents et grands enfants jouent au foot sous les arbres. Quel est l'espace qui leur est destiné ? Parce que j'ai l'impression que tout le monde joue un peu partout et ça me fait un peu peur, les petits avec les grands... Est-ce qu'il y a un espace destiné plus aux ados dans la zone de jeux ? J'ai une question par rapport à la fontaine : quid s'il ne pleut plus ? Parce que là nous ne sommes pas gâtés en matière de pluie, mais on souffre plutôt d'une énorme canicule et de la sécheresse qui va avec. C'est bien beau de dire qu'elle va être remplie d'eau de pluie, mais à partir du moment où il ne pleut, j'espère que ce n'est pas avec de l'eau de distribution que vous allez la remplir ? Quel est le volume d'eau qui va être utilisé pour ces fontaines ? Est-ce qu'on peut imaginer une évaporation à cause de cette chaleur excessive que nous subissons actuellement ? Pour les arbres, je suis très sensible à cette question, vous en mettez manifestement plus qu'avant et c'est chouette. Ma question est donc est-ce qu'ils auront suffisamment d'espace au sol ? Monsieur DAVIN a dit qu'ils seraient dans le sol, mais j'aimerais savoir, étant donné que vous allez mettre plus d'arbres, ils auront nécessairement moins de place chacun. Ma question est est-ce qu'au sol ils auront suffisamment de place ? J'aimerais bien savoir d'où ils viennent, parce que pour le moment je ne sais pas très bien comment on se fournit en arbres. Est-ce qu'on déracine des arbres et on les reprend ici ? A propos des arbres en pot qui se sont le long de la rue Etienne Lenoir, je suis celle qui a parlé des pots, des arbres dans les pots de la rue Joseph Netzer, donc fatalement je suis sensible et je me demande en fait pourquoi ils sont là ? Est-ce que ceux-là sont vraiment nécessaires ? ça a l'air d'être compliqué à cause des impétrants dont vous avez parlé. Au bout du compte on met cinq arbres dans des pots qui en plus ont l'air d'être assez proches des maisons, donc je ne suis pas sûre qu'ils aient envie d'un arbre au bord de leur façade. Est-ce qu'il est vraiment pertinent de mettre des arbres à cet endroit, si en plus ils doivent être dans des pots ? Ma question suivante : lors de la présentation au Palais, si je ne me trompe pas et Monsieur DAVIN l'a rappelé, vous avez dit que vous allez utiliser le parc pour un parking provisoire, et un Monsieur un peu horrifié a demandé 'est-ce que vous allez faire un parc provisoire ?' Est-ce que cette fois vous avez prévu un parc provisoire, puisque vous allez prendre le parc actuel pour faire le parking ? Question suivante : Monsieur DAVIN, j'ai cru comprendre qu'à l'entrée du parking vous allez faire une zone avec des arbres et de l'herbe, et que vous avez dit que nous pourrions nous coucher. Mais moi je vois alors les voitures qui sortent et les gens qui sont couchés dans les pots d'échappement, ou alors j'ai mal compris ... Je ne vais pas me coucher là, en matière de pollution de l'air, ce n'est pas top. Mais j'ai peut-être mal compris et mal vu. A propos du parking, je vois l'entrée, la sortie, et je vois à priori un trottoir qui croise l'entrée et la sortie du parking qui semblent être tous de même niveau. Moi, ça me fait peur... Quand on est un adulte ça peut encore aller ; quand on a des enfants en bas âge qui courent, tout de suite nous sommes moins sécurisés ; un touriste qui ne connaît pas, qui arrive là, il vient de la place pour la première fois de sa vie, il descend... Il ne sait absolument pas qu'il peut se prendre une voiture qui sort du parking. J'ai peut-être encore un fois mal compris mais je trouve cela terriblement dangereux. Je vais me faire la porte-parole de mon mari : est-ce que vous avez pensé à l'invasion des élèves le temps de midi, quand ils sortiront de l'INDA ? A savoir qu'il y a 2.000 élèves à l'INDA, 400 qui ont une place dans le réfectoire, donc à peu près 1.600 qui sortent, qui vont manger partout dans la ville. Si j'étais eux, j'irais là, je serais bien tranquille, je serais au frais, j'ai un toit sur ma tête quand il pleut, ... je pense qu'il va y avoir un problème de cet ordre-là parce que les élèves vont trouver que c'est sympa. Ils vont sortir de l'école et ils vont pouvoir aller manger leur sandwich... 1.600 élèves qui débarquent en ville, ce n'est pas rien. J'ai une dernière question pour vous, quand vous avez demandé une explication, je ne sais pas ce que j'ai compris donc je vous pose la question. Vous avez mis la sortie du parking devant la bijouterie, qui est en même temps sous les arbres. Vous avez dit que c'est sympa... Donc il y a des gens assis en terrasse qui sont bien tranquilles, qui croisent en

continu des gens qui entrent et sortent du parking... est-ce que c'est vraiment si agréable que ça ? Quand on boit un verre, on a plutôt envie d'être tranquille plutôt que d'avoir les gens qui entrent et qui sortent.

Monsieur SIMON – Concernant la plaine de jeux, nous avons pris certains partis-pris. La zone supérieure qui est un peu la surface actuelle est une zone clôturée avec une entrée ici et une entrée là, un muret de banc de 40 cm et une grille cachée dans les plantations, et un banc ici. Pour répondre, c'est une ambiance de plaine de jeux, c'est-à-dire que l'on a les arbres, on a la déclivité qui existe pour l'instant ici, le petit mètre utilisé pour que les parents puissent s'asseoir, mais toutes ces zones ici sont des zones d'assises. Nous le voyons plutôt pour la petite enfance, mais sur le temps de midi il peut très bien servir d'assises pour la horde des 1.600 élèves qui sortent. C'est un espace un peu partagé. On a plutôt vu la partie de cette partie-ci ; il y a le long du talus un banc qui fait pratiquement la totalité des façades ; les gradins qui reprennent les assises ; un banc couvert sur cette partie-là et les pelouses qui sont là. Il y a moyen de disperser sur la totalité des zones de plantation et sur les périmètres pas mal d'adolescents même un peu échauffés à midi.

Madame FROGNET - Mais ils ne joueront pas au foot.

Monsieur SIMON - On avait proposé un grand bac à sable ici, mais pour des questions sanitaires et d'entretien, on a gardé une dolomie qui est quand même plus ou moins stabilisée. On reste avec des aménagements de différences de niveaux qui sont celles que vous connaissez – le petit mur, le toboggan – il y a une possibilité de jouer au foot ici, mais c'est vrai que ce n'est pas un terrain de foot en soi. La question est que si vous voulez jouer au foot sur une partie engazonnée à travers les arbres, on n'en a pas c'est vrai. S'ils arrivent à jouer aujourd'hui sous les platanes, ils auront plus de place dans le projet pour jouer au foot qu'actuellement. La surface de jeu de foot actuelle est inférieure, plus compliquée, même pour faire des buts, que le futur aménagement qui sera ici. S'ils y arrivent maintenant, ils y arriveront après. Pour la provenance des arbres, c'est un peu comme les matériaux de sol, on est en marché public et on fait nous-mêmes la description d'une essence, d'un diamètre, d'un type d'arbre qui vient sur la place. En marché public l'entreprise a certaines libertés de choix de ses fournisseurs. En règle générale nous validons au travers de pépinières hollandaises, on vérifie que les essences proposées soient disponibles, qu'elles ont les tailles de maturation mais on ne peut absolument pas imposer à l'entreprise en marché public un fournisseur. Lui vient et fait visiter sur site des plantations qui ne sont pas reprises dans des zones naturelles, ce sont des plantations d'une agriculture d'arbres. On va chercher des essences une par une sur place. Maintenant je ne peux pas vous garantir que la provenance sera d'ici, à côté. Malheureusement je ne peux pas garantir ça, on peut mettre une certaine distance de livraison dans le cahier des charges mais on ne peut pas imposer le type de fournisseurs. Ce sont pratiquement toutes des essences indigènes, la totalité adaptée au climat et 85 % sont totalement indigènes. Il y a une ou deux essences qui permettent de prolonger un peu dans le temps la saison, le couronnement à certains endroits pour avoir un feuillage un peu plus présent tout au long de l'année. Il y a aussi une diversité qui permet qu'en cas de maladie d'une essence, que les autres prennent le relais au niveau de l'ambiance générale de la place.

Monsieur BROERS - Et je pense qu'il est important de préciser que la paysagiste a une formation spécifique pour la végétation, c'est une spécialiste donc lorsque l'on parle d'espaces de plantes, de moyen d'espaces de développement, etc. c'est la spécialiste de la question.

Monsieur HEBBELINCK - Les arbres en pot sont-ils nécessaires ?

Monsieur SIMON – Le premier projet ne contenait pas ces arbres-là. Il y a une question d'ambiance générale sur toute la partie de la corniche supérieure. Il y a une volonté qui était très claire du Collège d'essayer d'étendre l'aspect vert et l'aspect parc de toute cette partie du projet. On pense que ces quelques arbres qui rythment les terrasses, font un peu les articulations et permettent aussi dans ces

espaces partagés de ne pas avoir des véhicules qui viennent trop près des façades. On joue un peu avec les pieds d'arbres aussi pour ça, c'est-à-dire de garder une certaine distance des quelques véhicules qui passeraient là par jour. On pense que dans l'ambiance globale c'est quand même intéressant d'avoir cette seconde rangée d'arbres qui permettront quand même à certaines personnes – un piéton, un vélo, un véhicule qui passe – de comprendre qu'on est dans une zone plus arborée et plus verte. Ils ne sont pas indispensables c'est clair, mais je pense que par exemple si je vous montre ces deux ci, en termes d'articulations ils reprennent un peu le portique du bâtiment années 60. Les deux arbres ici reprennent les rayons de braquage des pompiers, mais empêchent aussi les véhicules de s'approcher trop près parce qu'on est dans un espace totalement partagé, avec un traitement de sol identique, juste un filet d'eau qui permet aux véhicules de comprendre où ils sont, de ralentir aussi, et qui donne je crois une qualité paysagère à l'ensemble de la corniche supérieure.

Monsieur MAGNUS - Si on voit que ça ne va pas, on peut revoir la proposition là-dessus, pour ces quatre arbres-là en tout cas.

Monsieur SIMON - Je crois que c'est plutôt un avantage, mais c'est un mobilier qui permet aussi par exemple, ici on est devant la petite crêperie, il y a quelques commerces en désuétude, il y a la possibilité d'installer quelques terrasses entre ces pots et de garantir une certaine distance aussi où d'éviter le parage de certains véhicules. Les arbres ont aussi un intérêt de mobilier sur ces parties-là.

Madame FROGNET – On peut peut-être mettre des pots de fleurs et non des arbres, si vraiment le bloc est important pour la circulation.

Monsieur SIMON - Je pense que les arbres ont une force et une majesté qui donnent une ambiance assez forte. Par pot on veut dire comme l'a expliqué Jacques, ce n'est pas du tout la même chose qu'il y a à la rue Netzer, sur des roulettes. Là nous avons des impétrants assez importants au niveau des trottoirs, donc ce qui se passe c'est que les arbres sont emballés avec une motte qui leur permet de contenir les racines pour éviter de monter les pierres. Cette motte est placée réellement à 50 cms plus haut, parce que c'est une assise de personne, pour éviter de toucher les impétrants qui se situent en dessous ou aux abords. Ce n'est pas réellement un pot comme on l'entend sur une terrasse. La citerne de récupération de l'eau des fontaines fait 10 m³, et nous avons une seconde citerne de même capacité pour reprendre les eaux pluviales, donc comme tampon lorsque l'évaporation a éliminé une partie de l'eau. Alors donner des chiffres est tout à fait lié au climat que l'on va avoir et aux heures d'utilisation des fontaines. Forcément si on fait fonctionner les fontaines par temps de canicule, l'évaporation va être fort importante ; si cette canicule se prolonge, la citerne ne se remplira pas par eaux de pluie. On n'aura donc que deux possibilités : utiliser l'eau de ville pour faire fonctionner les fontaines ou arrêter les fontaines. On ne sait pas faire mieux.

Madame FROGNET - Ce qui est bête vu que l'idée était que les gens puissent se rafraichir avec la canicule. Ça se contredit un peu non ?

Monsieur DAVIN- Dans ce cas nous n'avons pas le choix, on peut faire une citerne d'une immense capacité, mais qui n'a pas d'intérêt économique. Si vraiment on a une canicule trop grande et qu'on ne veut pas utiliser l'eau de ville, il n'y a qu'une solution qui est d'arrêter les fontaines.

Monsieur BROERS – C'est la même chose avec l'arrosage, cela va fonctionner puisqu'on a une citerne, mais si on a un mois de canicule ...

Madame FROGNET - Oui mais on a des mois de canicule, c'est ça que je veux dire. Pour moi les fontaines sont quelque chose d'extrêmement compliqué étant donné qu'il fait de plus en plus chaud.

Monsieur SIMON - Vous devriez voir les gamins maintenant, ça leur permet de survivre carrément parce que c'est vraiment très chaud. Il y aura de l'évaporation, c'est clair, quand on arrivera au bout, on peut utiliser de l'eau de ville. Une réserve trop importante n'a pas d'intérêt. L'eau qui est mise en surface, il y aura de l'évaporation, mais c'est quand même récupéré sur la place. Mieux que ça ce n'est pas possible.

Monsieur MAGNUS - Pour l'instant, c'est l'inverse que l'on a. Aujourd'hui on a encore énormément d'eau dans la sous-cave du Palais.

Monsieur DAVIN - Pour le parc provisoire, ça ne peut pas s'intégrer dans la surface de notre projet. Maintenant je me tourne vers le Bourgmestre et les contacts éventuels avec le Gouverneur qui pourraient peut-être ouvrir davantage ces portes, mais nous n'avons pas de solution. À l'intérieur du périmètre de notre projet nous ne savons pas créer un parc provisoire.

Monsieur MAGNUS - Ou alors, si c'est ce que vous voulez, on ne crée pas de parc provisoire.

Madame FROGNET - Je relayais la question de ce monsieur et je la trouve pertinente, étant donné que vous allez faire ces travaux et que vous allez supprimer pendant une période relativement longue ce parc. La réalité est donc celle-là. Jusque juin 2023, il n'y aura plus ce parc au centre-ville.

Monsieur MAGNUS - A partir du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au mois de juin 2023, nous n'avons jamais dit qu'il n'y aurait plus de parc. Il ne sera plus comme il est aujourd'hui, on est d'accord, mais ce n'est pas pour cela qu'il n'y aura plus de parc.

Madame FROGNET - Mais vous allez en faire un parking pendant un temps.

Monsieur MAGNUS - A la fin des travaux, on fait les aménagements et on peut déjà commencer à profiter du parc.

Madame FROGNET - Et est-ce que vous avez une idée de combien de temps nous n'aurons pas le parc Léopold ?

Monsieur MAGNUS - Je ne sais pas vous dire ça en mois, de telle date à telle date. Je suis incapable de vous le dire, mais ça ne durera pas du 1^{er} septembre 2020 jusqu'à fin 2023. Ça sera plus court que ça mais il y aura un moment, si on fait ce parking provisoire dans le parc, je répète, où effectivement on ne saura pas mettre ce parc ailleurs. Et lorsque l'on travaillera dans le parc pour l'aménager, comme on vient de l'expliquer durant maintenant 2 heures et demie, on n'aura effectivement pas accès au parc puisqu'il sera en travaux.

Monsieur HEBBELINCK - Nous, nous fantasmons sur le parc du gouverneur. On le trouve très beau.

Monsieur DAVIN - Entrée, sortie et sécurité du parking. Je suppose que l'on parle des voitures qui ressortent du parking et qui arrivent à cet endroit-là, au bord du trottoir. Il faut déjà savoir qu'il y a un angle à 90° pour sortir, donc la vitesse pour sortir du parking est comme pour un parking privé. Les véhicules vont effectivement monter à cet endroit-là et aboutir à l'endroit du trottoir où ils vont croiser la circulation des piétons. La visibilité est importante pour l'automobiliste, mais à l'inverse la visibilité est très bonne pour le piéton qui passe. Le piéton qui arrive en circulant à contresens du mini ring et qui va voir une voiture monter, entre le moment où la voiture va apparaître et où elle va aboutir sur le trottoir, il s'écoule un certain temps suffisant que pour percevoir cette circulation. Quand on arrive dans l'autre sens c'est pareil : quand on sera en haut du grand escalier on aura tout le loisir de voir la voiture monter. Donc je ne pense pas qu'il y ait un danger comme si on était à un coin de rue,

je débouche de la rue de l'esplanade, je suis piéton et j'approche de cet endroit-là, évidemment je n'ai pas le temps de voir le véhicule arriver. Mais là, avec les dégagements que l'on a, le piéton a tout le temps de voir la voiture arriver, et la voiture a le temps de voir le piéton arriver. Je ne pense pas qu'il y ait à cet endroit-là spécifiquement un danger plus important qu'au croisement de n'importe quelle rue. C'est de toute façon la priorité aux piétons. Pour le pot d'échappement et la position couchée, je vais juste compléter ce qu'a dit M. DAVIN par rapport à la pente. Ce que l'on propose c'est réellement une nouvelle conception de la circulation. On voudrait un peu démonter cet aspect de mini-ring, donc les surfaces partagées tant au-dessus qu'en dessous sont des surfaces continues. Je crois que l'automobiliste comprend comme s'il roulait sur un trottoir et il sera plus prudent. Ensuite en termes de pente, elle est à 4%, c'est-à-dire que la pente est très faible et la vision permet de voir un enfant de 4 ans en montée comme en descente approcher de tout véhicule. C'est pratiquement à plat. Sur la partie supérieure nous avons pris la prolongation du trottoir qui est sur la Netzer et nous avons gardé une surface totalement plate de 5 mètres, tant en entrée qu'en sortie de la rampe, pour permettre que le véhicule soit totalement à plat, et on a dégagé les premières rangées d'arbres qui normalement ont leur fût supérieur à hauteur de la voiture, mais qui permet aussi d'avoir une vision panoramique pour tout véhicule qui arriverait. En termes de sécurité je crois que les voitures sont canalisées par les arbres, mais on a été les plus prudents possibles, et par cette homogénéité du matériau, tout automobiliste comprendra qu'il est aussi dans un espace où il y a d'autres types d'utilisateurs et ils ont une certaine priorité. C'est éviter le côté trémie que l'on a les ¾ du temps quand on sort d'un parking : la trémie arrive et nous tombons sur un passage pour piétons, sur un élément où il y a un peu de malaise. Ici, pas d'insécurité, la trémie a été élargie à la taille d'un parvis et permet des visions et des perspectives très dégagées pour être relativement prudent. En ce qui concerne l'aménagement du parc et de l'herbe en bas, certes on est au bord du mini-ring, à l'entrée d'un parking, ... tout ça fait un peu partie de la même philosophie, par exemple à Bruxelles on a devant la cathédrale des espaces qui sont les plus utilisés, avec des transats et des éléments. Ce sont des arbres plantés à 6 mètres de distance ; il y a le Boulevard de l'Impératrice, il y a toutes les descentes de Bruxelles, les jonctions du talus brabançon qui est un des seuls endroits où les voitures peuvent passer, ... Je ne peux pas vous dire que l'air est spécialement canalisé à l'endroit où vous dormirez, mais l'endroit-là y est à mon avis assez agréable, on y prend le soleil à demi, avec les cp. Je crois que c'est pas mal et ça participe à donner plus une ambiance de parc qu'une ambiance de trémie avec celle de parking. Je crois que le dégagement est suffisant, et si on considère qu'il y a une pollution trop forte, on l'a bien plus sur l'ensemble du mini-ring que sur l'entrée du parking. A mon avis c'est quand même un endroit qui est finalement 1,80 mètre plus haut que le mini-ring ; l'ensemble sera assez agréable, il ne faut pas oublier qu'il y a un feuillage et une végétation qui donnent aussi une qualité d'air et une ambiance qui est plus propice à la détente et au repos. On a essayé de gommer tous les défauts d'une entrée de parking et de circulation automobile en essayant de réduire, et que toute personne, même quand elle est sur le mini-ring au niveau de la place, par la continuité du matériau, par la goulotte qui traverse, par les éléments de ponctuation d'arbres et par les perspectives qui sont dégagées, qu'elle comprenne qu'elle rentre dans un autre type d'espace – on est dans une zone verte – et qu'elle n'est plus forcément la priorité, qu'il y a là des enfants, des gens qui traversent ou des piétons qui sont sur la place, tout en permettant la cohabitation.

Monsieur MAGNUS - D'ici quelques années toutes les voitures seront électriques donc il n'y aura plus de problème ☺.

Monsieur DAVIN - Ce sera encore mieux il y aura de l'oxygène en plus.

Monsieur HEBBELINCK – Il reste deux questions, je vais essayer de répondre à votre mari. Pour la première question concernant les 1.600 individus non-masqués qui sortent de l'école, depuis qu'on travaille dans votre ville, on entend parler de ça. Aujourd'hui ils se mettent sous les porches, il n'y a pas d'abri, ils rentrent partout dans la ville, on les retrouve par petits groupes et partout où ils peuvent s'abriter, ils s'abritent. Sur le plan éthologique on ne sait pas quel sera leur comportement demain.

On n'en sait rien. Sans doute que lorsqu'il pleuvra ils devront s'abriter. Nous proposons d'une part le banc des amoureux, une première zone protégée qui est dans le parc.

Monsieur SIMON – Sur le balcon il y a un banc qui fait 25 mètres de long environ, et adossé à un mur. C'est propice à des rencontres.

Madame FROGNET - Je n'ai pas dit qu'ils devaient se rencontrer.

Monsieur SIMON – C'est visible depuis le mini-ring, donc il n'y a pas vraiment lieu pour faire des bêtises, mais je trouve que c'est relativement intime pour pouvoir se rencontrer. C'est une belle surface couverte.

Monsieur HEBBELINCK - Il y a une deuxième zone, vous l'avez indiqué, qui est l'entrée du parking, et une troisième zone qui est la halle – qui a une surface considérable. Je dirais que par rapport à l'offre d'abri aujourd'hui, on va augmenter très fortement l'offre des abris. Je pense que c'est une forme de réponse, mais après peut-être que les architectes et les ingénieurs ne sont pas les meilleurs pédagogues qui soient. Mais par rapport à ce que vous avez aujourd'hui, ils ne seront plus forcés et contraints de se retrouver par petits groupes à envahir les bistros ou autre. Je peux comprendre que ça puisse créer certains vertiges pour les exploitants mais voilà comment on en a tenu compte et c'est presque la première chose que l'on a entendu en arrivant ici. Sur la sortie de parking, il faut que l'on comprenne dans quel enjeu et quelle offre est désirable pour les personnes qui s'y sont rendus et qui vont y retourner. C'est pour ça que je parlais d'une forme de symbolique de signification. Il faut savoir que ce qu'on est occupé à faire, ce sont des éléments qui sont extraordinaires à l'échelle belge, qui vont rejoindre plutôt une échelle européenne d'exemplarité, notamment dans ce parking qui est de plain-pied avec un parc. Il est donc évident que les éléments d'émergence que j'entends qui sont au niveau du gout peuvent interpeller - c'est le gout de tout un chacun - mais au niveau de l'organisation symbolique de ces éléments on a souhaité qu'ils traduisent notamment ce que constitue en soi comme lieu ce parking, des services que ça rend au niveau du quotidien pour les gens qui apportent leur véhicule, mais également l'exploitation d'un autre ordre. Ces places sont donc pour nous essentielles, on a donc préféré créer un lien plutôt qu'envoyer les personnes entre le Palais et le Palais provincial, où il y a peut-être moins d'attractivité. On l'a donc mis où l'attractivité est important et où les gens se rendent par nature, comme la poste, les commerces, le centre-ville ... enfin tout ce qu'on a entendu dans les commerces et dans la discussion que l'on a eue avec la présidente des commerces locaux dans la rue.

Madame SCHMIT – Merci pour la présentation. J'étais juste un peu sceptique par rapport au fait du toit de la halle qui coule sur la cage d'ascenseur, etc. A voir pour le long terme. J'ai une petite question au Collège, vu qu'on est sur la place Léopold c'est vraiment d'actualité : est-ce qu'il y aurait moyen de remettre un peu de peinture blanche sur les passages pour piétons actuels qui se trouvent sur la place ? Ils sont vraiment effacés, du coup je profite de ce point pour poser la question. Donc devant la brasserie Twins et dans la diagonale, il y a deux passages piétons et on les voit vraiment de moins en moins. Les alentours ont été fait et c'est vraiment bien, mais s'il y avait moyen de remettre un peu de peinture.

Monsieur MITRI – En principe cela fait partie du plan d'aménagement et de marquage qui va continuer à partir de maintenant jusqu'avant l'hiver. On pourrait certainement les envisager et probablement, je m'adresse à notre conseiller en mobilité, qu'on va commencer par les écoles en priorité, et les autres seront réalisés certainement.

Monsieur GAUDRON – Monsieur HEBBELINCK, vous nous avez bien précisé à la fin de votre présentation qu'on avait la chance d'avoir face à nous une équipe d'architectes passionnés, et je voulais vous dire que nous n'en doutons absolument pas et c'est un plaisir de voir le travail réalisé

par vos équipes. Je vous fais en même temps une petite confidence : je n'aime pas la tarte à la rhubarbe. Quand on me sert de la tarte à la rhubarbe, et qu'en plus nous sommes beaucoup à ne pas aimer la tarte à la rhubarbe, je suis un peu mécontent mais je n'en veux pas au pâtissier. Et je pense que vous êtes un très bon pâtissier mais on nous sert de la tarte à la rhubarbe alors que beaucoup d'Arlonais n'ont pas envie de tarte à la rhubarbe. Mon propos va surtout s'adresser à Monsieur le Bourgmestre, je m'adresse donc à vous parce que je sais que ce projet est votre bébé et que vous y tenez plus que tout. À vous lire dans le bulletin communal ou ce matin dans la presse, vous voulez faire croire aux Arlonais que c'est définitif, qu'on ne peut pas revenir en arrière sur ce projet. C'est faux, il n'y a pas encore de permis et comme on a pu le signaler tout à l'heure, aucune entreprise ne s'est vue attribuer le marché de réalisation des travaux, comme on l'a précisé tout à l'heure, vu que le marché n'a pas encore été lancé. Vous êtes en fait au même stade pour ce projet où le projet antérieur que vous aviez testé de mettre le parking sous le parc Léopold. Vous avez à ce moment-là décidé de rompre la convention avec l'architecte par rapport à ce projet, en vous rendant compte que ce n'était pas possible. On est aujourd'hui au même stade et il ne faut pas essayer de nous faire croire à nous, et encore moins à l'ensemble des Arlonais, que c'est une marche définitive et qu'on ne peut pas faire marche arrière par rapport à cela. J'ai bien compris que vos propos visent simplement à susciter le découragement chez les nombreux Arlonais opposés à votre projet, mais ce n'est pas acceptable de pratiquer de la sorte en désinformant vos citoyens. Donc, Monsieur le Bourgmestre, je vous prie d'ouvrir les yeux, n'envoyez pas notre belle commune droit dans le mur ! Je ne doute pas que ma collègue Géraldine évoquera après les impacts sur le commerce d'un tel projet, mais je voulais aussi aborder d'autres points. On parle de ce projet depuis 25 ans à Arlon. Croyez que ce soit un hasard qu'il ne se soit jamais réalisé ? Je parle du projet de parking souterrain. Ouvrez les yeux que c'est un projet du passé. Ce n'est pas un parking souterrain que les Arlonais ont besoin, et la meilleure preuve est celui de la place Didier, déjà sous-utilisé. Certaines personnes faisaient remarquer que même pendant les fêtes du Maitrank il y avait encore 150 places de libre dans ce parking. À nos yeux il ne faut pas mettre 6 millions de nos impôts dans un parking digne des années 70, même si j'avoue qu'il y a une certaine modernité dans la manière dont le projet est réalisé, mais dans la philosophie même d'amener un parking de ce type. Ces aménagements-là ne sont plus ceux qui sont nécessaires, et ces 6 millions d'euros pourraient plutôt être mis pour créer de la convivialité, des espaces verts pour se détendre, pour redonner l'envie d'habiter le centre-ville, car nous sommes persuadés que si demain vous voulez redynamiser encore plus qu'il n'est aujourd'hui le centre-ville, ça passe par redonner envie aux gens d'habiter ce centre-ville. Les habitants de ce centre-ville sont les premiers à consommer dans ce centre-ville, à y faire des dépenses et ce sont eux qui permettront de redynamiser ce centre. Il faut donc revoir vos investissements dans ce cadre-là. D'autant plus que dans le cadre d'un projet de parking comme celui-ci, toutes les études montrent que les gens cherchent du parking, du parking gratuit ou le moins cher possible. Peut-on vraiment croire que les personnes vont aller dans un parking souterrain pour payer plus cher une place de parking que le pain qu'il va ensuite leur coûter une fois qu'ils auront été faire leurs courses. Ce sont des éléments qui me semblent importants, d'autant plus qu'il y a l'aspect sécurité qui pose beaucoup de questions pour un bon nombre de concitoyens par rapport au parking souterrain, donc ce projet ne répond pas à toute une série d'enjeux à ce niveau-là. Vous devez aussi ouvrir les yeux sur le fait que nous subissons de plein fouet le réchauffement climatique car miser à ce titre sur une place aussi minérale est insensé, on a bien vu qu'il y a une volonté de verduriser la partie du parc, un peu plus que ce qu'il n'est actuellement, mais cette place reste extrêmement minérale et je pense que c'est un souci. Par ailleurs, Monsieur le Bourgmestre, vous avez l'habitude de vous présenter comme un bon gestionnaire, et là aussi j'ai envie de vous dire d'ouvrir les yeux sur le risque financier énorme que vous faites encourir à la commune avec ce projet. Il y a d'une part le cout sur fonds propres de l'ensemble du projet – plus de 8 millions – mais surtout des travaux qu'il va falloir terminer avant fin 2023 pour obtenir les 4 millions de subsides du FEDER. Vous connaissez comme moi le temps nécessaire pour qu'une telle procédure puisse aboutir sans compter les temps des travaux estimés à plusieurs années. Le risque est donc grand de perdre ces subsides, vous ne pouvez pas jouer ainsi à la loterie avec le subside de la commune. Pouvez-vous nous assurer, avec une certitude de 100 %, que les travaux seront finalisés dans les délais

pour obtenir le subside ? Il nous apparaît imprudent d'avancer dans ce sens. Agissez en bon père de famille, refaisons la place et le parc avec les auteurs de projet que nous avons là et qui nous proposent de beaux projets que l'on pourrait encore améliorer avec plus de végétalisation, tout en abandonnant ce projet désuet de parking afin de garantir cette recette de 4 millions indispensable pour nos finances. Ouvrez les yeux, jamais vous n'avez eu le courage de demander à la population son avis sur la réalisation de ce parking souterrain. N'est-ce pas un signe qui doit vous alerter sur le fait que vous faites fausse route ?! Je vous prie, Monsieur le Bourgmestre, n'inscrivons pas Arlon dans le top des travaux inutiles, fossoyeurs de nos commerces et de notre cadre de vie, des travaux réalisés en dépit du bon sens vis-à-vis des enjeux du réchauffement climatique, avec de surcroît une ardoise de 12 millions d'euros à charge des Arlonais si nous n'obtenons pas les subsides. Notre belle commune mérite mieux. Ceci dit, j'avais aussi des petites questions pour les auteurs de projets, je pense qu'il y a de très bonnes choses, entre autre l'évolution au niveau de la matérialité, avec un changement des tons vers quelque chose qui correspond plus à ce qui se fait dans la région, et c'est quelque chose que je voulais souligner. J'avais une question sur les risques de chute depuis les balcons, il y en a plusieurs. Quid des personnes un peu alcoolisées ou jeunes, en cas de chute depuis ces endroits-là ? J'ai déjà évoqué la végétalisation plus forte de la place qui me semblerait une plus-value. J'avais aussi évoqué lors d'une précédente présentation, tout comme vous je suis un amoureux de l'idée de pouvoir rouvrir un jour ce parc du Palais provincial aux Arlonais, et pour susciter ce futur peut-être proche, il me semblerait utile d'avoir une liaison verte arborée entre l'arrière de la halle et l'entrée vers le parc, de ce côté-là du Palais provincial, pour créer une continuité entre le parc Léopold, le parc Provincial, et en sortant de l'autre côté vers le parc Gaspard. Ça me semblerait une possibilité intéressante, et qui plus est c'est peut-être aussi l'occasion - ma collègue a évoqué le fait qu'il n'y aura plus de parc pendant la période des travaux - sans faire quelque chose de définitif, est-ce que le Collège ne pourrait pas interpeller le gouverneur pour ouvrir le parc durant cette période-là, afin d'avoir quelque chose pour les enfants en centre-ville. Et puis il reste la question des fontaines : je pense qu'il faut arrêter de vouloir mettre des fontaines partout dans Arlon ! Il y a déjà pas mal de fontaines qui ont leur utilité, qui ont aussi leurs difficultés de gestion, il va y avoir encore de nouvelles fontaines devant l'Hôtel de Ville, une fois que la place sera remise en place. Je pense qu'il y a déjà suffisamment de fontaines à Arlon pour amener encore cette complexité de gestion en plus, et pour amener quelque chose qui n'est pas utile. Il faut je pense arrêter avec ce rêve de « Arlon, ville d'eau » ! Nous ne sommes pas Chaudfontaine, nous ne sommes pas Vittel, ... nous sommes Arlon, ville romaine ! Merci beaucoup.

Monsieur MAGNUS – Je pourrais simplement vous répondre en vous demandant de reprendre ce que j'ai dit au tout début du débat : je n'ouvrirai pas le débat sur l'opportunité ou pas du parking. Le projet a été présenté par l'ancienne majorité ; le projet continue à être défendu par la majorité actuelle ; la plus grande consultation populaire a eu lieu en octobre 2018 et elle a donné les résultats que tout le monde connaît. On ne peut pas vraiment dire que les élections nous ont pénalisés fortement quant à la position que nous avons par rapport au parking. A titre personnel - puisque vous me dites que c'est un projet personnel et que c'est moi qui le mène, je veux bien encore l'accepter- je ne crois pas que les électeurs, en octobre 2018, ont sanctionné en tout cas pour des positions que je prenais. Je dis ça parce que vous m'avez attaqué à titre personnel, sinon je ne l'aurais pas dit. Alors, oui, le projet est définitif ; oui, les auteurs de projet ont pour mission de déposer le permis unique fin de semaine. On sera donc à une étape plus loin que la dernière fois avec la problématique du parc et du parking. Pouvoir dire, vouloir dire ou vouloir faire penser que nous ne souhaitons pas la dynamisation de notre centre-ville, je vous laisse la liberté de vos propos, et je crois que les Arlonais n'arrêtent pas de me dire samedi passé, lors du barbecue qui était organisé pour la fin des concerts en centre-ville, que la dynamisation de la ville est vraiment importante, et c'est en tout cas la volonté du Collège. Je ne vous comprends pas très bien lorsque vous comparez le prix du pain avec le prix du parking, vous ne savez même pas à quel prix nous allons vendre les emplacements de parking. Je veux bien croire que vous connaissez le prix du pain, mais vous ne connaissez pas le prix du parking. Vous dites que la place est trop minérale. Évidemment si on a un parking en dessous, on ne va pas en faire une forêt

... Mais il me semble que vous aussi vous participiez à la retransmission des matchs de football, non ?! Comment feriez-vous avec tous ces arbres là pour retransmettre les matchs de football ?

Monsieur GAUDRON - L'un n'empêche pas l'autre, on peut très bien travailler sur le sujet.

Monsieur MAGNUS - Quand on met la patinoire sur la place Léopold, je ne vois pas comment on va faire en même temps avec les arbres en plein milieu de la place... Tout ce qu'on fait, tout ce que la gestion centre-ville fait ... comment fait-on avec le marché ? Il faut tout mettre ailleurs, et on peut faire en sorte que le centre-ville se paupérise et qu'on arrête complètement la redynamisation, parce que je pense que c'est dans votre parti politique que l'on avait comparé Arlon, et où on ne voulait pas qu'Arlon devienne Disneyland. En tout cas nous voulons redynamiser notre centre-ville et on estime qu'Arlon mérite un investissement de plusieurs millions, ça nous sommes bien d'accord. Et la seule chose sur laquelle on va pouvoir tomber d'accord, c'est qu'il faut terminer les travaux pour fin 2023. Je me retourne vers les auteurs de projet, mais je crois que je leur dis à chaque fois que je les vois, que l'on doit absolument avoir rentré les dernières factures fin 2023. C'est leur objectif. On fera tout pour qu'il en soit ainsi. Alors vous garantir les choses à 100 %, ce n'est pas mon style et je ne saurais pas le faire parce qu'on continue à être dans l'humain, et l'humain fait qu'on ne sait pas ce qu'il peut se passer. Vous faites appel à une société pour faire les travaux, et malheureusement cette société tombe en faillite parce que le patron va se tuer dans un accident de voiture. Ce sont des choses que j'ai connu dans ma vie précédente et effective. Et on viendra s'expliquer, et on ira expliquer à l'Europe si ça se passe comme ça, et on a réexpliqué au Gouvernement wallon si ça se passe comme ça, et quels sont les problèmes devant lesquels on est. En tout cas ce n'est pas notre objectif ! Notre objectif est d'avoir tout fini pour fin 2023, et les auteurs de projet le savent. Je demande donc aux citoyens d'ouvrir les yeux. Pour terminer je voudrais vous remercier d'avoir mis sur les réseaux sociaux que vous alliez filmer l'ensemble de ce débat et je crois que c'est une bonne chose parce qu'à chaque fois que j'ai pu parler à des citoyens du projet, ils sont convaincus et enchantés de voir se projet se réaliser, et ils ne sont pas pour me demander comme vous de l'arrêter, ils sont pour me demander d'avancer le plus vite possible ! J'écoute aussi le monde commercial, j'écoute aussi ce qu'on me dit à gauche et à droite, et je vois par exemple que pour le commencement des travaux il faudrait probablement le faire après cette période très dynamique au niveau du centre-ville qui est évidemment le mois de mai, juin et puis les vacances... donc si on pouvait fixer une date pour le premier coup de pelle, j'espérais le situer entre le 15 août 2020 et le 15 septembre 2020, pour quand même donner une latitude, mais il faut effectivement démarrer cela en ne se donnant pas trop de marge parce que sinon on risque effectivement de ne pas obtenir les fonds FEDER. Mais je ne le crois pas ! Nous avons quand même 3 ans pour réaliser ce projet et l'expérience des architectes qui peuvent m'appuyer là-dessus, nous portera à penser que l'on aura terminé. Pour que vous vous rendiez compte que cette dynamisation de ce chef-lieu de la province du Luxembourg n'est qu'une première étape. La deuxième étape – qui n'est pas pour aujourd'hui – est l'ensemble Palais/Hôtel du Nord, on y a fait allusion l'une ou l'autre fois. Oui, le Palais/Hôtel du Nord suivra ceci, et les gens qui viendront dans cet ensemble culturel auront besoin de places de parking et viendront se garer juste à côté dans le parking qui aura été construit ! Voilà la vision que nous avons pour notre centre-ville demain. On ne partage pas la même vision, on le sait bien, je peux aussi comprendre que ce parking vous donne un peu de l'urticaire – et peut-être pas à cause de la tarte à la rhubarbe- mais c'est comme ça. C'est un projet sur lequel nous n'avons pas le même avis, et bien les citoyens ont en tout cas eu une première fois l'occasion de décider à ce propos-là, et c'était en octobre 2018. Ils auront une deuxième possibilité de le faire en 2024 et ils jugeront si oui ou non nous avons bien fait de réaliser ce projet ambitieux pour notre centre-ville, ça je vous l'accorde, mais en tout cas qui montre toute la volonté de ce Collège de vouloir investir et réinvestir dans notre centre-ville qui le mérite bien parce que, comme je l'ai souvent dit, le centre-ville est une responsabilité historique que nous avons. Nous ne pouvons pas le laisser tomber ! Des choses comme l'Hydrion, ça va, ça vient, et dans quelques dizaines d'années probablement que ça n'existera même plus... mais pas le centre-ville ! On continuera à investir dans le centre-ville, nous avons une responsabilité historique – les tours romaines

sont là pour nous le rappeler – vis-à-vis des générations qui vont nous suivre et nous continuerons à investir dedans. C'est en tout cas ce que je souhaite et pour l'instant en tout cas, c'est ce que l'ensemble du Collège souhaite. Je veux encore reconnaître tout le travail qui a été fait avec l'ancien Collège sur ce projet et je remercie mes partenaires actuels de leur volonté d'aller de l'avant dans ce projet qui est ambitieux pour notre ville, et ça fait au moins la 3^{ème} ou la 4^{ème} fois que je le répète, je sais.

Monsieur WALTZING – j'avais deux-trois petites questions avant de parler au nom du groupe MRMC. La première concernait justement le palais dont vous parliez, et j'aurais voulu savoir si une liaison était prévue entre le parking et le futur projet Palais/Hôtel du Nord. Ma deuxième question concerne les parkings, au niveau des dimensions vous parliez de 2,70 mètres au lieu de 2,50 mètres, mais pour l'Arlonais, la référence est toujours le parking de l'Espace Didier, donc quelle est la dimension actuelle, afin de se rendre compte que c'est plus grand ? Ma troisième question concerne les édicules, où je rejoins Monsieur TRIFFAUX, c'est vrai que les éléments ne sont pas bien heureux esthétiquement ; pour les emplacements, n'en parlons pas, nous n'avons pas le choix. Est-ce qu'il y aurait moyen, au lieu de les habiller en inox, de faire appel aux artistes locaux ? Je pense, pour en citer quelques-uns, à Sophie PIROT qui dessine de magnifiques cerfs entre autre sur des bouteilles Bernard-Massard, Frédéric BIREN, Renaud MATGEN, ... Ensuite, je parlerais plus à titre personnel par rapport aux remarques de Monsieur GAUDRON, j'allais dire que moi-même, durant la campagne électorale, j'étais pour une consultation populaire. Je parle en mon nom propre et pas au nom du groupe. Mais j'ai commis deux erreurs : la première était que je pensais que la population n'en voulait pas, et la deuxième est que je cherchais une alternative pour un parking, alors qu'aujourd'hui ce n'est pas un parking que l'on nous propose ... c'est accessoirement un parking. Il y a tellement d'autres choses. Ensuite vous parliez de la dette que Monsieur le Bourgmestre et le Collège ont toujours été raisonnables, et là je ferais appel à votre mémoire il y a quelques mois, où vous étiez l'un des défenseurs justement de la gestion de la dette au niveau communal, donc je pense que nous pouvons faire confiance au Collège actuel. Ensuite, je dirais qu'au nom du groupe MRMC, je dois commencer par féliciter les personnes présentes qui ont fait cette magnifique présentation, ce magnifique projet, et qui travaillent, de mémoire, depuis 2 ans et demi sur le sujet, parce que je disais justement que ce n'est pas un parking, c'est une place revisitée ; un espace couvert pour accueillir les multiples événements ; des locaux techniques pour y stocker du matériel d'hiver ; des espaces pour les vélos, que ce soit à gauche ou à droite vis-à-vis de l'école ; nous n'avons pas parlé des bornes pour les voitures électriques mais j'avais cru comprendre lors d'une précédente discussion que c'était inclus ; un espace Léopold aménagé avec un lien et les besoins des enfants et des étudiants proches ; un kiosque moderne pour accueillir les différents événements et les éléments techniques nécessaires ; et ensuite un lien, je l'espère, vers le futur Palais. Avant de vous laisser la parole je voulais vous dire résolument que le projet est bel et bien un projet d'avenir pour Arlon, et je pense qu'Arlon 2030 a tout le soutien du groupe MRMC.

Monsieur HEBBELINCK – Oui, une liaison est prévue. On a déjà eu des contacts avec le groupe d'architectes qui travaille sur le Palais. Il faut qu'eux avancent parce que nous avons avancé plus vite mais on peut se relier. Parking Didier, vous disiez 2,30 m, c'est ça?

Monsieur DAVIN - Oui, 2,30 mètres à 2,35 mètres.

Monsieur MAGNUS - Les 10,11 et 12 septembre, nous allons refaire le parking de la place. Vous verrez tout-à-l'heure qu'il y a un point où on le met gratuitement le samedi pour justement dynamiser un peu. Ça sera juste après qu'on ait un peu réaménagé.

Monsieur HEBBELINCK – Troisième question, les édicules. Nous avons développé une esthétique sur ces objets, et peut-être que ça ne plait pas à tout le monde. Nous avons effectivement évoqué également des interventions artistiques, peut-être pas à cet endroit-là, mais à d'autres endroits. On l'a

évalué, on a évalué également les moyens mais aujourd'hui ils ne sont pas à disposition du fait des commandes artistiques qualitatives d'impliquer des artistes dans un schéma du temps et également dans une carte du temps. Donc on pense effectivement avoir donné des réponses, et c'était le cas tout à l'heure par rapport à la première question qui a été posée, et ce sont des réponses qui sont classées dans le champ artistique, esthétique en tout cas, bien qu'on ne soit pas des artistes. On s'est positionnés et on n'a pas été seuls, on l'a fait dans un travail avec le Collège. Je me permets de répondre à trois autres questions pour la chute des balcons, puisque je n'ai pas répondu à votre question...donc on a amélioré nettement par rapport à ce que le Palais offre comme sécurité aujourd'hui dans ses accès. Bien sûr si quelqu'un monte sur le parapet d'un pont il se casse la figure, mais voilà, c'est la gravité terrestre qui le veut. Et donc ici, vous avez des protections qui sont totalement mises aux normes, aujourd'hui les aspects sécuritaires sont essentiels. Vous savez, on est beaucoup plus panélisable en tant qu'architecte aujourd'hui qu'il y a dix ans. Donc l'entrée du Palais Provincial - liaison verte et l'entrée du parc - nous on vous rejoint tout de suite pour faire quelque chose avec le Palais Provincial mais c'est tellement, vous comprenez...c'est iconoclaste de parler comme ça... donc nous, à part avoir fait des petits schémas à droite et à gauche dans nos plans pour dire « mais il y a quand même un potentiel »... Après, les fontaines, ça c'est une question d'arbitrage. Vous vous avez utilisé un mot qui m'a évidemment interpellé, vous avez dit « place à l'utile », je pense que des fontaines sont utiles dans un espace tel qu'il est défini là. Maintenant, une réponse de pâtissier « j'ai fini », c'est le pâtissier qui répond, parce que c'est sur la matière politique, c'est bien de ne pas être pâtissier de la tarte à la rhubarbe. Je pense que de l'équilibre qu'on a voulu, c'est un équilibre entre minéral et végétal. C'est entre certains types d'activités. Il suffit de végétaliser la Grand-Place à Bruxelles pour voir qu'on est en difficulté pour certains types d'activités. On a redressé la barre du végétal de manière extrêmement importante. L'importance des accès, c'est-à-dire la disponibilité à l'espace public, c'est tout aussi important. Et on pense nous, à travers nos convictions, qu'il y a une opportunité pour la Ville d'Arlon de développer cette valeur symbolique-là, celle du lien ; à travers effectivement la dimension du végétal et du minéral, et aussi des activités qui y sont liées. Et ces valeurs symboliques...c'est très difficile de parler de valeurs symboliques. Vous avez utilisé je ne sais plus quel mot tout à l'heure au niveau du symbole, et moi chaque fois que je viens ici je parle du Maitrank, et tout le monde connaît. Donc je pense qu'il y a une valeur de symbole possible dans ce qu'on vous a présenté et je crois qu'il y a une quête de ce symbole à travers la demande qui a été formulée au départ. Et on n'a pas trouvé d'entraves dans l'articulation du PPP (Parking Place et Parc). On n'a pas trouvé d'entraves, au contraire on a trouvé une matière potentielle et une chambre d'écho dans ça, dans les plateformes et les échanges qu'on a pu avoir sur la valeur symbolique. Là je dépasse la matière politique évidemment, quoique...mais je voulais quand même donner une réponse de pâtissier sur cela.

Monsieur MAGNUS – Vous devez quand même admettre que la place demain sera beaucoup plus végétale qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il y a toute une bande d'arbres qui n'est pas là maintenant.

Monsieur SAINLEZ – Merci Monsieur le Bourgmestre. Moi je me permettrais de faire une petite remarque plus générale sur ce que j'ai entendu. Et d'avoir des questions. Moi je voudrais dire d'abord que la tarte à la rhubarbe, pour le moment ma fille n'en est pas fan, mais je ne désespère pas de la faire aimer dans quelques années. Il y a quelque chose que Monsieur Gaudron oublie souvent dans ses interventions sur le parking, que je respecte par ailleurs totalement, chacun ses positions et c'est bien normal. Les 20 ans de tergiversations. C'est vrai, et heureusement. Heureusement. Quand je vois le projet de départ avec le projet d'aujourd'hui...évidemment les techniques ont changé. Un monsieur des techniques spéciales nous avait expliqué qu'on pouvait réaliser la dalle sur le dessus et recreuser en dessous, c'est complètement incroyable de faire ça. Il y a 20 ans je ne sais pas si c'était réalisable en telles dimensions. Il y a quelque chose qu'on oublie c'est la résiliation de la convention City Parking qui était un boulet au pied de la Ville d'Arlon pour la réalisation de ce parking, et qui aujourd'hui n'est plus. Et ça, cela nous laisse les coudées franches pour réaliser notre projet au nom de la Ville, géré par la Ville, dans le budget de la Ville. Et ça c'est quelque chose de tout à fait nouveau, enfin

nouveau...de plusieurs années, cela a pris du temps au niveau juridique mais quand au début de la législature précédente le Bourgmestre nous avait parlé de résilier la convention City Parking, on s'est dit « est-ce qu'on va y arriver ? » On y est arrivé. Ça a pris du temps mais on y est arrivé. Et ça je trouve trop souvent qu'on a tendance à l'oublier et c'est un élément déclencheur de beaucoup de choses dans la liberté d'action qu'a eu la Ville d'Arlon sur ce projet.

Monsieur MAGNUS – Ils ont même été en appel.

Monsieur SAINLEZ – Oui, donc ça a duré. Vous avez dit « Le centre-ville est destiné aux habitants du centre-ville ». Je suis d'accord avec vous. Mais « pas que ». Je suis sûr que vous ne pensez « pas que » non plus. Mais il y a quelque chose de très important dans ce qui est présenté ici, c'est que le centre-ville – et ici on est dans un des grands cœurs de notre centre-ville, c'est l'identité de notre ville. Et aujourd'hui l'identité de cette partie de notre ville : on rentre, on l'a dit plein de fois, on voit un mikado de voitures dans tous les sens, on voit un parc Léopold qui est franchement maintenu de manière admirable par nos services Environnement, qui font vraiment un superbe boulot. Un parc avec une plaine de jeux, mais tout cela manque d'une continuité visuelle et d'un esprit visuel dans la continuité d'une place qui aurait été repensée. Il faut quand même admettre aujourd'hui que ceci est totalement manquant pour le centre-ville d'Arlon, et que c'est quelque chose qui sera bénéfique en termes d'image pour la ville. J'en suis tout à fait certain. Il y a quelque chose qui a été rappelé par Monsieur Waltzing et que je souscris totalement, c'est trois choses. Moi je dirai même deux plus une. Évidemment il y a en a une qui nous occupe beaucoup, c'est le parc, la place, le parking. Et le redirai presque, cachons le parking évidemment, vu qu'il est souterrain, mais « cachons la misère », on aurait presque envie de dire. C'est quelque chose qu'on ne veut pas voir, le parking. Ce n'est pas un parking sur deux étages en acier comme j'avais entendu que cela avait été proposé. Personnellement moi j'aime moins ça dans un centre-ville, c'est un avis personnel. Donc ici c'est vraiment cette articulation des choses qu'il faut voir. Et si on a attendu 20 ans, Monsieur l'architecte a rappelé qu'on a gagné 25% d'espace par rapport à ce qui était existant avant. Je ne sais pas si les projets d'avant nous donnaient autant d'espace en plus, je ne pense pas. Je peux me tromper mais je ne pense pas. Moi je voudrais insister sur cette chose –là. Et alors chose nouvelle dont Monsieur le Bourgmestre a souligné, mais dont il faut aussi insister, ce n'est pas qu'un parking. Il y a une salle polyvalente, une salle qui permettra de réaliser certaines activités. Et ceci, j'ai un peu regardé ce qui existait comme parkings un peu partout, je n'en vois pas beaucoup dans un périmètre très proche, je n'en ai même pas vu...avec une salle polyvalente sur un rez...Messieurs les architectes pourraient peut-être me le dire mais moi je n'en ai pas vu. Donc c'est inédit. Ceci c'est plus une remarque de fond. Moi je vous félicite pour le travail proposé et pour la passion que vous avez transmise dans vos différentes présentations. Je pense à tout le monde ici présent, mais en particulier à Monsieur Hebbelinck et à Monsieur Davin dont j'ai pu entendre plusieurs fois la présentation, et à chaque fois j'ai appris des nouvelles choses. Aujourd'hui je suis à douze pages de notes sur mon petit cahier, je crois que je vais exploser le record de la fois dernière. C'est vraiment un projet dont on voit qui a été bien pensé. Il y a certainement encore des choses à améliorer, mais moi je suis optimiste pour ce qu'il offre maintenant et ce qu'il a à offrir pour le centre-ville et pour le récit urbain que vous avez souvent souligné. Moi j'attends effectivement d'un architecte qu'on nous raconte un récit urbain pour notre ville, quelque chose quoi soit harmonieux, ambitieux et qui réponde à l'identité de la ville, que vous avez bien cernée par rapport aux façades, par rapport aux pierres, etc. Je voulais donc vous féliciter. Alors, j'ai quelques questions sur la halle en particulier. Vous allez peut-être me dire que ce ne sera peut-être pas très beau au niveau design mais je voulais quand même soumettre l'idée. Si pour une telle surface, on ne va pas dire « inutile » mais c'est une halle, et la surface au-dessus qui est aujourd'hui inoccupée, est ce qu'on ne pourrait pas envisager une installation de panneaux solaires photovoltaïques vu qu'on est bien dégagés et que l'exposition ne doit pas être trop mauvaise ? Je m'explique. Il y a quelque chose qui n'a peut-être pas été abordé dans la présentation, mais évidemment on ne peut pas tout aborder tous les points et tous les sujets en autant de slides. Il y a deux parts qui m'interpellent plus dans le fonctionnement d'un parking. C'est la partie de

consommation de fonctionnement électrique, et aussi l'éclairage de ce parking. Ici, évidemment si on a une installation solaire photovoltaïque sur le toit de cette halle elle ne pourra pas répondre à toutes les consommations. Mais par exemple si on envisage un espace de voitures avec bornes de recharges électriques, ce qui devrait être le cas, ces panneaux solaires pourraient, dans les moments creux de consommation, recharger ces bornes et permettre ainsi un cycle d'électricité « auto-suffisant » en matière d'alimentation électrique de ces voitures. Ça c'est une première chose. Au niveau de l'éclairage, j'ai vu plusieurs méthodologies, plusieurs systèmes ; surtout au niveau des éclairages circulaires automatiques qui permettent en fait de varier l'éclairage en fonction de la pénétration dans le parking. Donc on a une intensité qui est très basse quand le parking est inoccupé et l'éclairage est progressif quand les gens et les voitures rentrent dans le parking, ce qui permet une économie d'énergie très importante, mais évidemment tout cela doit être pensé dès l'installation. Donc moi je voulais plus vous soumettre cette idée, cette remarque. Je suppose que ces arbitrages ont peut-être déjà été pris aussi. Alors, deux petites remarques, pas négatives mais une en terme de boutade, pour le bec verseur au-dessus de l'ascenseur attention à la « loi de Murphy » ; ce qui pourrait arriver arriverait quand même. Attention avec l'eau comme ça au-dessus de l'ascenseur, même si on est bien perméable au-dessus, on sait que parfois on peut avoir des problèmes. Et j'avais quand même une petite crainte par rapport à la sortie du parking. Les gens qui sortent du parking doivent sortir du parking et tourner vers la droite, c'est quand même un virage vraiment très sec. En tout cas c'est ce que les images montrent, ou alors c'est peut-être la perspective de l'image qui me fait penser cela mais ça me paraît vraiment un contrebraquage très abrupt. Je me demandais juste si des personnes ne vont pas aussi aller tout droit et prendre la deuxième bande, donc la bande d'entrée du parking. Une dernière remarque, ça c'est pour le Collège, par rapport au transfert de fichiers et à la remarque de Madame Neuberg. Le fichier est sans doute trop volumineux mais est-ce que vous pourriez envisager ne fût-ce qu'un transfert aux Conseillers par mail. Cela pourrait être un fichier qui serait disponible 48 heures pour tout le monde et qu'on pourrait télécharger. Parce que je pense que le matériel est vraiment intéressant pour tous. Merci.

Monsieur MAGNUS – On va analyser ce dernier point.

Monsieur HEBBELINCK - Qui est Murphy ? Qu'est-ce qu'il a fait ?

Monsieur SAINLEZ - La loi de Murphy : Ce qui doit arriver doit arriver, en termes de mauvaises choses. Le pire arrive toujours.

Monsieur HEBBELINCK - On sera attentif avec le bec verseur. Peut-être l'éclairage circulaire maintenant ?

Monsieur BERNARDY - Oui c'est un système qui se fait qui et n'est pas très compliqué à mettre en œuvre. On peut tout à fait le prendre en compte. Et ce n'est pas non plus très coûteux. On installe des détecteurs, et effectivement cela suit le passage des véhicules. On va allumer par exemple à 10% en permanence, et à 100% et puis une fois que le véhicule est passé ça va rediminuer à 10%... C'est facile à mettre en œuvre.

Monsieur SAINLEZ - Cela induit quand même des économies d'énergies potentiellement très importantes vu le nombre d'heures creuses d'un parking.

Monsieur MAGNUS – Je voudrais ajouter quelque chose. On a eu réunion cette semaine avec Ores qui est venu nous voir pour nous dire que dans les années à venir on allait passer dans les au led partout dans la ville d'Arlon. Et qui déjà nous signalait qu'en matière de led, à partir d'une certaine heure, en tout cas en été (évidemment en hiver ce ne sera pas la même chose), on allait diminuer la consommation de 50%, et donc la puissance de 50%. Je ne sais pas si évidemment le parking suivra

cette même philosophie mais c'est en tout cas quelque chose de tout à fait possible, et qu'Ores fait déjà aujourd'hui avec le led.

Monsieur HEBBELINCK – Il y aura bien des bornes pour les voitures électriques. En ce qui concerne la question des panneaux solaires sur l'ensemble de la halle, en fait on travaille avec différentes contraintes, dont des contraintes budgétaires, des contraintes d'investissements d'une part et d'autre part, la halle, à notre point de vue est sur le plan urbain, une forme de monument tel qu'il est conçu. On a donc du mal de ce fait à rejoindre l'idée qu'on y superpose des panneaux solaires - photovoltaïques d'une part. D'autre part dans la mesure où on aura de multiples usages en dessous, dont des usages particulièrement boostant au niveau de la sonorité, des baffles et autres. On ferait énormément de spectacles et les problèmes acoustiques et de vibrations sont des problèmes énormes. J'aurai donc un peu peur de partir sur une hypothèse technologique comme ça. Mais cela n'empêche pas les autres aspects de la question énergétique dont vous avez parlé, et la question des bornes dont vous avez eu réponse. Il reste le virage sec.

Monsieur DAVIN - Pour la montée qui est la courbure la plus « sec », on a pris un diamètre intérieur de 7m qui par rapport à toute voirie Arlonaise est bien supérieur. Et alors les deux rangées d'arbres font office de entrée / sortie. En fait il est peut-être nécessaire de mettre un insert ou une peinture qui sera en bas pour indiquer. On voulait ne pas être trop autoroutiers, mais il est en effet possible qu'il y aura soit un panneau soit petit élément sur le sol pour indiquer l'endroit où tourner. Mais on aurait voulu essayer d'éviter au maximum tout ce qui était élément. Et d'ailleurs c'était conseillé aussi par la Commune, d'éviter un peu trop le côté « routier » de cette zone-là. Mais la largeur est importante parce qu'elle est basée sur l'entrée du parking dans lequel il y a le système de tickets, et cette largeur-là est prise pour une largeur plus grande qu'une voirie normale. Et ici on ne le voit pas, mais on a enlevé un arbre pour que le rayon de braquage soit plus fort.

Monsieur LAMBERT – Je ne sais pas ce que je vais pouvoir ajouter suite à tous les propos dithyrambiques à votre égard. Je trouve que ce soir vous nous avez vraiment nourri. Vous avez nourri le cœur de notre ville. On n'est pas toujours d'accord sur tout mais c'était vraiment très enrichissant. Il me reste quelques remarques à faire. Concernant les bornes électriques, le Bourgmestre disait que dans 5 ans il y aurait la moitié des voitures qui seraient électriques et on parle de 4 bornes. Je trouve que c'est un peu peu. Il serait important de prévoir l'alimentation pour un maximum de bornes dans un futur moyennement proche. Donc ça c'est à voir avec les impétrants et le câblage ad hoc. Je reviens sur le parking actuel de la place Didier. Je ne sais pas si vous prenez souvent l'ascenseur de la place Didier mais moi j'ai l'impression qu'on devrait l'appeler l'ascenseur Zola, je pense descendre dans un puits à Marcinelle. C'est assez impressionnant. Donc soyez attentifs dans votre cahier des charges, d'avoir un ascenseur de qualité.

Monsieur MAGNUS – Au niveau des voitures électriques, je vais dévoiler un vrai problème. J'ai été à Stockholm pendant mes vacances, et je voyais là que par exemple tous les bus étaient en biomasse. J'ai eu la chance là-bas d'être reçu par un service de 75 personnes qui s'occupent de la réflexion sur la Smart City. Ils disent : « Vous savez, les voitures électriques, les batteries et tout ça, ce n'est pas un bon problème, ce n'est pas ça qu'il faut faire, c'est l'hydrogène, c'est le CNG... ». On va proposer tout à l'heure une petite camionnette au CNG. Je suis moi-même en pleine réflexion de me dire est-ce que c'est vraiment vers cela qu'on doit aller dans 20 ans ? Je n'en sais rien. Mais en tout cas il faut prévoir la possibilité.

Monsieur LAMBERT – On est bien d'accord sur le fond, donc faire le câblage ad hoc cela ne coûte pas... Par contre ce qui serait intéressant c'est que les vélos électriques puissent être rechargés. Moi aussi j'aime bien voyager et j'ai vu un endroit où il y a des petites Vespa, qui sont faites en Chine mais peu importe, avec une autonomie 8h à 40km/h. Je trouve que cela serait bien d'avoir des bornes de rechargement pour ce type de véhicules aussi. Arlon, c'est un gros village mais il y a beaucoup

de villages périphériques et les gens qui pourraient venir ne doivent pas nécessairement se déplacer en voiture.

Monsieur MAGNUS – Le problème est que, soyons très pratiques, à ce moment-là tu dois avoir avec toi ton chargeur. Car chaque marque de vélo électrique a son propre chargeur. Donc c'est vrai ce que tu dis, pratiquement on peut mettre des prises, mais tu dois avoir ton chargeur. Donc tu dois mettre ton chargeur sur ton porte bagage ou dans le sac à dos. Aujourd'hui on n'a pas encore trouvé et je rêverais que tous les vélos électriques aient le même chargeur de batterie, à ce moment-là ce serait facile. Mais ce n'est pas encore le cas non plus. Donc oui, on y veille, on aura des prises pour charger des vélos électriques mais les gens doivent savoir qu'ils doivent venir avec leur chargeur de batterie et qu'il n'y en aura pas à disposition.

Monsieur LAMBERT – Il y a aussi l'endroit de paiement, les caisses... Ma dernière remarque c'est par rapport à la Fashion Week. Je n'ai pas entendu parler de vespasienne ce soir. C'est un peu étonnant d'envisager des activités etc. et il n'y a rien de prévu. On n'en a pas parlé ou est-ce que j'ai loupé quelque chose ?

Monsieur HEBBELINCK – Il y a des vespasiennes. Dans l'entrée, vous arrivez à la borne, vous prenez votre ticket et vous voyez, juste à droite il y a un enfoncement, où il y a les toilettes publiques. Pour le reste on prend note de vos remarques relatives aux chargeurs...on attend les indications du Collège et la décision de placer ces câblages et autres. Pour l'instant on a répondu à l'ensemble des questions qui nous étaient données et on a sans doute esquissé les questions qui sont les vôtres, en matière de rechargement bornes électriques pour vélos et voitures. Et on essayera d'éviter « Zola », on a bien compris.

Madame GOFFINET – En tout cas un tout grand merci pour votre présentation. Et je dois dire que vous êtes un magnifique conteur parce que vous m'apprenez à remettre des mots sur des éléments que je ressens aussi. Ça fait aussi du bien d'avoir quelqu'un de l'extérieur qui « s'approprie » quelque part la Ville puisque j'ai l'impression que vous êtes aussi un peu réapproprié l'Espace Léopold actuellement. Et j'espère que vous reviendrez plusieurs fois à des événements qui auront lieu à cet endroit-là. Donc beaucoup de choses ont été dites. J'ai donc dû faire un peu le tri dans mes remarques. Je voulais d'abord soulever quelques éléments positifs, notamment au niveau des plantations des arbres, de la polyvalence. Vous avez vraiment pris en compte l'accueil des jeunes et solutionné les temps de midi, car aujourd'hui j'avais l'impression que les jeunes étaient devenus la peste et le choléra, on se demandait où ils étaient et moi je trouve que c'est bien qu'on leur trouve enfin une place où ils sont aussi les bienvenus dans cet espace public. Alors, au niveau des luminaires, j'ai l'impression que votre projet améliore fortement la luminosité, notamment au niveau de l'ancienne banque Dexia, près du Glacier, puisqu'actuellement c'est vraiment un endroit sombre et peu agréable l'hiver, début de soirée. J'ai l'impression que par les dispositions des luminaires, c'est renforcé à cet endroit-là ; j'aimerais bien que vous me le confirmiez. Pour l'usage d'un parking c'est vraiment très important que les places soient faciles d'utilisation. Moi mon problème ce n'est pas spécialement de me garer à la place Didier, c'est plutôt de rentrer et de sortir...je vois qu'il y en a d'autres qui sont dans le cas...Mais dans la dia que vous venez justement d'agrandir précédemment, c'est vraiment d'éclaircir les dimensions pour la rampe d'entrée dans le parking et de sortie du parking qui déclenche la barrière. Alors, il y a des fontaines. Et j'avais un souhait particulier puisqu'il y a un grand espace au niveau de l'accueil pour les plus jeunes et les enfants, c'est d'avoir aussi des fontaines à eau. S'il y a beaucoup d'enfants et par forte chaleur il faut aussi pouvoir avoir quelques points d'eau. Je voulais savoir s'il n'y a pas moyen d'envisager à certains endroits des fontaines publiques à eau potable. Pour faire vivre une place, pour faire vivre un tel espace, il faut des manifestations. On en a déjà beaucoup, et d'en avoir organisé plusieurs d'entre elles, ou même parfois initiées, je me rends compte que souvent, le problème c'est l'accès à l'eau et à l'électricité. Il y a toujours actuellement deux coffrets électriques, même trois si on compte un peu plus haut. Et cela met toujours des câblages un

peu partout. Je voudrais savoir si c'est possible, ou si c'est déjà envisagé, d'avoir des dalles comme on voit dans certaines villes, où il y a justement les câblages électriques pour éviter justement de revenir avec des gaines afin faciliter la mobilité. Je reviens avec l'édicule, vous m'avez presque convaincue mais pas encore tout à fait. Celui qui me perturbe c'est plutôt celui qui est au niveau de la bijouterie Henrion. Pas par sa hauteur mais plus par sa longueur. Je voulais savoir s'il n'est vraiment pas envisageable de réduire la longueur puisque si j'ai bien compris c'est 7m de long. Actuellement c'est une bijouterie, mais dans 20 ans ce sera peut-être un Horeca ou autre, et c'est établissement-là aurait moins la perspective de pouvoir installer une terrasse sur votre zone active comme vous appelez. Est-ce qu'il n'y a vraiment pas moyen de réduire cette longueur de 7m ? Voilà mes questions.

Monsieur HEBBELINCK – Quelle était précisément la question pour l'entrée et sortie de parking ?

Madame GOFFINET – Les dimensions de braquage pour les voitures à l'intérieur. Quand on est au rez-de-chaussée.

Monsieur BROERS – Les rayons de braquage normés sont là et la largeur de la travée est...je ne la connais plus par cœur mais on est au-delà des 2,50m dans chaque sens. On est donc dans des rayons confortables.

Madame GOFFINET – Normatifs ou confortables ?

Monsieur BROERS – Normatifs donc confortables. Apparemment la norme dans votre parking Didier n'a pas l'air d'être la norme, alors qu'ici on respecte la norme.

Monsieur HEBBELINCK – Pour les luminaires, qui de vous deux peut répondre ? C'était quoi précisément la question sur aux luminaires ?

Madame GOFFINET – Si par rapport à la situation existante il y a plus d'éclairage du côté du glacier, de l'ancienne Dexia et de l'entrée du piétonnier.

Monsieur DAVIN – Je confirme bien qu'aujourd'hui le parc est extrêmement sombre et que l'éclairage public dans la rue de la Poste est un peu sinistre, et forcément avec ce qu'on prévoit, l'éclairage public sera nettement amélioré.

Monsieur HEBBELINCK – On prend note des éléments complémentaires, c'est-à-dire les fontaines publiques. Évidemment on se retourne vers le Collège sur des idées telles que celles-là car elles ne font pas partie du cahier des charges. De même que pour le passage de gaines pour les questions d'événements sur la place, si c'est bien cela que vous disiez...

Monsieur DAVIN – Pour cela nous avons prévu deux coffrets forains avec tout l'équipement et la puissance électrique telle qu'elle a été demandée ici devant l'Hôtel de Ville. On en a déjà prévu deux et budgétisé deux.

Madame GOFFINET – Elles ne sont pas sous dalles ?

Monsieur DAVIN – Si, c'est sous la place avec des trappes, qui incorpore le granit et ça sera dans la place ou bien encastré dans les édicules. Il y en aurait un qui serait encastré dans l'édicule de l'ascenseur, et le second dans l'édicule des fumées, ce qui permet un accès quelque fois plus facile.

Monsieur HEBBELINCK – A propos d'édicule, celui du bijoutier ; si on peut mettre la coupe en long...En fait il est taillé au plus court, mais je peux expliquer pour vous donner une réponse correcte.

En fait sur la partie gauche il est calé sur une structure, il a un débordant pour que les eaux pluviales ne puissent pas ruisseler mais pouvoir s'échapper et revenir dans le réseau d'eau pluviale que MSA a mis en place dans le dessin du carrelage. Sur la droite vous avez un palier obligatoire avec un certain dégagement pour les entrées, les sorties et les croisements des personnes à cet endroit-là. Et au-delà de la porte vous avez l'abri qui permet effectivement de rejoindre la borne de télépéage. L'élément était à la fois plus haut mais était plus long précédemment, on est parvenu à caler ça sur le minimum. Et puis après vous avez bien sûr tout ce qu'on appelle les échappées, c'est-à-dire les hauteurs de têtes. Au palier vous avez besoin d'une hauteur de tête, et donc à partir de là on a tracé les éléments tels que, au minimum il apparaît sur la place.

Monsieur BROERS – Et les poutres font parties des axes du parking, elles ne sont donc pas modifiables, et tout le jeu c'est évidemment de passer à 2,10m ce qui est de nouveau une question de norme, 2,10 m c'est la hauteur minimum sous la poutre. Donc l'escalier est positionné de sorte qu'il corresponde à une autre norme, c'est la norme d'évacuation d'incendie pour les pompiers, donc il est à la distance qu'il faut. Il est également calé entre la rue qui vient sur la place, donc on ne souhaitait pas évidemment mettre cet édicule juste sur la rue, on peut le mettre juste devant les maisons mais il ne peut pas aller plus en arrière car il y a encore un autre facteur, si vous voyez la petite voiture qui descend sous l'escalier dans la coupe là...si on le bouge plus, alors là c'est la hauteur sous l'escalier qui va gêner. Donc cet escalier il peut bouger, mais de pas grand-chose. 50 cm d'un côté ou 50 cm de l'autre, ce qui, je crois, ne va pas changer grand-chose au niveau de la dimension de la place. J'ajouterai que c'est vrai qu'ici on voit un espèce d'aplat, toutes les choses sont l'une devant l'autre. Donc il faut quand même savoir que cet escalier est à 14m de la façade, actuellement vous avez un trottoir de 2,80m puis une voiture stationnée juste devant la vitrine. Ici nous avons non seulement, plus de parcage, mais vous avez l'édicule qui est à 14m de la façade, donc 14m, vous faites 14 grand pas ou 20 petits pas ; c'est une distance qui va quelque part contrecarrer la dimension de cet escalier mais on ne peut pas réduire cette dimension actuellement.

Monsieur HEBBELINCK – La toute dernière chose, merci pour vos remerciements. J'ai été dans le Cotentin cet été et j'ai rejoint la maison de Jacques Prévert. Il y avait une exposition sur le groupe Octobre. Ce groupe coécrivait, c'était un ensemble de coauteurs acteurs, qui coécrivaient leurs pièces le matin, répétaient l'après-midi et les jouaient le soir. Ce soir ce n'est pas une personne qui parle, c'est une équipe. Toutes les personnes présentes qui ont pris la parole sont vraiment des contributeurs, c'est très important que tout le monde l'entende, c'est comme cela que ça fonctionne en fait. Mais « merci pour le merci ».

Madame GOFFINET – Mais j'insiste pour qu'il y ait plusieurs boîtiers électriques sur la place, plutôt qu'à différents endroits en fonction des manifestations, pour éviter les câblages un peu partout.

Monsieur HEBBELINCK – On a clairement noté la demande.

Monsieur KERGER – Merci beaucoup, tout d'abord je tiens également à vous remercier. Je crois qu'on a tous vibré durant cette présentation, devant ce travail d'équipe. Naturellement, vous avez eu un sandwich après-midi, j'espère que vous avez réservé une chambre parce que retourner jusqu'à Bruxelles maintenant ce serait quand même un peu loin. En arrivant dans les derniers, naturellement il y a toute une série de questions qui ont déjà été épuisées. Alors j'ai quatre questions très simples. Tout d'abord est-ce que vous pourriez dire quelles sont maintenant les prochaines étapes d'évolution de ce dossier, avec éventuellement des dates approximatives. On a entendu 2023, on a entendu septembre etc., mais est-ce que vous pourriez résumer ? Deuxième point, au niveau sécurité, c'est un peu mon domaine...la sécurité incendie dans le parking, j'ai bien entendu « Fume Exhaust - l'évacuation des fumées » ; mais est-ce qu'il y a d'autres points « évacuations » au point de vue sécurité incendie. Autre question, l'édicule, pour l'évacuation des fumées, il y l'évacuation normale du CO, et quel est le niveau sonore extérieur de ce ventilateur qui sera quand même placé près des

terrasses? Dernière question, en face de l'INDA vous avez ce terrain en pente, vous l'avez montré avec des arbres. Est-ce que vous allez laisser de la pelouse ou est-ce que vous allez profiter de cet espace vert pour mettre éventuellement d'autres plantes ?

Monsieur BERNARDY – Pouvez-vous préciser la question s'il vous plaît.

Monsieur KERGER – Vous avez parlé de l'évacuation des fumées, quels sont les autres équipements en cas d'évacuation incendie ?

Monsieur BERNARDY – Il y a toute une série d'armoires incendie, c'est prévu suivant les normes. Donc, comme on a dit l'installation des enfumages, qui va aussi suivre les normes. Tout un scénario de localisation de l'endroit de fumée, il y a des zones FC, donc d'évacuation de fumée et de chaleur. Et en fonction de la zone du foyer on va activer des rideaux pare-fumée qui vont canaliser le flux d'air de telle manière à ce que les pompiers puissent accéder au foyer et intervenir.

Monsieur DAVIN – Concernant les évacuations de personnes, le cas le plus difficile c'est forcément le niveau moins deux. La norme impose des sorties de secours avec des culs-de-sac inférieurs à 35m – 45m dans ce cas-ci. Cela veut dire qu'idéalement c'est de mettre un escalier d'un côté et l'autre à l'opposé. Mais ici nous avons un escalier de sortie avec l'ascenseur dans ce coin ici à droite. Et on a le deuxième escalier qui se situe là. Donc quand il faut fuir du deuxième sous-sol on a deux sorties de secours. Au niveau du premier sous-sol, là forcément comme on a une grande baie ouvrante sur le parc la situation est beaucoup plus simple ; de ce côté-ci l'escalier s'arrête, donc quand on veut fuir de ce côté-ci on sort directement sur le parvis. Et là on a le palier de l'escalier qui nous permet de fuir de ce côté-là. Toutes les normes point de vue fuite et protection contre l'incendie sont donc forcément respectées. On a rencontré les pompiers, et tout cela a été validé. Au niveau du timing, le but est d'introduire la demande du permis unique fin de cette semaine, pour une raison toute simple, c'est qu'à partir du 1^{er} septembre le formulaire change et comme on ne le connaît pas on préfère utiliser le formulaire que l'on connaît. L'avantage du permis unique, c'est un permis qui regroupe à la fois le permis d'urbanisme et le permis d'environnement, et qui offre l'avantage d'avoir un agenda réglementaire. Ainsi quand on dépose le dossier à la Commune, même si c'est la Commune le demandeur c'est quand-même elle qui reçoit le dossier. La loi dit « dans les quatre jours le dossier doit être transmis au Fonctionnaire délégué ». On espère donc sur cette base-là, malgré le fait qu'il y aura une enquête publique, que le permis unique sera délivré en février 2020. Et nous souhaitons évidemment attendre le retour du permis pour finaliser notre dossier de demande de prix aux entrepreneurs. Parce qu'il arrivera probablement avec le permis quelques remarques, quelques petites modifications à faire. Pour ne pas faire ces modifications après avoir clôturé notre appel d'offre nous préférons attendre que le permis soit délivré pour finaliser notre dossier d'appel d'offres et de lancer l'appel d'offres à ce moment-là. Donc si on lance par exemple l'appel d'offres en mars et qu'on laisse les délais normaux de 36 jours - ici nous sommes en procédure européenne donc on passera probablement à 55 jours - plus le temps d'analyser les offres reçues, etc., et de désigner l'entrepreneur, on est toujours dans les clous pour démarrer le chantier comme le disait Monsieur Magnus, entre la mi-août et la mi-septembre 2020. Et à partir de ce moment-là le délai qu'on laissera à l'entrepreneur sera celui qui restera pour rentrer les factures pour les fonds Feder. Normalement un délai de deux grosses années était de toute façon le délai qu'on avait prévu donc pour l'instant, sous réserve de mauvaises surprises, si les choses se mettent en place normalement on est encore dans l'agenda pour réussir tous les challenges du planning qu'on a évoqué tout à l'heure. Pour la végétalisation en face de l'INDA à la place de la pelouse. En face de l'INDA nous avons le talus, je vais reprendre une perspective qui illustre cette situation... Le talus entre la plaine de jeux et le trottoir de la rue Netzer, c'est dans ce talus que passe la rampe descendante, là ce n'est pas de la pelouse. Donc là notre spécialiste en végétation a prévu d'en faire des prairies mellifères. C'est-à-dire que ces deux talus seraient en principe plantés d'herbacées et de toute une série de fleurs, pour attirer les abeilles (c'est

ce que veut dire mellifère). Mais en tout cas vu la pente, vu la volonté de densifier la végétation, ces deux talus ne sont pas praticables, ils seront complètement remplis de plantes mellifères.

Monsieur TRIFFAUX – D’abord, Monsieur le Bourgmestre, un petit détail mais il a son importance. Vous avez dit que pour le parking de la place Didier on redessinait les emplacements les 10, 11, 12 septembre ?

Monsieur MAGNUS – Oui

Monsieur TRIFFAUX – Le 12 c’est jeudi, jour de marché. Ce serait quand même bien que le parking reste accessible ce jour-là. S’il y a moyen de faire avancer de 24h, donc le lundi, mardi mercredi plutôt que le mardi, mercredi, jeudi.

Monsieur MAGNUS – Ce sont les dates qui nous avaient été annoncées.

Monsieur TRIFFAUX – Tâchez d’y penser ou d’y regarder.

Monsieur MAGNUS – Est-ce que ce sera fini le 10 ou le 11 ? Il faut quand même que cela sèche donc je ne sais pas combien de temps ça doit sécher.

Monsieur TRIFFAUX – Oui merci. Bon, sur la place Léopold, je ne vais pas me lancer dans un long discours, on a déjà beaucoup parlé de ce point. Sachez quand même que notre groupe continue à penser que globalement c’est un très beau projet qui a contribué à la redynamisation du centre d’Arlon. Néanmoins, il y a cette difficulté des édicules qui provoque vraiment des craintes chez nous et chez d’autres Conseillers communaux qui se sont également exprimé en ce sens, et il y a ceux qui ne se sont pas exprimés mais qui n’en pensent pas moins. Donc vous l’avez dit, on a une responsabilité historique envers notre patrimoine. La place Léopold elle est là, elle est comme ça depuis 140 ans. A part un réaménagement du parc au début des années 60 elle n’a pas changé fondamentalement. Donc il ne faut pas louper notre coup en la matière. On n’a pas droit à l’erreur parce qu’on est parti pour longtemps. Je voudrais vous demander que vous chargiez notre Service Travaux, qui a quand même un ou deux menuisiers je pense, de construire des maquettes à échelle réelle, avec des panneaux de ces édicules. Et de les placer pendant un jour ou deux à l’endroit où ils seront pour que nous puissions nous rendre compte des gabarits et de ce que ça va représenter dans le paysage. Je sais bien que ce ne sera pas la même matière, ça on l’a compris, comme peut-être les courbes ne seront pas exactes, mais ça nous permettrait de nous rendre compte de ce qui va arriver. Parce que j’entends Madame Goffinet qui dit « oui mais devant la bijouterie Henrion... » et on lui dit « oui mais on sera à 14m »...alors c’est vrai, peut-être que finalement ça va très bien se passer mais je pense que cela nous aiderait dans notre réflexion. Parce qu’autrement il risque d’y avoir des blocages sur ce point. Je vous remercie.

Monsieur MAGNUS – Sur l’édicule dont on parle devant chez Henrion il y a à mon avis d’autres solutions. Mais on peut en discuter avec les auteurs de projet. Sur l’édicule qui est un peu plus loin pour l’extracteur de fumée, je crois que malheureusement au niveau technique il n’y a pas beaucoup d’autres solutions. Et même si on se rend compte que ça ne va pas je ne vois pas tellement bien ce qu’on pourrait faire. On avait aussi évoqué la possibilité de mettre cet extracteur de l’autre côté, mais après réflexion avec les auteurs de projet et également au sein du Collège et dans différents groupes politiques, être aux terrasses des cafés et ne voir les deux beaux bâtiments, même si les autres ne sont pas moches...les deux plus beaux bâtiments de la place sont le Palais du Gouverneur et notre ancien Palais de Justice. Et avoir en plein milieu du champ de vision cet édicule en question, c’était pas non plus une bonne solution. Avoir ça en face on ne peut pas dire que c’est très très joli, et donc voilà, ce n’était pas la bonne solution. Le mettre entre les arbres semblait être une solution plus agréable. Et puis je ne veux pas m’attribuer des remarques qui ont été faites, je me tourne vers Madame BLEROT,

qui m'a dit que lorsqu'il y a quelque chose qui n'est pas très beau, on essaye de le rendre beau. On a parlé de Sophie PIROT, et il se trouve que sa réflexion était intelligente, et cette nuit j'ai encore pensé à cela, et je me dis, est-ce qu'on ne peut pas finalement sur ces édicules, aller y faire des choses, Olivier en a parlé tout à l'heure? Mais voilà qui pourrait être chouette, qui pourrait être dessiné dessus et on se dirait « finalement on les voit beaucoup moins ». Et ce qui n'était peut-être pas très très beau au départ, est-ce que cela ne pourrait pas le devenir après ? Parce qu'on en aurait fait une œuvre d'art. C'était l'anniversaire de la pyramide du Louvre il y a pas très longtemps, on a revu des gens qui marchaient, qui manifestaient contre cette pyramide. Ils faisaient penser un peu à notre ami Romain Gaudron qui disait que ça n'allait pas. Et puis aujourd'hui tout le monde dit « c'est merveilleux », et on va bientôt à Paris rien que pour voir la pyramide.

Monsieur GAUDRON – De là à ce que des gens viennent de Paris pour voir votre parking...

Monsieur MAGNUS – Je n'ai pas dit ça. Déjà si on vient de Luxembourg, de Metz ou de Nancy je serai content. Je pense à ça, mais je dis que je l'attribue avec Marie parce que c'est elle qui en a parlé lors de la réunion de préparation de notre groupe et je ne voudrais pas m'attribuer des idées que je n'ai pas eues.

Madame NEUBERG – On pourrait peut-être simplement envisager d'avoir cette structure, mais une structure vitrée ça irait déjà mieux. Ici on a l'impression d'avoir un bloc de granit au milieu de la place.

Monsieur MAGNUS – Je t'ai déjà dit qu'au niveau de celle du milieu je crois qu'il y a d'autres solutions possibles. Mais tu ne peux pas avoir une structure vitrée pour faire évacuer des vapeurs de fumées qui sortent à de telles températures. Il faut bien mettre l'extracteur de fumée quelque part.

Madame NEUBERG – Alors pourquoi ne pas utiliser un des coins de la place, entre guillemets où il aurait des espaces je vais dire « perdus ».

Monsieur MAGNUS – Mais là il est dans le coin de la place. Au niveau du parking il est tout à fait dans le coin, on ne sait pas le reculer plus. L'extracteur de fumée est tout à fait dans le coin.

Monsieur TRIFFAUX – Faites des maquettes à l'échelle réelle.

Monsieur MAGNUS – Mais le problème il sera toujours là, sauf qu'il faut le rendre joli. Donc vous demanderez aux amis de Marie de venir dessiner sur les trucs en bois... Peut-on revoir, pour prouver que l'extracteur de fumée est bien dans le coin. Si on le mettait de l'autre côté on perdrait, je crois, huit places de parking.

Monsieur HEBBELINCK – Je vais essayer de répondre à l'interpellation avec les éléments que je possède. Parce que l'interpellation se fait à différents ordres. D'une part il se fait sur le côté esthétique des choses, j'ai entendu par exemple les éléments vitrés. Les éléments vitrés ce sont les éléments qui se dégradent le plus dans l'espace public. Donc a vraiment du mal à dire qu'on va réellement atteindre les objectifs avec des espaces vitrés. Il faut savoir aussi que les espaces vitrés, les moments où ils ne sont pas fortement éclairés par l'intérieur, apparaissent comme des masses d'ombres. Donc l'élément vitré sera non seulement cassable, dangereux ; mais également ne sera pas un élément de transparence. On l'a évalué de ce côté-là également. Donc après il y a le fait qu'on ait testé l'édicule, l'édicule par exemple des fumées, comme ça vous avez la température, c'est 300 degrés en cas d'incendie. Il faut des matériaux qui puissent résister, et le verre ne fonctionnera pas. Maintenant, on a tenté de déplacer l'édicule de l'autre côté, outre les arguments de mise en œuvre peut-être de surlignage si vous voulez de cet élément technique, pour lequel on a l'impression de l'avoir absorbé dans une logique de mise en place au niveau de la place. La forme de cet édicule de fumée est là

pour permettre les regards transversaux. En le mettant à un autre endroit du parking on prélève quatre emplacements de parking sur des emplacements qui sont vraiment nécessaires, qui sont vraiment demandés. Donc là on a une difficulté. Maintenant je passe à un autre registre. C'est-à-dire, je reviens à la tarte à la rhubarbe, la question du goût. Je peux entendre l'historien qui dit « attention on est dans un endroit extrêmement sensible ici sur la Ville d'Arlon ». Nous avons travaillé dans des endroits extrêmement sensibles, je prends le Grand-Hornu qui est un patrimoine de l'Unesco – patrimoine mondial de l'humanité. Et on a fait des formes qui ont étonné, c'était le cas au moment où on les a conçues ; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce bâtiment a d'ailleurs été classé après que nous soyons intervenus. Donc on a une expertise liée au domaine de l'histoire, au domaine de la configuration spatiale des espaces publics, sur lequel on a mis toute notre expertise au service de cette ville. Donc, bien sûr vous demandez un autre auteur de projet, il fera tout autre chose. Mais nous croyons dans cela et on a résolu toutes les équations et on vous donne les réponses à ça. Après il faut prendre le crayon à notre place, mais au mieux aujourd'hui on ne parvient pas à le faire, et je pense qu'on vous a témoigné beaucoup d'attention dans les réponses qu'on a données. Cela veut dire qu'on vous entend vraiment, on a vraiment cherché des formules. Mais aujourd'hui, en tant qu'auteur de projet, parce que demain nous serons les responsables des formes qui vont émerger sur ça, c'est la forme qu'on a mis en place. Attention, ce soir je vais dans la pièce à côté, je signe les plans. Si on ne passe pas la date de fin de semaine, il n'y a pas de permis de bâtir et là on s'encastre dans un autre domaine de responsabilité publique qui sont les délais Feder. Parce qu'on va perdre des mois. Donc j'attire l'attention sur les responsabilités de chacun, que chacun les prenne. Si on nous dit « recommencez » on va le faire. Mais on a porté une attention et une affection énorme au travail qu'on a apporté à vos côtés et on donne des réponses dans une structure de pensée qui tient compte de l'histoire. Mais cela ne veut pas dire pour cela que tout le monde va s'accorder, ça je le conçois, c'est normal. Combien êtes-vous ce soir ? C'est normal qu'il y ait des endroits où on ne puisse pas s'accorder, il faut peut-être restituer à l'auteur de projet ses responsabilités. Mais ce n'est pas moi qui peut le dire ça. Voilà, c'est un autre registre de réponse, on a répondu à énormément d'endroits mais il y a un endroit où demain nous serons les responsables de ce qui est mis en œuvre. Donc c'est vrai qu'on a des appréhensions dans le cadre de ces responsabilités-là.

Monsieur MAGNUS – J'arrête le point à 23h, il nous reste 3 minutes.

Monsieur MITRI – Merci Monsieur le Bourgmestre, si vous permettez je reviens sur l'intervention du collègue Romain GAUDRON, où je relève deux petites erreurs, avec toute la sympathie que j'ai pour Romain. Une petite erreur, mais la deuxième est plus grande. La petite erreur c'est quand tu as fait remarquer l'utilisation du parking Didier. Tu as choisi un moment où il était effectivement peu utilisé, et c'était la fête du Maitrank, malgré qu'il y ait 25.000 personnes dans la ville. Mais il faut à ce moment-là informer que même l'accès était impossible vu que la rue de Diekirch était interdite. Cela fait que l'accès au parking était nettement diminué, et ça il faut qu'on le sache. D'autant plus que j'ai demandé il y a déjà un certain temps le relevé de l'utilisation et de la rentabilité depuis 2016, depuis que la ville en a pris la charge ; nous notons une amélioration significative d'usagers, d'abonnés et de la rentabilité alors qu'il était déficitaire au départ. L'erreur qui m'a dérangée un peu plus, cher Romain, c'est quand tu as personnalisé la paternité du projet sur la personne du Bourgmestre. Je trouve ça d'une vexation pour le Collège dont je suis membre. C'est normal que le Bourgmestre défende et prenne au nom du Collège tous les projets, du plus petit au plus grand. A ma connaissance, que ce soit le Collège précédent où j'ai participé à moitié, et de ce Collège, il les a défendus avec la même passion. Alors, personnaliser la paternité je l'ai senti comme une vexation, même pour moi. Je ne sais pas ce qu'on ressenti les autres membres du Collège. Par contre, là où je peux être vraiment heureux ce soir, et je crois que tout le monde l'a senti, c'est le travail accompli par l'équipe des auteurs de projet. Ce travail passionné et passionnant, que nous avons tous remarqué et répété, était vraiment de répondre d'abord à un projet qui était un défi. C'est un vrai défi qui était dans les mains de ces auteurs de projet pour un emplacement qui est le centre de la ville et le cœur de la ville qu'il n'est pas possible de négliger puisque c'est l'endroit où il y a le plus d'attractivité pour les habitants, que ce

soient les habitants de la ville ou des villages, et pour tout venant. Également pour le développement du commerce car c'est l'endroit où on cherche à développer nos commerces. Ils ont aussi répondu au souci du Collège de respecter l'attente de la population dans sa diversité, et c'est quelque chose d'important, on sent entre les lignes ce que disait Monsieur HEBBELINCK. C'est la diversité de la population dans cette diversité d'opinion et de fonction. Puisqu'il y a des commerçants, il faut une accessibilité, il y a des PMR, il y a des mobilités réduites, il y a un respect de l'environnement, il y a un espace de vie qui a été assaini à travers ce projet. Je sens que ce projet répond parfaitement à la déclaration de politique communale, à savoir une mobilité apaisée et un espace public partagé. Je pense que l'ensemble du Collège et le Bourgmestre le défendent et continueront à le défendre, au nom du Collège et pas seulement au nom du Bourgmestre. Je vous remercie.

Monsieur MAGNUS – Kamal, merci. On va s'arrêter ici. On a eu quatre heures de débat, on a encore deux fois l'occasion de se voir pour en parler, cela fait quatre heures qu'on est en route. Moi je pense aussi à ceux qui sont là et qui viennent pour d'autres sujets et je vais d'ailleurs m'arrêter ici, lever la séance pendant deux minutes. Je remercie les deux auteurs de projet. On arrête deux minutes et puis on commence par l'accueil extra-scolaire parce qu'il y a des gens qui sont là depuis quatre heures pour parler ou entendre ce sujet-là et je crois qu'il faut aussi avoir du respect pour les citoyens qui viennent nous voir le soir au Conseil communal, sinon ils ne viendront plus. Je suis content qu'ils soient là.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR : Demande d'une Conseillère communale d'inscription à l'ordre du jour – Changement de l'accueil extrascolaire au sein de nos écoles communales.

Monsieur MAGNUS – Comme je le disais tout à l'heure, certains membres de l'assemblée venaient surtout pour le sujet de l'accueil extra-scolaire, qui était un sujet qui était au Conseil communal de la fois dernière, et ça me permet simplement de rappeler en toute gentillesse, comment on souhaite que les questions soient posées, pour qu'on sache bien que c'est au Conseil communal qu'elles sont adressées et pas au Collège. Et vraiment, il n'y a aucune agressivité, mais je me rappelle que Romain avait posé il y a quelques mois une question ici, alors que ce n'était pas adressé au conseil mais plutôt au collège, et puis on n'a pas su exactement à qui cela était adressé, donc maintenant on dit avec toute la gentillesse voulue qu'on aimerait que vous mettiez dans votre courrier que vous souhaitez que cela fasse partie de l'ordre du jour du prochain Conseil communal. Comme cela c'est très clair et on ne se pose pas la question. Au niveau de l'accueil extra-scolaire, il y a deux Conseillers communaux qui sont revenus là-dessus, il faut encore une fois essayer d'être diplomate dans la manière dont on va répondre, et Carine va répondre de manière plus précise; J'étais simplement étonné de recevoir ces questions puisque on avait passé ce point à l'ordre du jour au dernier Conseil, et que ce point était passé à l'unanimité. J'ai donc relu le pv et j'ai bien vu qu'à la page 50, c'est à l'unanimité, malgré quelques discussions que nous avons eues ensemble et c'était bien normal, que nous ayons voté ce règlement. Alors quand j'entends qu'on dit 'on est peut-être allé trop vite', d'accord, mais, si maintenant tous les conseils communaux sont sous condition suspensive ou sous condition résolutoire, je ne sais pas comment on va faire. J'ai un peu l'impression ici que la réaction, même si on peut toujours revenir sur ce qu'on a décidé, même si c'est peut-être le seul point sur lequel je peux être d'accord avec Romain, c'est qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, il ne faut pas non plus faire preuve de populisme, et avoir pris des décisions, avoir eu le courage de les prendre, et puis quand on voit que ça grouille un peu à gauche et à droite, se dire que, finalement, on n'a pas pris la bonne décision, parce qu'on croit que cela va nous attirer quelques électeurs en plus lors des prochaines élections. D'abord les prochaines élections, elles sont encore loin, et puis je crois qu'il ne faut pas prendre les gens qui viennent probablement et peut-être légitimement avec des questions

qu'ils ont à nous poser, pour des imbéciles, je crois que ce n'est pas comme cela qu'on doit faire de la politique. Alors, on pourrait simplement vous répondre, mais Carine va vous répondre de manière plus précise. On va revoir cela, mais laissez-nous simplement quelques mois, de manière à avoir tous les éléments qui vont nous permettre de pouvoir être très objectifs, et pouvoir voir les différentes solutions : l'ONE, pas l'ONE, ceci ou cela, ... et puis nous dire, on a traité ce problème-là la dernière fois, mais on a décidé de ne pas procéder de la sorte, et de vous répondre, même si in fine c'est comme ça que le Collège compte traiter le dossier.

Madame LECOMTE - Est-ce que vous continuez à filmer? Ce n'était pas uniquement le point numéro 1?

Monsieur GAUDRON – Oui en fait des parents attendent en direct apparemment, parce que vu le retard, ils sont partis, c'est pour cela qu'on s'est permis de laisser pour ce point-ci aussi.

Madame SCHMIT – je voulais juste préciser, car je pense effectivement, et en tout cas dans mon cas je ne pense pas aux prochaines élections loin de là, mais que simplement il y a beaucoup de plaintes qui ont fusé, et que je ne me suis peut-être pas assez intéressée à ce point-là, et je parle dans mon cas, et je voulais simplement éclaircir les différents points que j'ai cité, faisant suite aux différentes plaintes et interrogations des parents. Je vous relis toutes les questions ou je vous évite ce supplice ?

Monsieur MAGNUS – Tu fais comme tu le sens Patty.

Madame SCHMIT - Quand et comment avez-vous communiqué avec les parents et le personnel des différentes garderies pour leur annoncer les changements qui interviendront à la rentrée de septembre, les avez-vous rencontrés ? Pouvez-vous détailler de manière concrète et précise les activités que l'accueil extrascolaire va mettre en place dans les différentes écoles, et les avantages que cela va représenter pour les enfants et leurs parents ? On parle beaucoup de l'augmentation des tarifs de l'accueil extra-scolaire pour les gros revenus, mais y- a-t-il un impact pour les ménages à revenus modestes ? Pouvez-vous nous donner des exemples ? Quel avenir réservez-vous à la dizaine de personnes qui travaillaient dans les différentes garderies depuis des années ? Vont-elles travailler à la prochaine rentrée ? Les enfants seront uniquement pris en charge par les éducateurs diplômés ? Il y a eu également certaines plaintes que nous avons reçues par mail, dont Madame LECOMTE, et j'aurais aimé savoir s'il y avait eu des suites qui avaient été données. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Madame LECOMTE – Merci Patty pour ces questions. La dernière, étant donné qu'il s'agit d'une personne, elle sera développée à huis clos. Je vais simplement dire en préambule, que c'est une mesure dont je suis fière, parce qu'elle permet à tous les enfants de bénéficier d'un espace-temps éducation supplémentaire et que c'est une mesure qui promeut l'égalité. C'est aussi une mesure qui était dans notre programme, et qui se voit concrétisée au bout de 6 mois, après le renouvellement du collège, avec le soutien inconditionnel d'Arlon 2030. Quand et comment avez-vous communiqué ? Nous avons communiqué juste après le Conseil communal du 20 juin, et un courrier a été rédigé le lendemain le 21. Il a été distribué aux différentes écoles où à la rentrée l'accueil extra-scolaire allait s'étendre. Voilà, on était dans un timing extrêmement serré, alors à certains endroits, effectivement les parents n'auraient pas tous reçu le courrier, il a été renvoyé par la suite, et ce qui est important de dire, c'est que Madame JADOT qui est responsable de la structure du service accueil extra-scolaire, était à disposition, durant tout le mois de juillet, et jusqu'à la mi-août, pour que les parents prennent aussi tous les renseignements possibles et utiles. En parlant de Madame JADOT, lors de ce Conseil communal du 20 juin, moi je n'ai pas de difficultés à préciser exactement ce qu'est l'accueil extra-scolaire, et ce qui est fait des activités qui y sont menées, mais très sincèrement Madame JADOT l'a exprimé en long et en large lorsqu'elle est venue le 20 juin parler de l'accueil extra-scolaire. Il était

question effectivement des activités qui y sont conduites. De quelles activités s'agit-il ? Évidemment, ce sont des activités récréatives, des activités culturelles, des activités sportives, les enfants ont droit aussi, pas tous les jours et par groupe, à des activités extra-muros, et cela leur permet effectivement de découvrir d'autres lieux, un musée, la forêt etc... Je pense que cela, elle en a parlé longuement, je ne sais pas si je dois m'étaler davantage par rapport à ce point-là, mais je pense que l'accueil extra-scolaire tel qu'il est défini, et tel qu'il a été expliqué, est une plus-value pour les enfants, et d'ailleurs je crois qu'ici personne ne peut le contester, comme l'a rappelé le Bourgmestre, cela a d'ailleurs été voté à l'unanimité par tous les groupes et par tous les partis. On parle beaucoup de l'augmentation du coût de l'accueil extra-scolaire pour les gros revenus, je dirais plus précisément on parle beaucoup de l'augmentation du coût par rapport aux garderies, c'est surtout ça. Et par rapport évidemment aux revenus plus modestes, vous me demandez de vous donner des exemples. Je peux vous dire de manière très claire que jusqu'à 2.500 euros de revenus, un ménage arlonais payera moins cher l'accueil extra-scolaire que la garderie, et paiera moins cher que si on avait appliqué l'indexation. Parce que, concernant le tarif de l'accueil extra-scolaire proprement dit, il faut savoir que la grille tarifaire actuelle n'a pas été indexée depuis 2009 ou 2010. Elle a peut-être subi certains ajustements mais pas d'indexation, ce qui n'est pas la même chose. Alors que l'indexation c'est quelque chose qui doit s'appliquer. Évidemment si on veut couvrir le coût de la vie, c'est quelque chose qui doit s'appliquer annuellement et de manière systématique, sinon rien n'est tenable. Donc la garderie fait 75 cents la demi-heure, l'accueil extra-scolaire pour les ménages qui ont des revenus jusqu'à 2.500 euros c'est 70 cents. Je peux faire la démonstration avec les hauts revenus, quand Romain, tu parles de la grogne de certains parents et d'une pétition, ils parlent, et tu parles aussi effectivement des parents qui habitent au Grand-Duché de Luxembourg ou dans d'autres communes. Pour ceux-là qui ne bénéficient pas de la réduction, puisqu'ils habitent au Grand-Duché de Luxembourg ou dans d'autres communes, à part s'ils n'ont qu'un enfant, au-delà de 10.000 euros, si la grille avait été indexée comme elle aurait dû être indexée, ils paieraient aujourd'hui à la rentrée 4euros29 la demi-heure. Évidemment, pour les salaires dont on parle pour les revenus de 10.000 euros et plus, ils paieraient 4euros29 la demi-heure au lieu de 3euros60 dans le tarif qui leur sera proposée à la rentrée. Ça c'est la réalité, et la vérité a ses droits c'est ainsi. Tout ça pour dire haut et fort, qu'on n'est pas là comme on l'a entendu pour faire de l'argent sur le compte des parents. C'est un service qui, par définition, par nature, Jean-Marie m'en est témoin, est déficitaire. Le déficit en 2018 s'élevait à 328.000 euros. Et toutes choses étant par ailleurs égales, si on étend l'accueil extra-scolaire à 6 autres implantations, ce déficit-là devrait augmenter. Donc qu'est-ce qu'on fait, aujourd'hui, comme l'a dit le Bourgmestre, on ne connaît pas encore au jour d'aujourd'hui les revenus des parents, on ne connaît pas les recettes, on ne connaît pas la manière dont le dispositif va être exploité dans les 6 autres implantations. Mais il faut bien qu'on parte de quelque chose, donc ce qu'on propose aujourd'hui, comme l'a dit le Bourgmestre et le Collège, c'est quelque chose qui doit évidemment faire l'objet d'une évaluation, mais il faut bien partir de quelque chose, une évaluation du dispositif dans toutes ses composantes, et je suis entièrement d'accord par rapport à cela. Mais vous comprendrez c'est quelque chose de nouveau qu'on étend, on a un déficit qui est celui-là, on a une grille tarifaire qui n'a pas été indexée, il faut que ce soit tenable, on étend... Voilà en tout cas le projet qui dévie un tout petit peu par rapport aux questions, et je vais y revenir. Il y a effectivement une question d'encadrement. L'accueil extra-scolaire, et l'ONE qui d'ailleurs le premier nous l'impose, demande un encadrement important avec des gens formés, et c'est bien normal. Par rapport à la question posée, c'est-à-dire 'quel est le devenir des auxiliaires qui, elles, travaillent dans les garderies puisque les garderies sont amenées à disparaître dès la rentrée ?'. Je vais d'abord peut-être, pour que tout le monde comprenne bien, expliquer comment fonctionnent les garderies, le personnel des garderies, ce sont ce qu'on appelle des auxiliaires administratives qui ont un contrat à durée déterminée (du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année). Elles doivent d'ailleurs (je dis 'elles' car ce sont des femmes) se réinscrire au Forem, on est dans le cadre des passeports APE, et à la rentrée elles sont oui ou non réengagées. Par le passé, certaines n'ont pas été non plus systématiquement réengagées pour diverses raisons. Je me suis bien sûr inquiétée tout de suite, parce que c'est bien, on engage maintenant à la rentrée 7 éducatrices, et j'ai d'ailleurs participé à l'entretien, mais, si on engage 7 éducateurs on

devrait par définition avoir besoin de moins d'auxiliaires puisque l'encadrement passé, ce qui était d'ailleurs une sous-question, l'encadrement dans une structure d'extra-scolaire c'est des éducateurs, un éducateur, un éducateur et demi et des auxiliaires. Quid effectivement des auxiliaires ? Il y avait 19 auxiliaires dans les garderies à Arlon. Je me suis inquiétée auprès du Directeur Général et auprès de Madame JADOT pour savoir comment on allait fonctionner, et ils m'ont répondu qu'ils les avaient reçues, et que seules trois d'entre elles ne seront pas reprises. On devait donc passer de 19 à 10, seules 3 d'entre elles, 3 sur 19 ne seront pas reprises. 2 sont effectivement réaffectées parce qu'il y a eu des désistements dans d'autres secteurs, et une a un autre projet, comment est-ce que cela va être tenable de garder les 16 autres auxiliaires, et tout simplement Madame JADOT associée au Directeur général, ont convenu de diminuer la charge de travail de l'ensemble des auxiliaires pour que chacune garde son job. Ce n'est pas tout, parce qu'à la clé, on a envie d'avoir des gens formés à l'accueil extra-scolaire, donc il va être notifié aux auxiliaires qu'elles devront se former, il y aura une formation continuée pour les auxiliaires qui seront sous l'autorité des éducateurs, et il y aura une évaluation en décembre de cette année. Ce qui veut dire que les contrats qui vont être conclus au mois de septembre seront jusqu'à fin décembre. Et ne seront renouvelées que celles qui conviendront pour un accueil extra-scolaire de qualité tel que nous le souhaitons toutes et tous.

Madame SCHMIT- Je n'ai jamais douté de la qualité de l'accueil extra-scolaire, mais je voulais vraiment avoir cette précision-là, et je pense que vous avez bien répondu à toutes mes attentes, donc je vous en remercie.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR : Demande d'un Conseiller communal d'inscription à l'ordre du jour – Tarifs de l'accueil extra-scolaire

Monsieur GAUDRON – Vous avez refait un peu l'historique Monsieur le Bourgmestre, par rapport au dernier Conseil. Il est vrai que c'est un point qui a été voté à l'unanimité, entre autres après le fait que notre groupe a souligné qu'on était contents avec le fait que vous acceptiez un amendement qui avait été proposé de mettre l'ensemble des enfants sur un pied d'égalité, mais il faut quand même reconnaître aussi que notre groupe avait émis toute une série de questions et de réserves sur les tarifs proposés. Mais ce n'est pas cela la question aujourd'hui je pense, et je pense, et ce n'est pas non plus la question de vouloir mettre d'un côté les pauvres et les riches, et de dire que c'est surtout un problème de riches, je pense qu'il y a une évolution de garderie vers un accueil extra-scolaire qui est une très bonne chose, et on ne reviendra certainement pas en arrière sur nos propos par rapport à cela, mais on se trouve dans une situation compliquée avec des parents qui s'interrogent sur ces modifications de tarifs. A côté de cela, on voit d'autres qui parlent d'actions judiciaires, et j'ai même vu que maintenant des écoles de notre commune, d'autres P.O. qui font de la publicité sur les réseaux sociaux en disant 'chez nous pas d'augmentation des tarifs de l'accueil extra-scolaire, on est moins cher que d'autres, venez chez nous', et on peut à huis clos donner des noms aussi. Mais tout ce contexte me fait craindre une désertion d'un certain nombre d'enfants de notre P.O., et en tant que Conseiller communal, je suis soucieux du bon fonctionnement et de l'attractivité de nos écoles, d'autant plus que ces tarifs tels qu'on les a évoqués, quand on gratte un peu et qu'on regarde les tarifs effectués avec les communes limitrophes, ou par les écoles d'autres P.O. qui par ailleurs font de la pub sur les réseaux sociaux. On voit qu'en effet, on n'est peut-être pas très attractifs sur ce point-là. Donc moi c'est ça qui m'inquiète aujourd'hui, je suis très content d'entendre que le Collège dit qu'on veut réévaluer après un certain temps la situation, et je pense que cette évaluation doit tenir compte des tarifs, de l'encadrement et elle doit tenir compte de comment on doit organiser les choses de manière transversale comme vous l'avez entendu dans les propos de Madame LECOMTE, et je pense que dans un signe d'apaisement par rapport à la situation qu'on rencontre aujourd'hui, je pense que cette évaluation pourrait avoir lieu dans le cadre d'un groupe de travail qu'on mettrait en place avec des représentants ici, évidemment Madame JADOT, mais également des représentants des parents,

pour qu'on puisse travailler ensemble sur les différentes pistes pour arriver à cette évaluation, qu'on puisse ensembles aboutir à des solutions communes semblerait une piste d'apaisement intéressante.

Madame LECOMTE - Effectivement, apaiser sûrement, mais alors les pistes dans votre question, c'est vrai que vous parlez des subsides de l'ONE, mais par rapport à ces subsides qui auraient pu être demandés depuis 2004 puisque le décret ATL a été voté en 2003 et est entré en application en 2004, et qui n'ont jamais été demandé par la Ville d'Arlon. Évidemment c'est une question que j'avais posée à Madame ADAM quand je l'avais rencontrée la première fois, puisqu'elle est coordinatrice de l'accueil 'Temps Libre', mais de me répondre que les subsides en question sont tellement minimes puisque c'est un forfait, si j'ai une bonne mémoire, de 20 cents par jour par enfant, que pour la Ville d'Arlon cela représenterait grosso modo 30.000 euros par an, avec des contraintes telles que la participation financière des parents est tout-à-fait imposée et est de l'ordre de 4,62 euros ou 4,32 euros pour 3 heures, imaginez un instant que vous avec le subside de l'ONE et des obligations de l'autre côté. Les subsides étant ce qu'ils sont et les obligations sont démentielles, et le déficit dont je vous parle aujourd'hui qui est de 328.000 euros, je ne vous dis pas si on devait appliquer la grille tarifaire de l'ONE ce qu'il représenterait pour la Ville d'Arlon, alors je suis d'accord, il faut chercher des pistes.

Monsieur GAUDRON – Cherchons des pistes d'accord, mais là vous n'évoquez qu'un subside, alors qu'il y a deux subsides.

Madame LECOMTE - Le problème c'est qu'il faut être opérateur de type 2 pour pouvoir en bénéficier, me rapporte-t-on. Si on prend, par exemple, l'école buissonnière pour ne pas la citer, je ne pense pas qu'il faille effectivement être à huis clos pour le dire, elle bénéficie effectivement de subsides pour le personnel, mais nous, on n'y a pas droit, on a droit à un subside de fonctionnement, et ce subside de fonctionnement il est dérisoire par rapport finalement aux contraintes. On a quand même aussi des responsabilités à prendre en termes de gestion aussi de l'impact financier et de gestion du déficit. C'est pour cela que, lorsqu'on dit aujourd'hui on avance par rapport à une base qui est celle de l'accueil extra-scolaire telle qui est organisée aujourd'hui et qui sera réévaluée, je suis tout-à-fait d'accord, et si vous avez des propositions, nous les entendrons évidemment avec beaucoup d'intérêt.

Monsieur TRIFFAUX – Le tarif social tel que nous le pratiquons à l'accueil extra-scolaire depuis une vingtaine d'années, c'est un tarif qui a été créé à l'initiative du parti socialiste qui était en coalition à l'époque avec les libéraux, et c'est un tarif qui effectivement à la particularité de faire payer plus ceux qui gagnent plus d'argent, et moins ceux qui ont des revenus plus modérés, et donc qui induit un mécanisme de solidarité entre les familles, entre les ménages, et un mécanisme de redistribution des richesses entre les personnes, ce qui n'est pas anodin par les temps qui courent, et en particulier dans notre région où les écarts sont très importants entre les salaires belges et les salaires luxembourgeois. Ce mécanisme de redistribution des richesses au sein de notre société me paraît important, et je tiens à le souligner. En ce qui concerne les subsides de l'ONE, ce que vous venez d'expliquer Madame LECOMTE, je l'ai déjà expliqué à Monsieur GAUDRON au moins deux fois, avec des chiffres précis. Si nous voulons émarger aux subsides de l'ONE, nous allons devoir répondre à des conditions notamment en matière tarifaire, qui feront que toutes les catégories supérieures du tableau vont être rabotées. Cela va représenter une perte, que je ne connais plus de mémoire, mais en son temps le service de la recette avait fait une estimation, une perte colossale pour la recette, et cela va nous amener des subsides qui sont extrêmement faibles, et l'ONE le dit elle-même. Quand on en parle avec Monsieur LEYDER qui est Directeur à Libramont à la subrégionale, il sourit tout de suite et dit que ce n'est pas dans notre intérêt de les demander, puisqu'on est dans les conditions pour les demander. Mais tout cela je l'ai déjà expliqué deux fois à Monsieur GAUDRON, mais c'était lors des législatures précédentes. La dernière fois que je lui ai expliqué cela devait être en 2015. Je trouve qu'Ecolo a une attitude fort désagréable dans ce dossier. J'étais absent lors du dernier conseil, mais

je lis dans le PV que Monsieur GAUDRON a rappelé mon côté antisocial, lorsque lors de la dernière indexation j'avais demandé qu'on n'indexe pas les tranches supérieures, mais j'avais expliqué que le tarif de ces tranches était déjà tellement élevé que depuis qu'on l'avait porté à ce niveau-là, on avait moins de rentrées qu'avant de l'augmenter, parce qu'il se produit à un moment donné un phénomène que les économistes connaissent bien et dont je ne connais plus le nom, mais qui fait que lorsqu'on y va trop fort, à un moment donné les gens cherchent d'autres solutions. Et là j'avais expliqué que des parents à Frassem et ailleurs encore avaient retiré leurs enfants de l'accueil extra-scolaire, et faisaient venir des jeunes polonaises comme jeunes filles au pair ici pour s'occuper de leurs enfants, et que cela leur coûtait moins cher. Et c'est donc cela que Monsieur GAUDRON qualifie d'antisocial, et ce n'est vraiment pas bien, je ne suis pas content. Mais aujourd'hui, l'attitude d'ECOLO est très désagréable comme Monsieur le Bourgmestre l'a souligné, ils ont voté le tarif au mois de juin, et maintenant ils disent 'oui mais on n'est pas tout-à-fait d'accord'. Ils nous ont fait le coup déjà pour le hockey de Waltzing, ils l'ont voté et après ils nous font presque croire qu'ils étaient contre... Mais non, vous l'avez voté, et quand vous voyez que ça grenouille comme le dit Monsieur le Bourgmestre, alors vous vous dites 'ha ben oui il y a peut-être des voix à gagner'. Le populisme vous conduit à des écarts terribles, et vous allez finir par avoir un claquage Monsieur GAUDRON.

Monsieur GAUDRON – Monsieur TRIFFAUX il ne faut pas voir les choses en noir et blanc, il faut voir les choses dans la nuance, or les stéréotypes que vous m'amenez-là ne me plaisent pas du tout. J'ai quand même rappelé lors du dernier conseil qu'on avait mis en avant le fait que ces tarifs nous posaient question, et j'attire encore aujourd'hui le fait que nos tarifs ne sont pas du tout, même si vous les présentez comme social pour certains, attractifs par rapport aux communes voisines et à d'autres PO sur notre commune. Vous présentez cela comme un tarif social, mais même pour ceux qui ne gagnent pas beaucoup, ils paieraient moins cher ailleurs, c'est ça la vérité pour cette situation. Et donc moi je suis là de manière très posée pour demander que l'on trouve tous ensembles des solutions, et c'est aussi pour montrer les contraintes auxquelles on doit faire face, et cela me paraît important que l'on puisse intégrer par exemple des représentants des parents dans nos réflexions, et je voudrais, et on en terminera là, avoir une réponse du collège sur ce point-là.

Monsieur TRIFFAUX – Pour toutes les taxes, on fait des groupes de travail avec les citoyens pour voir s'ils sont d'accord avec les tarifs qui sont pratiqués, avec les taxes et autres, et les redevances, vous pouvez venir, et on en discute.

Monsieur MAGNUS – Attention, on a fait une commission en matière de mobilité, et il n'y avait aucun écolo. On a connu cela 'il faut faire ceci ou ça', et au moment où il faut le faire il n'y a plus personne qui est là. C'est vrai que quand c'est en soirée, ce n'est pas vraiment marrant de quitter sa famille, ses enfants et ses petits enfants pour dire 'je m'en vais ma chérie, mon chéri, pour discuter des taxes communales', mais c'est aussi cela la vie communale.

Monsieur WALTZING – Merci Monsieur le Bourgmestre, merci Madame LECOMTE, je voudrais juste dire 3 choses avant de clôturer ce sujet-là, c'est que durant de nombreuses années, j'étais moi-même Vice-Président du Comité de parents de l'école de Sterpenich, et le gros sujet, du débat du moment était la garderie avec les articles 60. Monsieur TRIFFAUX se rappelle certainement parce que je le consultais régulièrement avec l'objectif justement d'améliorer la garderie, et on n'avait pas encore d'accueil extra-scolaire à ce moment-là, mais indirectement c'est de cela dont on parlait. Je voudrais dire qu'il y a des solutions et qu'effectivement on pourrait se mettre autour de la table. On me voit toujours comme le défenseur des frontaliers, mais j'aimerais bien qu'on change cette vue et qu'on dise le défenseur de l'effet frontière, l'effet frontière et de part et d'autre de celle-ci. Si vous regardez les luxembourgeois par rapport aux bourses d'étude, aujourd'hui le Luxembourg, texto dans les journaux, indique qu'ils réduisent les bourses d'étude simplement pour rapatrier les cerveaux au Luxembourg, pour que les gens aillent habiter dans leur pays, et que les autres restent bien en dehors. Alors, moi je n'ai aucun scrupule à augmenter les tarifs pour ceux de Sterpenich, je crois que sur les

196 enfants, il y en a 40 ou 50 qui proviennent du Luxembourg et 20 qui proviennent d'une autre commune, donc regardons déjà avec les étrangers au-delà de la frontière pour voir si ces personnes-là ne pourraient pas être augmentées. D'autre part je retiendrai juste une chose par rapport à tout ce qui a été dit, et c'est une démarche très raisonnable pour justement avoir enfin des chiffres, et de savoir de quoi on parle, et de savoir quelle démarche on peut entreprendre pour cela. En tout cas grand merci à vous.

Monsieur MAGNUS – C'est effectivement ce que le Collège propose, d'avoir tous les chiffres, de les compiler, de les retourner, de faire le calcul dont Jean-Marie a parlé, et puis de revenir vers vous, et je répondrai tout à l'heure à la pétition, et surtout à la personne qui mène la pétition, on rentre vraiment dans le burlesque. Il faudra aussi tenir compte de l'aspect fiscal des choses, parce que vous savez qu'en Belgique on peut le déduire jusqu'à concurrence de 11,20 par enfant et par jour de garde, mais que ce n'est pas une réduction de masse imposable, c'est une réduction de 45% d'impôt du montant qui est payée. Vous savez aussi que ce montant-là pour des gens qui travailleraient en Belgique ou l'un ou l'autre au Luxembourg, est réparti de manière proportionnelle au montant des revenus, il faudra en tenir compte. Pour ceux qui travaillent au Grand-Duché de Luxembourg, c'est un montant qui prend tous les frais de domesticité comme on dit et de dépendance, mais également les frais de garderie de 5.400 euros, et que là cela devient plus compliqué à calculer puisque il faut voir si le couple marié a demandé l'assimilation à des résidents, et donc une imposition collective ou pas, où s'ils n'ont rien demandé du tout ils ne peuvent rien déduire du tout non plus. Donc cela devient très difficile d'établir une règle en matière fiscale, puisque cela dépend vraiment de la situation fiscale de chacun, et encore cela ne dépend pas de sa situation fiscale, mais cela dépend de la décision que le couple a prise. On a demandé une note là-dessus que l'on a reçue cet après-midi, et ce n'est pas évident de faire une présentation sur l'aspect fiscal puisque ce n'est pas le même aspect fiscal pour chacun. Le problème ici véritablement, et on doit vraiment insister là-dessus, c'est qu'il y a ceux qui étaient dans l'accueil extra-scolaire et qui y sont restés, et là il y a un devoir d'explication à donner avec probablement une petite correction à avoir en fonction du nombre d'enfants à charge. Donc on doit réfléchir et le collège va réfléchir en ce sens-là avec un autre problème qui est tout-à-fait différent, qui est celui de la garderie qui passe à l'accueil extra-scolaire, c'est évidemment là que ça augmente. Ceux de l'accueil extrascolaire, c'est simplement les tranches qui ont un peu changé, puis je dis une diminution, et Monsieur LECOCQ l'avait dit la dernière fois, que cette réduction avait été diminuée. On doit réfléchir à cela et à l'opportunité de tout cela, mais le problème fondamental que vous avez évoqué en tant que ancien Président de parents des élèves à Sterpenich, c'est qu'on passe d'une garderie à un accueil extra-scolaire, et le principe de passer de la garderie à l'accueil extra-scolaire, je voudrais le redire, et je l'ai entendu encore ce soir, c'est un principe sur lequel le Collège ne reviendra pas, parce que comme l'a dit Madame LECOMTE, un enfant est un enfant, qu'il soit aujourd'hui dans une garderie ou un accueil extra-scolaire, tous les enfants d'Arlon ont droit au même service. Sur ce principe-là, on ne reviendra pas. Sur les tableaux on peut discuter, on peut réfléchir, pour ne pas faire passer ce déficit aujourd'hui de 328.000 euros, et doubler ce déficit non plus, on doit réfléchir à cela. Je voudrais revenir sur la pétition, on peut faire toutes les pétitions que l'on veut, mais enfin tous nos amis luxembourgeois sont les bienvenus ici en Belgique, et je suis fier des services que nous donnons, et que Jean-Marie TRIFFAUX avant et Madame LECOMTE maintenant, offrent à nos citoyens et sur la qualité de notre accueil extra-scolaire, puisque à Sterpenich, sur 196 enfants il y en a 46 qui viennent du Grand-Duché de Luxembourg. C'est formidable, et donc c'est qu'ils trouvent qu'il y a sur notre commune un accueil qui est génial. Je voudrais quand même simplement rappeler avec toute la gentillesse, que nos amis Luxembourgeois lorsqu'ils habitent à Steinfort et qu'ils viennent mettre leurs enfants à Arlon, ne paient pas 1 euro d'impôt, ne participent pas au fond de compensation de travailleurs frontaliers comme le font nos citoyens Arlonais qui travaillent au Luxembourg, ne paient pas un balles d'impôt foncier puisque par définition ils habitent à Steinfort. Et alors ce sont ces gens-là qui bénéficient de la solidarité de nous tous ici, pour autant que vous habitez à Arlon, 328.000 euros, c'est nous qui payons pour eux, et puis, ils viennent encore nous critiquer en nous disant ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Là je m'excuse

mais je sors de mes gonds, et je peux tout-à-fait comprendre que des citoyens qui vivent sur notre territoire nous disent à nous élus ‘vous avez pris une mauvaise décision’, mais que quelqu’un qui habite à Steinfort vienne dire je vais t’assigner en justice, et bien qu’il vienne je l’attends, ça dépasse les bornes. Pas un balle d’impôt qu’il paie en Belgique, et il vient me dire ce que je dois faire ! Et bien qu’il aille faire de la politique à Steinfort et qu’il aille remettre ses enfants à Steinfort, et puis on commencera à discuter, faut pas dépasser les bornes ! Que les citoyens Arlonais rouspètent ok, mais que les luxembourgeois viennent nous dire comment il faut faire chez nous, non! Je m’excuse de m’être laissé emporter, mais ça devait sortir.

Monsieur TRIFFAUX – Je tiens encore à préciser ceci : ce que vous faites Madame LECOMTE, moi je l’ai fait petit à petit, parce qu’il y a eu une époque où la situation financière n’était pas non plus ce qu’elle est aujourd’hui, donc je l’ai fait petit-à-petit, et je suis arrivé à le faire pour les trois quart des enfants qui fréquentent les écoles communales. J’ai connu des difficultés aussi un peu comme vous dans certaines écoles, mais on a tenu bon, on a passé le cap, et les trois quart des écoles communales d’Arlon ne sont pas vides, Waltzing est rempli et bien rempli. Et on pourrait citer Frassem, et des tas d’autres, comme Schoppach etc... Il y a des accueils extra-scolaires où ils ont déjà ce tarif social qui fonctionne là, et ils n’ont pas déserté les écoles communales, comme Monsieur GAUDRON semble agiter le drapeau rouge, les enfants ne sont pas partis. Et ce sera la même chose ici. Et comme l’a dit Monsieur le Bourgmestre, si vraiment cela ne leur convient pas, qu’il regarde ailleurs; mais ça je n’y crois pas.

Monsieur MAGNUS – Je parlais pour les gens du Grand-Duché et uniquement pour ceux-là.

Monsieur TRIFFAUX – Et bien je parle aussi pour ceux-là Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur MAGNUS – Je ne parlais pas des citoyens Arlonais qui eux, paient leurs impôts ici et qui participent au fonds de compensation, mais pour les autres qui eux, bénéficient de la solidarité de l’ensemble des Arlonais, et je ne suis pas contre de leur donner, qu’on interprète pas mal mes propos, mais je suis contre le fait qu’ils viennent nous donner des leçons.

Monsieur TRIFFAUX – Donc on ne doit pas avoir de craintes.

Monsieur SAINLEZ – Merci Monsieur le Bourgmestre. Évidemment c’était un dossier chaud de l’été et on l’a tous constaté aussi dans les réactions qu’on a eues autour de nous, on était parfois directement concerné donc c’est un sujet qui n’est pas facile, et ça on peut tous ici le reconnaître, tant dans sa communication que dans son harmonisation, ce n’est vraiment pas un sujet évident, mais c’est aussi un sujet de société, comme le plaisait à rappeler dans notre groupe il y a quelques temps Monsieur BALON, il disait que c’était quelque chose qui allait aller exponentiel avec l’accueil extra-scolaire des enfants, que c’était un défi qu’on devait rencontrer, mais aussi à un moment donné poser des choix, ce qui allait être difficile mais il fallait les poser aussi, dans l’intérêt primordial et premier de l’enfant. Il y avait deux ou trois propos que j’ai entendus, et la presse disait dans l’article que j’ai lu ce matin ‘surfer sur la vague’ à propos des interpellations, et aujourd’hui il y a un peu une partie de cela ‘surfer sur la vague’, mais il y a aussi une partie que je peux comprendre. Donc il ne faut pas non plus prendre effectivement tous ces parents qui sont aujourd’hui interpellés, pour des imbéciles à ce niveau-là, et je pense que Monsieur le Bourgmestre l’a dit. J’ai également été aussi très mal à l’aise au dernier Conseil communal, sur les propos qui avaient été tenus à l’égard de Monsieur TRIFFAUX qui avait d’ailleurs été absent. Généralement dans cette enceinte on essaie quand même de parler des gens lorsqu’ils sont présents, et pas quand ils sont absents, et Monsieur EVEN avait justement repris la parole à ce moment-là, et moi sur le moment ça m’avait quand même un peu heurté, non pas qu’on peut être en désaccord. Je pense que le travail qui avait été effectué par Monsieur TRIFFAUX depuis 2000, c’était, de mémoire, 6 implantations qui ont été créées par Monsieur TRIFFAUX pour arriver à un total de 500 enfants si je me rappelle bien des chiffres que

vous aviez présentés, avec les auxiliaires, avec les éducateurs, avec les employés administratifs, avec tout ce que cela comportait, et vous l'aviez souligné qu'ici très honnêtement vous avez eu aussi des difficultés avec ce que le Collège traverse aujourd'hui. Moi je voulais aussi souligner cette continuité, et cette continuité arrive aujourd'hui pourquoi, parce qu'il faut harmoniser aussi, et évidemment et vous l'avez dit, on n'a pas pu tout faire en même temps et c'est bien normal. Le contexte budgétaire ici est différent, mais harmoniser pour mettre à égalité, finalement les enfants qui n'allaient pas à l'accueil extrascolaire aujourd'hui, avec ceux qui en avaient jadis, et qui en avaient encore aujourd'hui, ça me paraît la logique même. Monsieur GAUDRON, j'ai noté que vous parlez de groupe de travail, je vais vous donner un scoop, il existe, et ça s'appelle la Commission de l'Accueil. Donc la Commission existe, utilisons-là, on peut faire un groupe de travail dans la Commission si on veut mais on ne va pas refaire des groupes et des groupes, la Commission d'Accueil a son rôle à ce niveau-là, et j'enjoins les membres de votre groupe à faire porter votre parole à ce niveau-là. Peut-être intégrer les parents dans cette réflexion, je n'ai pas de problème, l'enceinte existe, donc voilà on va sortir quelque chose d'un chapeau. Vous parlez des communes limitrophes.

Monsieur GAUDRON – Vous aviez dit que c'est nous qui allons solliciter la mise en place?

Monsieur TRIFFAUX – Oui tout-à-fait et je vous ai dit non, parce qu'elle ne servirait à rien, parce que son utilité principale c'est de permettre à ceux qui en font partie, aux structures qui en font partie, de demander des subsides à l'ONE, c'est ça son utilité principale. Et comme la ville d'Arlon ne voulait pas demander les subsides à l'ONE pour ne pas perdre d'argent, donc on ne créait pas la Commission. Il n'y avait pas de demandes, et je vous ai toujours dit que le jour où il y a une demande on réexaminera la situation. Et puis, un jour, l'Athénée qui est la seule école d'Arlon que l'Accueil extra-scolaire communal ne sait pas desservir, parce que nous n'avons pas d'implantation dans le quartier de l'Athénée, a fait appel à un opérateur privé, une asbl, pour son accueil extrascolaire, et l'Athénée avec cet opérateur sont venus me trouver, et ils ont dit que c'était un opérateur qui était déjà actif dans d'autres communes, et qu'ils seraient intéressés par la création d'une commission parce qu'ils voudraient demander des subsides. Ils n'auraient pas grand-chose, cela représenterait quelques centaines d'euros, mais ce serait toujours ça. A ce moment-là, j'ai réexaminé avec le Collège la situation, et j'ai demandé à l'ONE au cours d'une réunion si c'était possible de créer la commission, sans que nous ne soyons, nous, Ville d'Arlon, qui la créons, obligés de rentrer dans la catégorie de ceux qui demandaient les subsides, et ils ont dit oui c'est possible. Il n'y aura peut-être pas beaucoup d'exemples, mais c'est techniquement faisable. Et donc, nous l'avons fait. Et l'opérateur privé qui travaille à l'Athénée, je ne me rappelle plus le nom de l'asbl, émerge maintenant aux subsides de l'ONE. Voilà comment ça s'est passé.

Monsieur SAINLEZ – Je voulais juste terminer par les communes limitrophes parce que j'ai entendu cet argument-là revenir plusieurs fois, je peux me tromper, et il y a des communes où ce n'est pas le cas, mais je vois beaucoup de communes limitrophes où le prix est unique quel que soit le salaire. Et aussi beaucoup de communes limitrophes où, alors est-ce une bonne chose ou une mauvaise chose, je ne sais pas, mais où l'accueil se fait plus tard que chez nous et jusqu'à moins tard que chez nous, donc l'enfant peut arriver à 7h15 ou 7h30 en fonction des garderies dans les communes limitrophes, et peuvent repartir à 6h30 en moyenne. Ici on est de 6h45 à 19h00, alors j'espère qu'il y ait le moins possible d'enfants qui restent que plus tôt possible jusqu'au plus tard possible, mais on offre une palette horaire beaucoup plus large que dans les autres communes. Donc en moyenne une heure de plus par jour, par semaine dans toutes nos implantations par rapport aux autres communes, donc plus de personnel et donc plus de frais, et cela aussi il faut en tenir compte. On n'offre pas exactement le même service, donc c'est tout ce que je voulais dire à ce sujet-là.

Madame LECOMTE – Pour aller dans le même sens, on peut se réunir, et pour ce qui concerne les parents, je n'ai pas de problème par rapport à ça. Mais les normes d'encadrement que nous impose l'ONE sont extrêmement importantes, donc pour prendre le poste 'personnel' à Arlon, évidemment

c'est une simulation, mais dès que l'accueil extra-scolaire sera organisé dans 13 implantations, la simulation effectivement est celle-ci. Le coût du personnel est de 1.000.000 d'euros pour la Ville. Je veux bien qu'on essaie de trouver des solutions pour payer moins cher etc., mais rien que le coût du personnel c'est 1.000.000 d'euros. Pour les frais de fonctionnement, ce ne sont pas eux qui augmentent beaucoup du fait qu'on étende, mais bien les frais de personnel, et les frais de personnel, ils nous sont imposés par les normes de l'ONE, parce que si vous n'émergez pas aux subsides, vous devez avoir l'agrément de l'ONE, et cet agrément, il nous impose évidemment, un encadrement de qualité et en tout cas des normes d'encadrement. Ça c'est la réalité des chiffres quelque part, mais je veux bien qu'on discute de savoir comment est-ce qu'on peut faire autrement que d'avoir ce tarif, qui est un tarif finalement, qui n'ayant pas, le tarif qui va être proposé à la rentrée, il équivaut quelque part au tarif qui aurait été indexé depuis les années 2009 ou 2010, donc finalement il n'y a pas vraiment d'augmentation de tarif, puisqu'il est même pratiquement en deçà d'un tarif qui aurait dû être indexé, et j'espère que je me fais bien comprendre. Alors je veux bien que l'on réfléchisse, je ne suis pas contraire mais, j'ai un peu de mal à me demander comment on peut trouver une solution.

Monsieur SAINLEZ – Je voudrais remercier le Collège pour la réévaluation du dispositif dans quelques mois, et surtout insister sur cet aspect de familles nombreuses et de dégressivité avec le nombre d'enfants, ce qui est généralement le cas dans beaucoup d'accueil extra-scolaire, et qui se comprend effectivement de la sorte. Donc on voudrait vraiment insister sur ce point dans la future mouture proposée.

Monsieur KIAME – Merci Monsieur le Bourgmestre. Madame LECOMTE, je tiens à vous remercier personnellement pour ce système d'accueil extra-scolaire que vous êtes en train de mettre dans toutes les écoles de la Ville d'Arlon, pour la simple raison que tous les enfants vous les mettez à un point d'égalité. Tous les enfants ont le droit à avoir des éducateurs qui peuvent les aider dans les devoirs et qui peuvent les aider à l'école, car malheureusement il y a des enfants qui retournent à la maison et qui n'ont pas cette opportunité, et vous leur offrez cette opportunité-là. Maintenant, pour les gens qui gagnent plus d'argent cela va leur coûter plus cher peut-être, et ils seront pénalisés, mais vous allez réétudier cela, et j'aime bien insister sur le fait que mettre tous les enfants sur le même pied d'égalité c'est très important, car demain pour l'enfant qui n'a pas les parents qui peuvent le faire, à un moment donné il y aura un décrochage qui va se faire et qui va se répercuter plus tard dans ses études. Et si on ne sait pas bien s'occuper d'eux, on verra les résultats plus tard après 18 ou 19 ans. Il y a ces familles où ils ont de la chance d'avoir des parents qui ont fait des études et qui peuvent leur donner cette chance de pouvoir étudier, et dans d'autres familles où on voit que la mère ne sait pas lire, et le père qui ne sait pas mettre deux mots l'un à côté de l'autre, cet enfant aura au moins cette chance de pouvoir dire un jour je peux faire ce que je veux, et de cela je suis très content. La deuxième chose, mon collègue juste à côté de moi dit 'on cherche une polonaise ça coûte moins cher, mais est-ce qu'une polonaise va éduquer nos enfants comme les éducatrices que l'on a à l'école et qu'on impose dans les écoles, je suis certain que non. Je suis tout-à-fait pour que l'on continue dans ce sens-là, et il ne faut certainement pas faire marche arrière car la société c'est quoi, c'est l'éducation de nos enfants, une société qui va évoluer, qui va grandir, qui va devenir meilleure, et cela c'est avec l'éducation que cela se fait. Et si on a l'éducation qui est uniforme et qui est bonne dans toutes les écoles, et que chacun a cette chance-là, alors notre société elle ira bien un jour. Un grand merci.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur MAGNUS – Il y aura donc une réévaluation au mois de janvier, mais en tout cas le principe de l'accueil extra-scolaire ne sera pas remis en cause. On va maintenant reprendre l'ordre du jour normal de ce conseil par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Avec un petit trait

d'humour, on a parlé de la Commission communale de l'Accueil, et ce n'est pas ma voisine qui est Madame STEVART qui est la représentante ECOLO au sein de la Commission communale d'Accueil à la page 47, mais bien Marianne DE GREEF, et on dit qu'elle n'était pas là le 11 juin dernier lors de son renouvellement, donc si vous voulez bien corriger pour que l'on ne puisse pas croire que Madame STEVART fasse partie d'ECOLO.

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR : Demande d'une Conseillère communale d'inscription à l'ordre du jour – Invendus alimentaires/Too good to go.

Madame NEUBERG – Je voulais savoir si je pouvais perturber l'ordre du jour, et encore poser une question. J'avais pris connaissance d'une communication qui avait été faite sur le site de la Ville concernant l'application 'Too good to go', qui est une excellente alternative pour les invendus alimentaires, donc on ne peut qu'adhérer et saluer l'initiative qui a été prise, puisque pour les invendus alimentaires, il y a d'abord le décret de la Région Wallonne qui fait en sorte de pouvoir redistribuer ces aliments, et il faut savoir aussi que c'est une opération Win Win, tant pour le client qui espère des produits de qualité à un prix moindre en fin de journée, que pour le commerçant qui, lui, évite un surcoût en matière de destruction des denrées. Évidemment on savait que le cpas dans la précédente législature avait mis en place, en plus des légumes de son jardin, différentes collaborations avec le petit carrefour Market, le petit Carrefour de la rue de Clairefontaine qui est également cité dans votre article, et ici je sais bien que j'interroge la Ville, mais c'est plus un point d'interrogation que sur l'aspect commercial ou de collaboration avec cette enseigne, sur la redistribution. C'est vrai que c'était 21 kilos de nourriture par jour, qui était en tout cas récupérés de différentes implantations commerciales et qui étaient restituées théoriquement aux bénéficiaires du cpas, c'était 560 personnes ou ménages du cpas en 2017, le dernier chiffre que j'avais. Je me suis également posé des questions, parce que c'est vrai que pour les bénéficiaires, c'était un réel impact sur leur quotidien, de pouvoir avoir en plus d'une allocation sociale des vivres de qualité, et je voulais savoir si en termes de denrées à récupérer, il y avait une diminution, et est-ce que les collaborations sont toujours en place avec ces enseignes, est-ce qu'on a pu développer davantage de collaboration de ce genre-là, je sais que la collaboration avec Colruyt était différente de celle-ci, puisqu'elle apprenait aux gens à faire leurs courses afin de faire un repas équilibré à moindre prix. Il y a aussi une idée de faire une épicerie en commun avec la Croix Rouge et avec l'Arlonette, et d'ailleurs on avait répondu à un appel à projets, et donc voilà ce qu'il en était de la situation actuelle, afin de voir ces nouvelles applications qui facilitent la vie de tout le monde, puisque peu importe le revenu, on peut bénéficier d'un panier surprise en fin de journée à un prix réduit, j'avais des interrogations sur les répercussions que cela pouvaient avoir sur les actions concédées, et s'il y avait également d'autres associations en ville qui récupéraient ces invendus.

Monsieur DEWORME - Je remercie Marie pour sa question car cela va permettre, je pense mais je serai bref je vous rassure tous, de donner un éclairage sur une des missions du cpas qui est peut-être la mission la moins bien connue, qui est celle de la distribution gratuite de denrées alimentaires. C'est vrai que tu as cité un nombre impressionnant de 560 familles, où aujourd'hui et pour l'année 2019, au premier semestre, on est déjà à 750 personnes aidées. L'année passée on était à 820. Don on voit l'augmentation, et je pense que là, c'est l'élément important de ta question, c'est à dire qu'il y a réellement une difficulté importante qui porte sur l'alimentation qui est quand même un besoin de base. Est-ce que le fait que 'Too good to go' qui est sous des arguments finalement un petit peu écologiques ou anti-gaspillage etc. grève vraiment ce que nous récoltons auprès des grandes surfaces. La réponse est non, tu as cité tantôt le chiffre de 21 kilos de nourriture récoltée par jour sur 3 magasins, nous travaillons aujourd'hui avec ces 3 magasins qui sont, je vais les citer parce que je pense qu'ils le méritent : le Carrefour du centre-ville, le carrefour de l'avenue de Longwy et le Delhaize, et aujourd'hui nous récoltons 40 kilos, un peu moins, donc on a pratiquement doublé ce que nous pouvons récupérer auprès de ces grandes surfaces-là. Je pense qu'il faut les remercier car on n'a pas

souvent l'occasion de le signaler, mais c'est une sensibilisation qui a été menée à l'époque. Faut dire qu'en 2014, il y a un décret wallon qui est sorti, et qui obligeait les surfaces, avant de se débarrasser de leur surplus à cause d'une date de péremption, de contacter les organisations caritatives, et c'est dans ce cadre-là, que dès 2014 les deux Carrefours ont collaboré, et puis en 2016 est venu s'ajouter le Delhaize. Ce n'est pas la seule origine source de produits que nous distribuons au cpas, il y a le FEAD, le Fond Européen d'Aide aux Démonis, qui dépend des Affaires sociales au niveau de la Communauté européenne qui alloue un montant au niveau fédéral, et ce niveau fédéral achète toute une série de denrées. Si je vous parle de cela, c'est qu'à l'époque où tu étais présidente, on commandait de l'ordre de 20 tonnes par an, on va commander l'année prochaine 30 tonnes, ils ont élargi la gamme de produits. Autre source, c'est la Croix Rouge qu'il faut aussi remercier et féliciter pour son travail, la Croix Rouge achète des denrées alimentaires parfois, mais c'est surtout des produits de première nécessité au niveau de l'hygiène, qu'elle revend à moitié prix, et je collabore étroitement avec Monsieur BOUILLON, Président de la Croix Rouge, sur le projet de la nouvelle épicerie sociale, ils me disaient que c'était la plus grande partie de son budget annuel ces achats et cette revente à 50%, ça leur coûte je ne sais plus combien, il m'a cité le chiffre, mais c'est le poste important dans leur budget, et puis cet historique, 4^{ème} source de denrées que nous distribuons et cela depuis 2011, c'est ce qui provient de notre jardin social. Alors aujourd'hui, on voit que les chiffres ont augmenté, et on reçoit les personnes, et on assure la distribution tous les jours, mais dans des locaux qui font quelque chose comme 15 m², ce n'est ni convivial, ni très agréable, ni à la limite très respectueux, en tout cas pas suffisamment à mes yeux, et donc c'est vrai que ce projet d'épicerie sociale qui avait été évoqué il y a déjà quelques années, mais qui n'est pas nécessairement facile à mettre sur pieds, ce projet va bon train. Donc on a eu un subside d'un projet wallon qui s'appelle, le nom n'est pas très bien choisi, 'Régal', qui est un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, et là nous avons tenu un subside de 14.000 euros pour notre projet d'épicerie sociale mené en notre partenariat avec la Croix Rouge, je tiens à le dire; Quand je dis partenariat, c'est nous qui occupons les locaux, ou qui mettons les locaux à disposition, et qui les équipons. Et on compte sur le bénévolat de la Croix Rouge pour assurer la distribution mais pas n'importe comment, avec un contrôle effectivement que nous assurons nous-mêmes au niveau du cpas à l'aide de cartes, qui permette de repérer facilement les gens qui sont en position de bénéficier de ces aides alimentaires gratuites. Le subside dont tu parlais, celui de la loterie nationale n'a pas encore été accordé, et j'ai demandé un subside à la Province, notre partenaire proche, mais le subside a été refusé aussi très rapidement d'ailleurs, une semaine après, le subside était refusé, ça je n'avais jamais vu, celui de la loterie nationale il a fallu un an pour qu'on nous dise qu'il était refusé, ça vous donne une idée. Un petit peu comme c'est le cas pour l'accueil extra-scolaire, on essaie de suivre ce qui avait été entamé en matière de distribution d'aide alimentaire, on est sur le même chemin, et je ne sais pas trop s'il faut se féliciter de l'efficacité du cpas en la matière, on ne peut pas non plus la passer sous silence, mais vraiment le problème principal il est quand même bien un problème de pauvreté et de difficulté à accéder aux produits de première nécessité.

Madame FROGNET – J'aimerais ajouter un mot sur le point 3, car j'ai en fait bidouillé un truc, et je vous le lis : 'Monsieur le Bourgmestre, j'aimerais profiter du point sur les ordonnances de police pour exprimer ce que j'avais à dire sur le projet Léopold, car c'est en lien. Concernant ce point 3, Vanessa WAGNER absente aujourd'hui, m'avait demandé de vous faire part de son étonnement négatif quant à la problématique de la signalisation lors des travaux. Elle a apparemment assisté à une foire d'empoignes rue de la Poste, rue Etienne Lenoir, où des voitures n'ont pu circuler, ont dû faire demi-tour face au chantier Thomas et Piron, Était-ce un problème d'ordonnances ou un problème de signalisation, on ne sait pas, mais nous aimerions que vous y soyez vigilants. Pour notre part, dans notre quartier, à cause des travaux, à la rue Paul Reuter et la mise en circulation en sens inverse, nous voyons en continu les automobilistes prendre la rue à contre-sens. Dans le seul temps qu'ont duré les travaux de la SWDE à la rue des Capucins, la semaine dernière, où là encore, fermeture des rues ou mises en sens inverse, bris de verres, poteaux arrachés, et je ne reviens pas sur le bazar dans notre quartier lors de la rénovation de nos trottoirs. Vous pouvez, depuis 5 ans que nous

subissons les travaux dans le centre-ville, être contents qu'il n'y ait jamais eu de grave accident. Alors j'aimerais allonger mes propos de manière globale, et je tiens à vous dire qu'en tant que représentant des habitants du centre-ville, nous souffrons terriblement de la situation actuelle. Cela fait 5 ans que nous sommes dans les travaux, et vous nous annoncez qu'ils vont encore durer pendant 3 ans minimum. Comment tenir 8 ans psychologiquement et financièrement, dans le bruit, la crasse, pour tout le monde la disparition progressive des clients pour les commerçants. Je ne reviendrai nullement sur la pertinence ou non du projet, mais si vous connaissez des gens qui soutiennent le projet, personnellement j'en connais qui ne le soutiennent pas, ou plutôt qui ont surtout peur de ce qui les attend encore. Vous parlez déjà de ne pas être certain de respecter les délais.

Monsieur MAGNUS – Non je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'on allait les respecter, et l'auteur de projet vous a confirmé cela.

Madame FROGNET – Vous ne pouvez pas garantir à 100%

Monsieur MAGNUS – Non, il y a des éléments qu'on ne maîtrise pas.

Madame FROGNET – Cela est loin de nous rassurer, alors que les travaux qui nous entourent ont tous été en retard, ou le sont encore, et alors que pour certains vous m'aviez promis ici même qu'il n'y en aurait pas, à savoir, dans le réfectoire de l'école du centre, mon fils Anatole n'y a jamais mangé. Alors j'ai trois questions auxquelles je ne vous demande pas de répondre aujourd'hui parce que nous sommes fatigués, mais vous pouvez répondre aussi bien évidemment, mais voilà je ne demande pas de réponse, je voulais simplement exprimer ce que j'avais à dire : 'Comment avez-vous prévu la gestion de la circulation, le temps des travaux dans le chantier Léopold ?' 'Avez-vous par exemple prévu comme me l'a suggéré une commerçante, des navettes gratuites en suffisance bien organisées pour amener les gens en centre-ville ou éventuellement d'autres solutions de ce type ?', 'Et en compensation de la lourdeur de ces travaux, avez-vous envisagé d'octroyer des indemnités comme le prévoit depuis peu le décret du Ministre JEHOLET ?'.

Monsieur MAGNUS – Comme vous me l'avez proposé, je ne vous réponds pas aujourd'hui, je vais réfléchir à tout cela, ce n'est pas des réponses que l'on donne, vous devez savoir, Madame, qu'en politique il y a un Collège, et que ce n'est pas, contrairement à ce que raconte Monsieur GAUDRON, le Bourgmestre qui décide de tout. C'est vrai qu'il y a un sujet sur lequel le Bourgmestre assume toute la responsabilité, c'est la sécurité, et ça n'est pas une mince affaire. Et sur ce point-là, il y aura une réflexion qui se fera, en collaboration avec les commerçants, de manière à ce que cela se passe bien pour tout le monde. Quand à votre rue et la Grand Place, je dois simplement vous dire que l'échevin de la mobilité et moi-même, nous avons été particulièrement vigilants, et que dans les 5 minutes où la firme qui modifiait, ou qui échangeait les vannes d'eau, parce que ce ne sont pas des travaux de la Ville, mais de la SWDE, et que pendant 5 minutes ils ont dû mettre leur camionnette, leur engin à un endroit, et que cela a empêché de rentrer dans votre rue, dans les 5 minutes, il y avait une commerçante qui nous téléphonait, et moi dans un premier temps, et Kamal MITRI dans un deuxième, on a été la voir, et on a été faire changer nos services. Monsieur VALENNE et Thibaut VINCENT, dans le quart d'heure, étaient sur place, ils ont ensuite fait changer le dispositif, donc on ne peut pas nous dire qu'on n'est pas très attentifs aux commerçants du centre-ville, on le sera, et on le sera encore plus dans les mois qui viennent, parce que effectivement ces travaux, on peut dire que cela va augmenter le chiffre d'affaire, cela va entraîner des difficultés, et on va essayer de les réduire au maximum.

3. ADMINISTRATION GENERALE - Communication d'ordonnances de police et réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

-Le 12 juin 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 43 (pharmacie Kieffer) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de châssis en date du 15.07.2019 à 08h00 au 16.07.2019 à 18h00.

-Le 13 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Grass, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau, ouverture en accotement, en date du 24.06.2019 à 07h00 au 28.06.2019 à 17h00.

-Le 17 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'une citerne, en date du 25 juin 2019 de 07h00 à 18h00.

-Le 17 juin 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Etienne Lenoir à hauteur du n°17 et Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17/09/2019 de 08h00 à 18h00.

-Le 17 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'un immeuble, du 17 juin 2019 à 08h00 au 18 juillet 2019 à 16h30.

- Le 17 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 129 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23 juillet 2019 de 08h00 à 15h00.

- Le 17 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Rédange à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'équipements de télédistribution – pose en accotement, en date du 12.06.2019 à 07h00 au 28.06.2019 à 17h00.

- Le 18 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Vallée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 24.06.2019 à 07h00 au 12.07.2019 à 17h00.

- Le 18 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Général Molitor, 345 et avenue de Longwy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en accotement et trottoir, en date du 27.06.2019 à 08h00 au 05.07.2019 à 17h00.

- Le 18 juin 2019 : réglementant le stationnement (2 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement de l'anniversaire du magasin « La différence by FV », en date du 22 juin 2019 de 07h00 à 19h00.

- Le 21 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Cova, 13 à Arlon, en date du 25.06.2019 à 07h00 au 02.07.2019 à 18h00 et Chaussée romaine, en face du n°68 à Arlon, en date du 24.06.2019 à 07h00 au 01.07.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau – ouverture en accotement pour la SWDE.

- Le 21 juin 2019 : Ordonnance de police réglementant la circulation des véhicules rue Floréal, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 01.07.2019 à 07h00 au 05.07.2019.

- Le 21 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Genêts, 41, 43, 45 et 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 02.07.2019 à 07h00 au 05.07.2019.

- Le 21 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue porte Neuve, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.07.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 21 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Moulin à Huile, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 06.08.2019 à 07h00 au 12.08.2019.

- Le 21 juin 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieur, en date du 25.06.2019 à 07h00 au 25.07.2019 à 20h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la ville, en raison d'assurer le bon déroulement d'un barbecue, en date du 24 août 2019 à 15h00 au dimanche 25 août 2019 à 02h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des piétons à l'avenue de Longwy, 120 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.08.2019 de 09h00 à 14h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27 juin 2019 de 09h00 à 18h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Sainte-Croix, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.07.2019 à 07h30 au 02.07.2019 à 18h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue du Marquisat, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison (pose d'un élévateur), en date du 29.06.2019 de 08h00 à 12h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er} n°1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement de panneaux photovoltaïques, en date du 01.07.2019 à 08h00 au 12.07.2019 à 18h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le parking devant l'église de Fouches et rue Nicolas Schnock à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des fêtes de la musique, en date du 29 juin 2019 de 07h00 jusque fin de la manifestation.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue de la Bick, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de construction d'une habitation, en date du 24.06.2019 à 07h30 au 26.06.2019 à 17h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue d'Hachy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de conduites, en date du 24.06.2019 à 08h00 au 05.07.2019 à 18h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'interventions ponctuelles, en date du 24.06.2019 à 07h30 au 31.07.2019 à 17h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.06.2019 de 07h00 à 18h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 79 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 21.06.2019 à 08h00 au 05.07.2019 à 18h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Clairefontaine, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.06.2019 à 08h00 au 01.07.2019 à 12h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Capucins, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10 juillet 2019 de 08h00 à 11h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue des Roses, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 26 juin 2019 à 08h00 au 10 juillet 2019 à 17h00.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Lingenthal, 41 à Arlon, en date du 05.07.2019 à 07h00 au 12.07.2019 à 18h00, à l'avenue de Luxembourg, 43 à Arlon, en date du 03.07.2019 à 07h00 au 10.07.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en trottoir.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules route de Longwy devant le N°520 à Weyler (N81 BK 1.900), route de Bastogne à Arlon (N4 +/- BK 181.000), route de Bastogne à Arlon (Rondpoint N4/N881), entre le 22.07.2019 et le 23.08.2019, en raison d'assurer le bon déroulement des passages de convois exceptionnels pour des éléments d'éoliennes.

- Le 25 juin 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 25.06.2019 à 07h00 au 30.07.2019 à 18h00.

- Le 27 juin 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Capucins, 37 à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 09.07.2019 de 07h00 à 12h00.

- Le 27 juin 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Henri Gaderius, 2-4 à Arlon, en date du 01.07.2019 à 07h00 au 05.07.2019 à 18h00, et à la rue de Grass à Arlon, en date du 27.06.2019 à 07h00 au 05.07.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique.

- Le 27 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Albert Goffaux, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'évacuation d'encombrants, en date du 16.07.2019 à 07h00 au 18.07.2019 à 17h00.

- Le 27 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue des Déportés, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 27 juin 2019 de 07h00 à 18h00.

- Le 27 juin 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Camp, 9, boîte 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.06.2019 de 10h00 à 12h00.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Bitburg du n° 26 au n°46 à Arlon, en date du 09.08.2019 à 07h00 au 14.08.2019 à 18h00, à la rue de Bitburg, du n°4 au n°14 à Arlon, en date du 08.08.2019 à 07h00 au 14.08.2019 à 18h00, à la rue du Bitburg, 2 via la rue des Genêts à Arlon, en date du 07.08.2019 à 07h00 au 13.08.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE – ouverture en accotement.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue de Toernich, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 28 juin 2019 à 07h00 au 02 juillet 2019 à 18h00.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et la circulation des piétons à la rue de la Banque, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de vitrage, en date du 05.07.2019 de 08h00 à 17h00.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking en face de l'Hôtel de Ville, rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tarmac pour la Ville d'Arlon, en date du 28.06.2019 à 06h00 jusqu'à la fin des travaux.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des piétons au carrefour de la route de Luxembourg et rue de Clairefontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz avec ouverture trottoir, en date du 28 juin 2019 à 07h00 au 05 juillet 2019 à 17h30.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Neiewee, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement – forage sous voirie, en date du 15.07.2019 à 08h00 au 23.07.2019 à 17h00.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Neufchâteau, 331b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE – ouverture en accotement, en date du 06.08.2019 à 07h00 au 12.08.2019 à 17h00.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Musée, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement à l'égout, en date du 01.07.2019 à 06h30 au 02.07.2019 à 18h00.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Waltzing, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 26.06.2019 à 08h00 au 03.07.2019 à 16h00.

- Le 01 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Ores, en date du 08.07.2019 à 07h00 au 31.08.2019 à 18h00.

- Le 03 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve, 10 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01 août 2019 à 07h00 au 15.08.2019 à 20h00.

- Le 03 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la N4 au rond-point de la rue de Rédange à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'aménagement d'ilots, en date du 04 juillet 2019 à 07h00 au 12 juillet 2019 à 16h00.

- Le 03 juillet 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue de Toernich, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 03 juillet 2019 à 07h00 au 10 juillet 2019 à 18h30.

- Le 03 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08.08.2019 de 07h00 à 19h00.

- Le 03 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.07.2019 de 08h00 à 10h00.

- Le 04 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction de chantier du hall des sports de l'INDA, pose d'une grue, en date du 05 juillet 2019 de 06h30 à 17h30.

- Le 04 juillet 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Scheuer du n°83 et 95 à Arlon (occupation d'une bande de la voirie), rue Seyler du n°82 au n°74 à Arlon (occupation d'une bande de la voirie), rue François Boudart n°4, n°48 et n°56 à Arlon, (occupation d'une partie de la voirie et des emplacements), rue Sainte-Croix n°53 à Arlon (occupation d'une bande de la voirie), rue du Musée/Impasse du Musée à Arlon (occupation d'une bande de voirie), avenue du 10^{ème} de Ligne (occupation d'une bande de la voirie), en date du 08 juillet 2019 à 07h00 au 30 août 2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réhabilitation d'égouttage (sans tranchée ouverte).

- Le 04 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Am Eck, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique pour Ores, en date du 05.08.2019 à 07h30 au 09.08.2019 à 18h00.

- Le 04 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Remparts, n°18 et 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 04.07.2019 à 08h00 au 05.07.2019 à 18h00.

- Le 04 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, du n°82 au n°86 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.08.2019 à 08h00 au 12.08.2019 à 18h00.

- Le 04 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue A.Kreides, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'enlèvement nids de chenilles, en date du 05.07.2019 de 07h00 à 11h00.

- Le 04 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 08.07.2019 à 07h00 au 18.07.2019 à 18h00.

- Le 04 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue de Frassem du n°17 au n°21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 05.07.2019 de 07h00 à 18h00.

- Le 05 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Remparts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle sur la chaussée, en date du 05 juillet 2019 à 07h00 au 12 juillet 2019 à 18h00.

- Le 05 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Chemin de Weyler, 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 15 juillet 2019 à 08h00 au 18 juillet 2019 à 18h00.

- Le 05 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06 juillet 2019 de 07h00 à 20h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Scheuer, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion-grue, en date du 10 juillet 2019 de 08h00 à 20h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 17 à Arlon, rue Michel Hamélius, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 11/08/2019 de 08h00 à 20h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules de la Petite Rue des Remparts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle sur la chaussée, en date du 06 juillet 2019 à 07h00 au 08 juillet 2019 à 07h30.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Biff à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nuit – coupure de voie, en date du 06 août 2019 à 22h00 au 07 août 2019 à 06h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06 juillet 2019 de 07h00 à 20h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Sonnetty, 9a à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 08 juillet 2019 de 06h00 à 18h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Toernich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de déplacements de conduites de gaz BP et câble HT, en date du 05 août 2019 à 07h00 au 23 août 2019 à 18h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs au niveau du n°5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de vidange, en date du 08 juillet 2019 de 12h00 à 18h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Marquisat, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison / pose de grue/élévateur, en date du 18 juillet 2019 de 11h00 à 13h00.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 2/21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 12.07.2019 de 13h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Godefroid Kurth, 2/31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 11 juillet 2019 de 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Framboisier, 4/D2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 12 juillet 2019 de 08h30 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 08 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, en face du n°68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égout, en date du 09 juillet 2019 à 07h00 au 10 juillet 2019 à 19h00.

- Le 09 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de l'Europe, 9 à Arlon, en raison de la traversée de voirie ou forage en date du 05.08.2019 à 07h00 au 14.08.2019 à 18h00, rue des roses, 24 à Arlon, en raison de fosses en trottoir en date du 05.08.2019 à 07h00 au 09.08.2019 à 18h00, rue Moulin Lampach, 15 à Arlon, en raison de la traversée de voirie en date du 08.08.2019 à 07h00 au 20.08.2019 à 18h00, rue de la Cova, 25 à 6700 Arlon, traversée de voirie en date du 12.08.2019 à 07h00 au 23.08.2019 à 18h00, rue de la Source, 2 à Arlon, traversée de voirie, en date du 19.08.2019 à 07h00 au 28.08.2019 à 18h00, rue Saint-Martin, 41 à Arlon, traversée de voirie en date du 19.08.2019 à 07h00 au 30.08.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux.

- Le 09 juillet 2019 : réglementant la circulation des piétons rue du Beynert, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un container, en date du 10.07.2019 de 08h00 au 11.07.2019 à 17h00.

- Le 09 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois face du n°10-12 et 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de menuiserie, en date du 11.07.2019 de 07h00 à 17h00.

- Le 09 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et montage cuisine, en date du 10.07.2019 de 08h00 à 12h00, et en date du 24.07.2019 à 08h00 au 25.07.2019 à 18h00.

- Le 09 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, N844 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 12.08.2019 à 07h00 au 06.09.2019 à 18h00.

- Le 09 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules, rue Michel Hamélius, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 20.07.2019 de 08h00 à 13h00.

- Le 10 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer du n°57-59 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 10.07.2019 à 07h00 au 11.06.2019 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : règlementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, en face du n°68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'égout, en date du 11.07.2019 de 07h00 à 19h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marché au Beurre, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13 juillet 2019 à 07h00 au 14 juillet 2019 à 20h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules N83 à Stockem, 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation du pont au-dessus de la N83, en date de 10/07/2019 à 10h30 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 12.07.2019 de 12h00 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Sonnetty 9a à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 12 juillet 2019 de 06h00 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue de la Caserne, 24-26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture + placement d'un échafaudage, en date du 12.07.2019 à 07h00 au 16.07.2019 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 15 juillet 2019 à 07h45 au 25 juillet 2019 à 17h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Bastion, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation d'encombrants, en date du 23 juillet 2019 à 07h00 au 24 juillet 2019 à 17h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de l'Hydrion, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'un immeuble, en date du 06 août 2019 à 08h00 au 31.10.2019 à 16h30.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve, 10/1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02.08.2019 de 08h00 à 18h00.
Ordonnance de police réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Huuscht à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 05.08.2019 à 07h00 au 31.08.2019 à 16h30.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant la circulation des piétons à la rue du Maitrank au niveau du n°105-107 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 19.07.2019 à 17h00 au 22.04.2019 à 08h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'interventions ponctuelles, en date du 01.08.2019 à 07h30 au 31.08.2019 à 17h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Sesselich, 257 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.07.2019 de 09h00 à 14h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.07.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve, 36 à Arlon, à la Grand Place, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.07.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.08.2019 de 06h00 à 20h00 et le 17.08.2019 de 06h00 à 20h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20 juillet 2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 12 juillet 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Maitrank, rue de la Platinerie, rue Georges Prat, ainsi que sur la Place en face de l'église du village de Bonnert, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la fête de village de Bonnert, en date du 26 juillet 2019 à partir de 07h00 au dimanche 28 juillet 2019 à fin de manifestation.

- Le 15 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Musée, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égouts, en date du 22 juillet 2019 à 06h30 au 24.07.2019 à 18h00.

- Le 15 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 74 bte 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.07.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 15 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 39 boîte 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.07.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 15 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des piétons à la rue Godefroid Kurth, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 16 juillet 2019 à 07h00 au 30.07.2019 à 18h00.

- Le 15 juillet 2019 : réglementant des véhicules à l'avenue de Mersch, 103 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.07.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 15 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Place au niveau du n°21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 16.07.2019 à 06h00 au 18.07.2019 à 19h00.

- Le 15 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean Baptiste Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19 juillet 2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 17 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien des parterres de l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, en date des 22 et 23 juillet 2019 de 08h00 à 17h00.

- Le 19 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Hammelsmarsch, du n°4 au n°10 à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement de la sécurisation complète, en date du 19 juillet 2019 de 08h00 jusqu'à fin de sécurisation complète.

- Le 19 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 20 à Arlon, sur 2 emplacements, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 23 juillet 2019 de 07h00 à 16h00.

- Le 19 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules Chemin de la Rentertkapell à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage à la rue des Frênes, en date du 19 juillet 2019 de 12h00 à 17h00.

- Le 22 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Toernich, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 27 juillet 2019 de 09h00 à 18h00.

- Le 22 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Porte Neuve, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 26 juillet 2019 de 07h00 à 18h00.

- Le 22 juillet 2019 : réglementant le stationnement de véhicules de livraison à la rue Léopold, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison à la rue Léopold, 3 à Arlon, en date du 21.07.2019 de 10h00 à 12h00, du 25.07.2019 de 16h00 à 20h00.

- Le 22 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place de l'Yser, parking central à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la réfection partielle du revêtement hydrocarboné du parking de la Place de l'Yser, en date du 22.07.2019 de 07h00 à 10h00.

- Le 23 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Hammelsmarsch, du n°4 au n°10 à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement de la sécurisation d'un bâtiment suite à un incendie, en date du 23.07.2019 de 08h00 jusqu'à fin de sécurisation complète.

- Le 23 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de l'anniversaire de l'Insomnia, en date du 26 juillet 2019 de 19h00 au 27 juillet 2019 à 08h00.

- Le 23 juillet 2019 : interdisant la circulation et le stationnement des véhicules dans la montée de Saint-Donat et sur le parvis de l'Église Saint-Donat, en raison d'assurer le bon déroulement d'une fête organisée par asbl ADELAIDE DU BOIS D'ARLON, « soirée blanche dans les jardins de Saint-Donat », en date du samedi 27 juillet 2019 à 09h00 au dimanche 28 juillet 2019 à 07h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30 juillet 2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie – phase 2, en date du 01.08.2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 18h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 01 août 2019 à 08h00 au 03.08.2019 à 20h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Bouleaux, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02 août 2019 à 08h00 au 04 août 2019 à 20h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et la circulation des piétons, rue des Martyrs, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02 août 2019 de 08h00 à 15h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.08.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 85 à Arlon, Place Didier, 24/7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14 septembre 2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue Joseph Netzer, 20-22 et rue de l'Esplanade à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démolition – placement d'un container et d'un échafaudage, en date du 05.08.2019 à 08h00 au 31.12.2019 à 18h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue Joseph Netzer, 20-22 et rue de l'Esplanade à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démolition – placement d'un container et d'un échafaudage, en date du 05.08.2019 à 08h00 au 31.12.2019 à 18h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue François Boudart, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de stockage de sable, en date du 07 août 2019 de 07h00 à 17h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et la circulation des piétons, rue Général Molitor, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19 août 2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 30 juillet 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05 août 2019 à 07h00 au 08 août 2019 à 17h00.

- Le 01 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie – phase 2, en date du 01.08.2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 18h00.

- Le 01 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie – phase 2, en date du 01.08.2019 à 07h00 au 31.10.2019 à 18h00.

- Le 02 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du départ de la randonnée de voitures anciennes '2 Générations Classic 2019', en date du 24 août 2019 et du 25 août 2019 de 07h00 à 11h00.

- Le 06 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue des Capucins, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 13.08.2019 de 07h00 à 12h00.

- Le 06 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Ecureuils à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la sécurisation des piétons, en date du 26 août 2019 à 07h00 au 26 août 2020 à 18h00.

- Le 06 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue Scheuer, 96 à Arlon, en date du 20 août 2019 de 08h00 à 18h00, et à la rue du Dispensaire, 28 à Arlon, en date du 28 août 2019 de 08h00 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement.

- Le 06 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Remparts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle sur la chaussée, en date du 02.08.2019 à 07h30 au 05.08.2019 à 18h00.

- Le 07 août 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du rassemblement annuel du mouvement des Guides et Scouts d'Arlon, en date du 21 septembre 2019 de 10h00 à 24h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Vallée, rue de Hachy, rue des Fours à Chaux et rue de la Fontaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation d'un câble de fibre optique, en date du 12.08.2019 à 07h00 et du 30.08.2019 à 18h00 (3 jours de travail).

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Huuscht, 35b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égout, en date du 22.08.2019 de 08h00 à 17h30.

- Le 12 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Wäschbour, 31-33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14 août 2019 de 07h00 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Général Molitor, 20 à Arlon, en date du 19.08.2019 à 07h00 au 05.09.2019 à 17h30 – traversée de voirie, et rue du Maitrank, n°87 à Arlon, en date du 21.08.2019 à 07h00 au 30.08.2019 à 17h30 – fouilles en trottoir, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 14.08.2019 à 08h00 au 30.08.2019 à 19h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction, chantier du hall des sports de l'INDA, pose d'une grue, en date du 08 août 2019 à 6h30 au 14 août 2019 à 17h30.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des piétons, rue Saint-Donat, 8 boîte 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.08.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons et le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 4b à Arlon, et avenue Jean-Baptiste Nothomb, 77, boîte 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07.08.2019 à 10h00 au 09.08.2019 à 20h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Capucins et Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de vanne, en date du 12.08.2019 à 07h00 au 30.08.2019 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marché aux Fleurs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.08.2019 de 07h00 à 17h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons rue de l'Esplanade, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31.08.2019 de 08h00 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Diekirch, 436 et 438 à Arlon, en date du 23.08.2019 à 07h00 au 29.08.2019 à 18h00 (ouverture en accotement), Am Eck, 10

à Arlon, en date du 21.08.2019 à 07h00 au 27.08.2019 à 18h00 (ouverture en accotement et voirie), Avenue du 10^{ème} de Ligne, 58 à Arlon, en date du 20.08.2019 à 07h00 au 26.08.2019 à 18h00 (ouverture en accotement), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Rhin, Chemin des Espagnols avec le Carrefour de la rue d'Eischen, Chemin des Espagnols avec le Carrefour de la rue de Waltzing, rue de l'Hydrion, rue Nicolas Berger, Place de l'Yser, rue de Toernich, rue des Genêts, rue des Faubourgs, rue du Marché aux Légumes et avenue de la Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement des taques d'égout, en date du 08.08.2019 à 07h00 jusqu'à la fin des travaux.

- Le 12 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Sesselich, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 12.08.2019 à 07h00 au 30.08.2019 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Thermes Romains à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 09 août 2019 à 6h30 au 14 août 2019 à 17h30.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules, à la route de Hirtzenberg et rue d'Udange à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Ores, en date du 07.08.2019 à 08h00 au 30.08.2019 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des piétons rue du Gazomètre, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation, en date du 14 août 2019 de 07h00 à 20h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19 août 2019 à 07h00 au 22 août 2019 à 17h00.

- Le 12 août 2019 : autorisant le stockage de déblais à la rue de Toernich devant le n°164 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de stockage de déblais, en date du 06.08.2019 à 07h00 au 31.08.2019 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Remparts à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle sur la chaussée, en date du 06.08.2019 de 07h30 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch entre le numéro 336 et 340 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de coupure haute tension, en date du 08.08.2019 à 07h00 au 14.08.2019 à 18h00.

- Le 12 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 52 à Arlon, rue Sainte-Croix, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.08.2019 à 08h00 au 27.08.2019 à 16h00.

- Le 13 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Numa Ensich Tesch, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.08.2019 de 06h00 à 19h00.

- Le 13 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l'Hydrion, 123-121 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 12.08.2019 à 08h00 au 30.08.2019 à 16h00.

- Le 13 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, à l'avenue Victor Tesch, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de camion-grue, en date du 19 août 2019 à 07h00 au 22 août 2019 à 18h00.

- Le 13 août 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue de ma Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de taques d'égout pour le compte de la ville d'Arlon, en date du 14.08.2019 à 07h00 au 16.08.2019 à 10h00.

- Le 13 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la ville en raison d'assurer le bon déroulement d'un barbecue organisé par la Commission des Fêtes d'Arlon, en date du 24 août 2019 à 13h00 au 25 août 2019 à 02h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue du Gazomètre, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.08.2019 de 13h00 à 18h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place du Docteur Hollenfeltz, 13a à Arlon (côté gauche du café « Le Vénitien », en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.08.2019 à 18h00 au 14.08.2019 à 20h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Moulin à Huile, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique pour Ores, en date du 22.08.2019 à 08h00 au 30.08.2019 à 16h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Haute, 2 à Arlon, en date du 27.08.2019 à 07h00 au 02.09.2019 à 17h30 et rue Henri Garderius, 4 à Arlon, en date du 28.08.2019 à 07h00 au 03.09.2019 à 17h30, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement et voirie.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau – ouverture en accotement, en date du 20.08.2019 à 07h00 au 26.08.2019 à 17h30.

- Le 14 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à l'avenue Victor Tesch, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de camion-grue, en date du 20 août 2019 de 07h00 à 18h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Huuscht, 35b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement égout, en date du 22.08.2019 de 08h00 à 17h30.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue A. Kreides entre le cimetière et le n°60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de renouvellement du réseau électrique BT, en date du 20.08.2019 de 08h00 à 16h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des piétons à l'intersection de la rue de Neufchâteau et rue Saint-Dié à Arlon du 14.08.2019 à 07h30 au 31.12.2019 à 16h30, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une grue.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Domaine 2B à Arlon – ouverture en accotement et voirie, en raison d’assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau, en date du 30.08.2019 à 07h00 au 05.09.2019 à 18h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l’Hydrion, 117 à Arlon – fouilles en trottoir et voirie en date du 26.08.2019 à 07h00 au 30.08.2019 à 18h00, rue des Bruyères, 2 à Arlon – fouilles en trottoir, en date du 27.08.2019 à 07h00 au 05.09.2019 à 18h00, Drève de l’Arc en Ciel, 25 à Arlon – fouilles en trottoir et traversée de voirie en date du 27.08.2019 à 07h00 au 06.09.2019 à 18h00, rue Georges Prat, 23 à Arlon- fouilles en trottoir et traversée de voirie en date du 04.09.2019 à 07h00 au 13.09.2019 à 18h00, rue de la Promenade, 7 à Arlon – fouilles en trottoir, en date du 06.09.2019 à 07h00 au 15.09.2019 à 18h00, rue de l’Harmonie, 27 à Arlon – fouilles en trottoir, en date du 04.09.2019 à 07h00 au 15.09.2019 à 18h00, en raison d’assurer le bon déroulement de travaux.

- Le 14 août 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 45 à Arlon, en raison d’assurer le bon déroulement d’une livraison, en date du 21 août 2019 à 07h00 au 22 août 2019 à 18h00.

- Le 14 août 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Stockem, en raison d’assurer le bon déroulement de l’organisation de la foire aux artisans et à la brocante (24^{ème}), en date du 25 août 2019 de 04h00 à 22h00.

4. SERVICE JURIDIQUE - Modifications du règlement général de police, relatives à l’exercice et à l’organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public.

Monsieur MAGNUS – On a toujours une commission qui s’appelle la Commission Marchés, on les a réunis, et il y a certains éléments qu’ils ont souhaité que l’on change, et ainsi l’arrivée des marchands et des abonnés pourra commencer à partir de 4 heures, ainsi la police pourra verbaliser et pourra venir faire enlever les voitures, ce qui permettra aux commerçants de s’installer correctement, cette heure-là étant, à une heure du matin pour les marchés aux fleurs et marché de l’Ascension, c’est donc deux fois par an. On a l’agent placier, c’est le point suivant, qui est habilité à indiquer l’emplacement qui peut être occupé par le candidat. La page 4, là, j’enlève un terme qui est inapproprié, ‘pour pouvoir se voir attribuer un emplacement au jour le jour’, et pas ‘pour pouvoir conquérir et se voir attribuer’. Au niveau des emplacements, Les attributions des emplacements pour les abonnements, cela ne change pas beaucoup, on demande les noms, prénoms, et adresse de la personne, ce qui me semble tout-à-fait normal, et s’ils sont en société, la raison sociale, une copie de l’attestation d’inscription de la TVA, et une copie de la carte des préposés, et on demande également la même chose pour ceux qui ne sont pas des abonnés, et qui viennent de manière occasionnelle. La suppression définitive d’un marché ou d’une partie de ces emplacements, l’emplacement est retiré de plein de droit en cas de faillite, insonorité et mise en liquidation de la personne morale titulaire de l’abonnement etc., et vous avez le texte là. Vous avez aussi le terme qui est l’occupation des emplacements cédés n’est autorisés aux cessionnaires que lorsque la Ville a constaté que l’entreprise du cessionnaire ne dépasse pas la limite du nombre d’emplacements par entreprise fixé au premier paragraphe du présent article. Je termine par les deux derniers paragraphes, qui disent que tout véhicule particulier sera interdit dans la zone de marché pendant la durée de celui-ci, soit respectivement de 4 heures puisqu’on a anticipé d’une heure, à quinze heures pour le marché hebdomadaire, et de 1 heure à 19 heures pour le marché aux fleurs et le marché de l’Ascension. Et je termine par la dernière phrase, l’arrêt de la vente est terminé au plus tard par respectivement à 13h30 pour le marché hebdomadaire, et 18h00 pour les marchés aux fleurs et de l’Ascension, ces

heures n'ont pas changé. Et, ne pourra plus se retrouver sur le marché des véhicules de marchands dès 14h00 pour les véhicules de marchands se trouvant sur la place Léopold, pour les marchés hebdomadaires et 18h30 pour les marchés aux fleurs et de l'Ascension.

Monsieur GAUDRON – On entend bien la volonté d'avancer les heures pour permettre l'évacuation des véhicules avec une plus grande facilité, cependant, on voulait mettre aussi dans la balance la quiétude des riverains, car qui dit possibilité d'arriver plus tôt des marchands joue aussi sur la quiétude des riverains. Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire une distinction dans le règlement entre heure d'arrivée des marchands, et heure à partir de laquelle la police peut intervenir pour enlever les véhicules, avec l'idée de changer les heures comme vous le proposez, comme heure où à partir de quand la police peut intervenir, et maintenir l'arrivée des marchands telle qu'elle est actuellement, pour justement maintenir cette quiétude au moins jusqu'à 5 heures du matin pour les riverains.

Monsieur MAGNUS – Personnellement si j'étais riverain, si je devais me lever à 4 heures du matin ou 5 heures du matin pour aller changer ma voiture de place, ça ne changerait pas grand-chose, si ce n'est que je ne la mettrais pas la veille au soir à cet endroit-là ...

Monsieur GAUDRON – Non, ce n'est pas ça le sens de ma remarque Monsieur le Bourgmestre, je me suis mal fait comprendre.

Monsieur MAGNUS - L'emplacement doit être dégagé à partir de 4 heures.

Monsieur GAUDRON – Tel que le règlement est là les marchands peuvent arriver à partir de 4 heures du matin. Et actuellement c'est 5 heures du matin. Ce que je vous suggère, c'est de maintenir l'heure d'arrivée des marchands toujours à 5 heures du matin, pour maintenir une heure de quiétude en plus la nuit pour les habitants, parce que ce qui fait du bruit la nuit c'est cela c'est l'installation des marchands, ce n'est pas le fait d'enlever les véhicules par les voitures de police. Parce qu'on entend bien le souci aux heures que vous proposez, il faudrait alors l'heure à partir de laquelle on peut enlever les véhicules, mais sans toucher à l'heure d'arrivée des marchands, pour préserver la quiétude des riverains.

Monsieur MAGNUS – L'objectif ici est surtout, comme vous le dites, de pouvoir pour la police enlever les voitures, ils ne savent pas faire venir un dépanneur qui enlève toutes les voitures en même temps. Donc qu'est-ce qu'il se passe... Ils arrivent à 5 heures, et à 5 heures, les premiers marchands sont là. Les gens du marché ambulant nous disent simplement qu'il faut interdire de se parquer à partir de 4 heures, comme cela à partir de 4 heures on peut enlever les voitures, et nous on arrive qu'à 5 heures, ils ne demandent pas à arriver à 4 heures du matin.

Monsieur GAUDRON – Sauf que le règlement leur permet.

Monsieur MAGNUS – Je me retourne vers notre placier.

Monsieur DUBREUCQ - Il y a deux marchands qui sollicitent l'autorisation d'arriver plus tôt que 5 heures parce que pour eux 5 heures c'est trop juste pour installer tout leur étalage et préparer leurs marchandises, ils aimeraient bien arriver à 3 heures du matin, mais ça concerne seulement deux marchands. Il y a aussi la problématique de la police.

Monsieur MAGNUS- Et ce sont des marchands qui vendent quoi ?

Monsieur DUBREUCQ – Il y a Thimi Fruits, et le marchand de poulet.

Monsieur GAUDRON – Et c'est ce genre d'installation qui font du bruit évidemment. Thimi Fruits, c'est avec des tonnelles, les tuyaux de tonnelle sont balancés à terre, donc pour la quiétude des riverains, cela me semble vraiment important de maintenir 5 heures du matin, d'autant plus avec ce que j'entends là.

Monsieur MAGNUS – Je n'ai pas de problème à maintenir 5 heures du matin, mais à 4 heures, les voitures doivent être enlevées. Faudra peut-être rajouter 'montage à partir de 5 heures'.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'apporter les modifications suivantes aux articles 74, 75 et 76 du règlement général de police de la Ville d'Arlon :

- L'article 74 – dispositions générales, §1er, points concernant les horaires des marchés hebdomadaires, marché aux fleurs et marché de l'ascension, formulé comme suit :

« §1er. Les marchés publics suivants sont organisés sur le domaine public communal:

1° Marché hebdomadaire

....

Horaire :

- o Arrivée des Marchands abonnés, entre 05 heures et 07 heures 30.
- o Placement des marchandises occasionnelles : entre 7 heures 30 et 8 heures
- o Départs des véhicules non affectés à la vente : 8 heures
- o Départ des marchands ambulants : 14 heures 30, sauf pour la Place Léopold où la place doit être libérée pour 14 heures au plus tard.

....

2° Marché aux fleurs – tous les ans le 3ième Samedi du mois d'avril.

....

Horaire :

- o Arrivée des Marchands ambulants, 05 heures
- o Départs des véhicules non affectés à la vente : 8 heures
- o Départ des marchands ambulants : 18 heures 30

...

3° Marché de l'Ascension

...

Horaire :

- o Arrivée des Marchands abonnés entre 5 heures et 7 heures
- o Placement des marchandises occasionnelles : entre 7heures et 8 heures
- o Départ des véhicules non affectés à la vente : 8 heures
- o Départ des marchands ambulants : 18 heures 30 »

...

Est remplacé par :

« §1er. Les marchés publics suivants sont organisés sur le domaine public communal:

1° Marché Hebdomadaire

...

Horaire :

- o Arrivée des Marchands abonnés, entre 05 heures et 07 heures 30.
- o Placement des marchandises occasionnelles : entre 7 heures 30 et 8 heures
- o Départs des véhicules non affectés à la vente : 8 heures
- o Départ des marchands ambulants : 14 heures 30, sauf pour la Place Léopold où la place doit être libérée pour 14 heures au plus tard.

...

2° Marché aux fleurs – tous les ans le 3ième Samedi du mois d’avril.

...

Horaire :

- o Arrivée des Marchands ambulants, 01 heure
- o Départs des véhicules non affectés à la vente : 8 heures
- o Départ des marchands ambulants : 18 heures 30

...

3° Marché de l’Ascension

...

Horaire :

- o Arrivée des Marchands abonnés entre 1 heure et 7 heures
- o Placement des marchandises occasionnelles : entre 7 heures et 8 heures
- o Départ des véhicules non affectés à la vente : 8 heures
- o Départ des marchands ambulants : 18 heures 30 »

...

- L’Article 75 – Attribution, occupation, cession et sous-location des emplacements, § 5, formulé comme suit :

« § 5. Attribution des emplacements au jour le jour

Les emplacements attribués au jour le jour le sont, s'il y a lieu en fonction de leur spécialisation, par ordre chronologique d'arrivée sur le marché.

Lorsqu'il n'est pas permis de déterminer l'ordre d'arrivée sur le marché de deux ou plusieurs candidats, l'octroi de l'emplacement se fait par tirage au sort.

Les titulaires d'autorisation patronale sont présents en personne pour se voir attribuer un emplacement, conformément à l'article au §1er du présent article. »

Est remplacé par :

« §5. Attribution des emplacements au jour le jour

Les emplacements attribués au jour le jour le sont, s'il y a lieu en fonction de leur spécialisation, par ordre chronologique d'arrivée sur le marché.

Lorsqu'il n'est pas permis de déterminer l'ordre d'arrivée sur le marché de deux ou plusieurs candidats, l'octroi de l'emplacement se fait par tirage au sort.

L’agent placier est habilité à indiquer l’emplacement qui peut être occupé par le candidat.

Les titulaires d'autorisation patronale sont présents en personne pour se voir attribuer un emplacement, conformément au §1er du présent article.

Pour se voir attribuer un emplacement au jour le jour, le candidat devra être en mesure de procurer à l’agent placier les mêmes informations et documents que ceux devant être fournis dans le cadre de l’attribution d’un emplacement par abonnement, conformément au § 6, point 6.1. du présent article.

»

- L’Article 75 – Attribution, occupation, cession et sous-location des emplacements, §6, point 6.1., 3ème alinéa formulé comme suit :

« §6. Attribution des emplacements par abonnements

6.1. Vacance et candidature

...

Sans préjudice de la publication d'avis de vacance, les candidatures peuvent être introduites à tout moment, soit par lettre déposée contre accusé de réception, soit par courrier recommandé à la poste avec accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception et doivent comporter notamment les informations et les documents suivants :

- o les nom, prénom et adresse de la personne physique ou morale sollicitant l'abonnement,
- o la copie du numéro d'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises,
- o une copie de l'autorisation patronale et des documents d'identité du candidat,
- o copie de(s) carte(s) des préposé(s),
- o les coordonnées téléphoniques, l'éventuelle adresse courriel,
- o le métrage sollicité,
- o le type de matériel utilisé (camion-magasin., remorque, parasols...),
- o les produits et/ou les services offerts en vente,
- o s'il y a lieu, la qualité de démonstrateur. »

...

Est remplacé par :

« §6. Attribution des emplacements par abonnements

6.1. Vacance et candidature

...

Sans préjudice de la publication d'avis de vacance, les candidatures peuvent être introduites à tout moment, soit par lettre déposée contre accusé de réception, soit par courrier recommandé à la poste avec accusé de réception, soit sur support durable contre accusé de réception et doivent comporter notamment les informations et les documents suivants :

- o le nom, le prénom et l'adresse de la personne à laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement a été attribué,
- o s'il y a lieu, la raison sociale de la personne morale à laquelle l'emplacement a été attribué et l'adresse de son siège social,
- o la copie du numéro d'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises,
- o une copie de l'autorisation patronale et des documents d'identité du candidat,
- o une copie de l'attestation d'inscription à la TVA,
- o copie de(s) carte(s) des préposé(s),
- o les coordonnées téléphoniques, l'éventuelle adresse courriel,
- o le métrage sollicité,
- o le type de matériel utilisé (camion-magasin., remorque, parasols...),
- o les produits et/ou les services offerts en vente,
- o s'il y a lieu, la qualité de démonstrateur. »

- L'Article 75 – Attribution, occupation, cession et sous-location des emplacements, § 11, formulé comme suit :

« §11. Suppression définitive d'emplacements

Un préavis de un an est donné aux titulaires d'emplacements en cas de suppression définitive d'un marché ou d'une partie de ses emplacements.

En cas d'absolue nécessité, ce délai n'est pas d'application. »

Est remplacé par :

« §11. Suppression définitive d'emplacements

11.1. Suppression définitive d'un marché ou d'une partie de ses emplacements

Un préavis de un an est donné aux titulaires d'emplacements en cas de suppression définitive d'un

marché ou d'une partie de ses emplacements.
En cas d'absolue nécessité, ce délai n'est pas d'application.

11.2. Emplacement retiré de plein droit

L'emplacement est retiré de plein droit en cas de faillite, insolvabilité ou mise en liquidation de la personne morale, titulaire de l'abonnement. Les responsables de la personne morale en liquidation, insolvable ou en faillite, sont tenus d'informer la Ville sur le champ, par courrier recommandé, de la survenance de l'une de ces hypothèses. Les redevances demeureront dues tant que la Ville n'aura pas été ainsi informée de la situation. L'attribution de l'emplacement sera retirée à partir de la constatation officielle et au plus tard le 1er du mois qui suit l'envoi recommandé stipulant les raisons justifiant la fin de l'attribution. »

- L'Article 75 – Attribution, occupation, cession et sous-location des emplacements, § 12 - Cession d'emplacement(s), 4ème alinéa, point 3° et 5ème alinéa, formulé comme suit :

« L'occupation du (ou des) emplacement(s) cédé(s) n'est autorisée au cessionnaire que:

....

3° lorsque la commune a constaté que l'entreprise du cessionnaire ne dépasse pas la limite du nombre d'emplacements par entreprise fixée à l'article 2 du présent règlement.

Les cessionnaires poursuivent l'exécution des obligations nées du (ou des) contrat(s) d'abonnement, sans préjudice de l'application des articles 8, 9, 10 et 11 du présent règlement. »

Est remplacé par :

« L'occupation du (ou des) emplacement(s) cédé(s) n'est autorisée au cessionnaire que:

...

3° lorsque la Ville a constaté que l'entreprise du cessionnaire ne dépasse pas la limite du nombre d'emplacements par entreprise fixée au §1er du présent article.

Les cessionnaires poursuivent l'exécution des obligations nées du (ou des) contrat(s) d'abonnement, sans préjudice de l'application des § 7, 9, 10 et 12 du présent article. »

- L'Article 76 – Dispositions particulières, §2, points 1°) et 4°) formulé comme suit :

« §2 - Sécurité : circulation /stationnement :

1°) tout véhicule particulier sera interdit dans la zone du marché pendant la durée de celui-ci, soit de 05H à 15H. A cet effet, tout véhicule enlevé le sera au frais, charge et responsabilité de son propriétaire ;

...

4°) seuls les véhicules ne gênant nullement les vitrines des magasins ou servant directement à la vente ou à l'essayage, et qui en auront reçu l'autorisation pourront rester en place. De même les véhicules des corps de sécurité dans leurs missions d'urgence pourront circuler en tout temps. La même disposition est valable en ce qui concerne les véhicules de nettoyage qui ont charge de la propreté de fin de marché. L'arrêt de la vente est fixé au plus tard à 13H30 et il ne pourra plus se trouver sur le marché de véhicules de marchands dès 14H00. »

Est remplacé par :

« §2 - Sécurité : circulation /stationnement :

1°) tout véhicule particulier sera interdit dans la zone du marché pendant la durée de celui-ci, soit respectivement de 04 heures à 15 heures pour les marchés hebdomadaires et de 1 heure à 19 heures

pour les marchés aux fleurs et de l'ascension. A cet effet, tout véhicule enlevé le sera au frais, charge et responsabilité de son propriétaire ;

...

4°) seuls les véhicules ne gênant nullement les vitrines des magasins ou servant directement à la vente ou à l'essayage, et qui en auront reçu l'autorisation pourront rester en place. De même les véhicules des corps de sécurité dans leurs missions d'urgence pourront circuler en tout temps. La même disposition est valable en ce qui concerne les véhicules de nettoyage qui ont charge de la propreté de fin de marché. L'arrêt de la vente est fixé au plus tard respectivement à 13 heures 30 pour les marchés hebdomadaires et 18 heures pour les marchés aux fleurs et de l'ascension et il ne pourra plus se trouver sur le marché de véhicules de marchands dès 14 heures 30 (dès 14 heures pour les véhicules de marchands se trouvant sur la Place Léopold) pour les marchés hebdomadaires et 18 heures 30 pour les marchés aux fleurs et de l'ascension. »

- A l'article 76 – Dispositions particulières, §3, les mots « agent de l'administration » sont remplacé par « agent placier de l'administration »;

- Les terme « la commune » repris aux articles 75 et 76 sont remplacés par les termes « la Ville ».

5. SERVICE JURIDIQUE - Erratum : articles 2 et 21, 2§ du règlement général de Police relatif à la mendicité.

Monsieur MAGNUS – Il y a une petite erreur au niveau du règlement général de police, on a oublié de définir le mot nuit. Donc le mot nuit c'est de 22 heures à 6 heures, et surtout on a fait référence au point relatif à la mendicité à l'article 30 du présent règlement, et cela concerne les divertissements et le carnaval, donc ce n'est pas tout-à-fait correct, et on a corrigé par l'article 96 qui concerne bien les chiens réputés dangereux

Madame FROGNET – Je voulais poser une question par rapport à la mendicité, où en sont les mendiants, les sdf ?

Monsieur MAGNUS – Je n'en vois plus. Hélène, savez-vous nous dire où se trouvent les mendiants qui étaient professionnels, et je parle bien de ceux-là, et non pas des vrais mendiants qui en ont bien besoin et que nous devons aider ?

Madame FROGNET – L'autre pendant de ma question c'est que vous avez parlé de criminalité organisée, et maintenant il semblerait que vous les ayez fait s'échapper dans la nature.

Monsieur MAGNUS - Vous me demandez où ils sont et je vous réponds que je ne sais pas, et là vous me dites 'vous les avez fait s'échapper dans la nature', donc c'est que vous savez où ils sont alors.

Madame FROGNET – Non, je suis comme Romain GAUDRON alors, je me suis mal exprimée, vous avez voulu lutter contre la mendicité.

Monsieur MAGNUS – Non j'ai voulu lutter contre la mendicité professionnelle, et il faut toujours sans cesse refaire les mêmes débats avec vous.

Le Conseil communal, **par 21 voix pour et 5 voix contre (M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT)**

décide de modifier les articles 2 et 21, §2 du Règlement général de police de la Ville d'Arlon comme suit :

« Article 2 : Définitions »

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

§ 1. "Espace public" :

1. la voirie, en ce compris les accotements et les trottoirs ;
2. les abords des cités de logements et des bâtiments accessibles au public (grandes surfaces, cinémas, écoles, ...) ;
3. les parcs, jardins publics, cimetières, plaines et aires de jeux.

§ 2. "Voie publique" :

La voirie, en ce compris les accotements et les trottoirs.

§ 3. "Collège" :

Le Collège communal.

§ 4. "Nuit" :

De 22 heures à 06 heures.

§ 5. "Bâtiment" :

Immeuble bâti affecté ou non au logement.

§ 6 "Logement"

Bâtiment ou partie de bâtiment structurellement destiné à l'habitation.

§ 7 "Logement individuel" ou "unité d'habitation"

Un logement individuel (ou une unité d'habitation) s'entend comme un logement dont les pièces d'habitation et les locaux sanitaires sont réservés à l'usage individuel d'un seul ménage. Le logement individuel (ou l'unité d'habitation) est fonctionnellement autonome.

Pour l'application de la présente définition, on entend par :

Pièce d'habitation : toute pièce autre que les halls, couloirs, locaux sanitaires, caves, greniers non aménagés, annexes non habitables, garages, locaux à usage professionnel et locaux qui ne communiquent pas, par l'intérieur, avec le logement. Sont également exclus, conformément à l'arrêté du Gouvernement du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1er, 19° à 22bis, du Code wallon du Logement, les locaux qui présentent une des caractéristiques suivantes :

- une superficie au sol, inférieure à 4 m², sous la hauteur sous plafond requise ;
- une largeur constamment inférieure à 1,50 m ;
- un plancher dont tous les côtés sont situés à plus de 1 m sous le niveau des terrains adjacents ;
- une absence totale d'éclairage naturel.

Locaux sanitaires : les w.c., salle de bains et salle d'eau.

Ménage : le ménage est constitué, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de parenté, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.

§ 8 "Entrée principale"

Entrée utilisée principalement la majeure partie du temps par les occupants de l'immeuble.

Article 21 – Mendicité

...

§2. Est interdit, sur l'ensemble du domaine public, et de façon permanente le fait de :

- mendier avec une agressivité physique ou verbale,
- mendier accompagné d'un chien réputé dangereux ou considéré comme dangereux au sens de l'article 96 du présent règlement,
- mendier en entravant la progression des passants,
- mendier à l'entrée des édifices publics ou privés en entravant l'accès,
- mendier sur les voies de circulation et les carrefours routiers,
- mendier en réseau organisé au sens des articles 433 ter à 433 septies du Code pénal,

...

6. CPAS - Approbation de la modification du statut pécuniaire.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal P.-Ph. BALON, intéressé par ce point, sort de séance

+ + +

Monsieur DEWORME - Au point 6 on est dans une procédure légale, où on doit traduire dans notre statut pécuniaire un arrêté du Gouvernement wallon du début de l'année, qui aligne le barème du Directeur général, du Directeur financier, et du Directeur générale adjoint des CPAS sur le barème des communes. Donc la procédure c'est la concertation Ville /CPAS, c'est la concertation syndicale, c'est le vote en Conseil de l'Action sociale qui a été obtenu à l'unanimité, et puis c'est le passage au Conseil communal pour boucler la boucle. Effet rétroactif au premier janvier de cette année-ci quand même donc les délais sont peu importants.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ces deux délibérations du Conseil de l'Action Sociale du 24 juillet 2019 dont question ci-dessus.

7. CPAS - Approbation de la modification du cadre du personnel.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal P.-Ph. BALON, intéressé par ce point, sort de séance

+ + +

Monsieur DEWORME – Au point 7, on propose une approbation de la modification du cadre du personnel, qui a suivi la même procédure de concertation avec la Ville, de passage devant les syndicats, qui a été voté au niveau du Conseil de l'Action sociale aussi à l'unanimité toujours. Elle concerne cette modification du cadre, la RK avec, notamment un Maribel social à mi-temps obtenu l'année passée, une modification du statut pour un éducateur, et la nouveauté c'est un référent nutrition qualité. Deux mots là-dessus : Il existe un plan wallon de lutte contre la dénutrition au sein des maisons de repos. Les initiatives qui reviennent souvent dans ce genre de projet sont des initiatives politiques, on dit tiens on a vent de ceci, et on voudrait que ce soit mis en place dans son administration, dans son échevinat ou autre, et ici l'initiative venait de la Maison de Repos elle-même, ou son Directeur, son équipe soignant mais également son personnel de cuisine ont attiré mon attention sur le fait qu'il y avait ce plan-là, et qu'ils aimeraient y adhérer, Cela passe par un certain nombre de conditions, dont l'engagement d'une personne qui devient référent nutrition qualité, et cela permet de lutter de problème de dénutrition au sein de la maison de repos, qui est semble-t-il un problème qui survient fréquemment.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la délibération du Conseil du CPAS du 24 juillet 2019 dont question ci-dessus.

8. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Entretien extraordinaire de voiries 2019. Approbation des documents du marché, des conditions et du mode de passation.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal Ph. BALON entre en séance

+ + +

Monsieur VALENNE – Comme l'a expliqué Monsieur MITRI, sur les 500.000 € disponibles, TVA et frais d'honoraires compris, nous avons utilisé le département voiries pour des travaux urgents d'environ 100.000 €. Il y a eu la rue de Buvange à Udange et la rue du Panorama, qui ont été faites juste avant le passage du beau Vélo de Ravel. Ils ont été terminés la semaine dernière rue de Thiaumont à Heinsch ; des travaux de voiries minés par les eaux de pluie, on en a 4 voire 5 à l'heure actuelle. Il nous reste 400.000 €, que fait-on ? La rue A. Kreides à Toernich, la rue du Château Barbançon à Udange, rue du Cimetière à Fouches, l'Espace Milan à Arlon ... Vous verrez déjà comme sont répartis ces 400.000 € sur 4 villages bien différents. Une petite vue générale aérienne de la rue A. Kreides à Toernich. 465 mètres. Les problèmes : pas d'éléments linéaires, pas de filets d'eau, pas d'avaloirs, nombreux problèmes dus au manque d'accotements, revêtements voirie et parking fortement abimés. Une photo cadastrale, où vous voyez la voirie en question et on part du côté de Toernich, le carrefour est entièrement compris dans les travaux et également le parking devant le cimetière, donc filets d'eau, mise en place d'avaloirs, nouveaux revêtements, voiries et parking, accotements toilettés et ragrés. Voilà pour la partie Toernich. Pour le Château Barbançon à Udange : revêtements usés, nombreux nids de poule, trapillons vétustes, carrefour dégradé. La solution sur ces 130 mètres : fraisage du revêtement, nouvelle couche de roulement, remplacement des trapillons, ... Ici par contre, comme ça a été soulevé tout à l'heure, on risque d'avoir des problèmes parce que vous n'avez pas oublié qu'en 2020, il y a la sécurisation d'Udange par le SPW. On va donc essayer de se caler avant, après ou pendant, comme c'est au mieux pour la population. Rue du cimetière à Fouches : la partie verticale continue vers la gauche vers le cimetière proprement dit. Ici on part du carrefour jusqu'en bas de la photo aérienne. On retrouve les problèmes partout : pas d'éléments linéaires, pas d'avaloirs, revêtement déformé et faïencé, ... ça donne une idée de ce que c'est. Après sondage, la rue n'a pas de coffre, ce qui est un peu un problème qu'on rencontre à gauche et à droite, donc on doit y remédier, et il n'y a pas de trottoir. Pour le trottoir je passe à la vue au niveau cadastral : trottoir sur

la gauche en montant, en allant vers le cimetière, mise en place d'un géotextile et d'une géogrille pour améliorer la portance du sol et de l'empierrement, pose de tarmac, filet d'eau, avaloirs et ce fameux trottoir dont je parlais. 4^{ème} et dernier point, l'Espace Milan : vous avez cet espèce de 'T' qui va être entièrement regoudronné avec sur le bord les dalles béton – il y a donc un ragréage qui va être fait – et sur le côté, vous le voyez sur la gauche, un fossé drainant par rapport à toutes les eaux qui viennent de l'amont et qui doivent être drainées. La dalle et le goudron diminueront la différence de hauteur entre cette dalle béton et la partie goudronnée. J'en termine avec le résumé : procédure ouverte, 500.000 € ; solde, 400.000 € ; estimation des travaux, 400.000 € ; service technique provincial réalisé en 2020.

Monsieur BALON – J'ai deux questions, la première concernant la rue A. Kreides : sur le projet on voit que l'on fait la partie haute, il me semble que la rue remonte aussi sur le haut, mais cette partie-là n'est pas encore faite non plus ?

Monsieur MITRI – Non. Cette portion est moins catastrophique que la rue A. Kreides, elle pourrait faire en fonction du cadastre. Une petite remarque est qu'il fallait rester dans le budget et choisir différentes voiries. C'est pour cela qu'on a choisi, avec les services techniques, pour cette année et ce premier budget, ce que nous avons vu comme une nécessité, les portions nécessitées à faire. Pour les années à venir et les autres législatures, nous sommes en train de travailler sur un cadastre des voiries, par priorité. À ce moment-là le Collège proposera au Conseil un échelonnage sur la législature par année. Comme cela on verra en fonction des besoins sur les 5 ans et comment on va classer.

Monsieur BALON – Je pense que c'est intéressant pour éviter d'avoir des travaux, on doit de nouveau les découper en phase.

Monsieur MITRI – C'est la partie qui va jusqu'aux deux carrefours, c'est-à-dire que c'est vraiment une phase qui peut être faite en améliorant cette partie sans utiliser tout le budget pour le reste.

Monsieur BALON – Une petite note : il y a des arrêts de bus ici sur cette rue en bas et en haut. Ça serait intéressant d'avoir des aménagements corrects qui seraient englobés dans le projet, pour que les enfants puissent y accéder via des trottoirs et avoir un espace pour attendre en sécurité. C'était la petite remarque à placer. Concernant l'espace Milan, on va avoir un autre point d'aménagement qui va arriver un peu plus tard, je me disais qu'à cet endroit-là il y a pas mal d'activités et ce qui pourrait être intéressant ce serait de réfléchir à mettre cette partie en zone 20 avec une signalisation adéquate pour marquer cette entrée.

Monsieur MITRI - Il y a effectivement tout un projet, et vous allez voir après il y a un point pour un projet dans cette zone, qui va impliquer une étude de la mobilité sur l'ensemble. Je crois que maintenant c'est presque une urgence d'assainir cet accès au marché bio et aux potagers partagés par ce petit travail urgent d'assainissement.

Monsieur LAMBERT – J'ai entendu qu'il y a 100.000 € qui ont été utilisés entre autre pour la route de Buvange à Udange. J'imagine que ce sont des travaux qui ont été réalisés par la SWDE ?

Monsieur MITRI - Ce sont 33.000 €.

Monsieur VALENNE – En fait l'AIVE a complètement refait l'égouttage de cette rue-là mais n'est intervenu que sur la moitié de la rue. On aura une moitié de rue qui aurait été complètement refaite, et l'autre moitié pleine de nids de poule qu'on aurait laissée en 'l'état. La commune a donc décidé que la partie opposée à l'égout sera refaite à nos frais, et donc la société DEUMER en question a tout refait et nous avons payé notre partie.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché "Entretien extraordinaire de voiries en 2019", cahier des charges et montant estimé établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques - Infrastructures routières et cours d'eau à 6600 BASTOGNE, ainsi que le projet d'avis de marché. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 331.069,77 € hors TVA ou 400.594,42 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier spécial des charges.

Article 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60/20194015.

9. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Entretien des voies de liaison 2019. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI – Les points 8 et 9 sont dans la continuité, et je commence par le point 8 qui est l'entretien extraordinaire de voiries, où avec nos services, et l'auteur de projet qui est le Service Technique Provincial, nous avons sélectionné les 4 rues qui sont à noter sur votre délibération, à savoir la rue Kreides à Toernich, la rue du Château Barbanson à UDANGE, la rue du Cimetière à Fouches et la partie de l'Espace Milan à Arlon. Avant de passer la parole à notre chef de service du Département technique, que je remercie d'ailleurs de rester si tard pour présenter les points en l'absence de l'auteur de projet, j'aimerais faire deux petites remarques : lorsque vous voyez le budget qui a été prévu dans notre budget 2019 et qui est de 500.000 euros, nous avons consommé déjà une partie pour les urgences d'entretien extraordinaire à 99.000 euros, et la somme restante est consacrée aux 4 rues que Monsieur VALENNE va vous présenter. Deuxième remarque c'est pour la rue Kreides, c'est avec accord du Conseil, un ajout sera demandé à l'auteur de projet, de travailler sur la possibilité d'ajouter un trottoir au moins d'un côté de la rue de Kreides. Si à ce moment-là les possibilités techniques sont présentes par rapport à la largeur de la voirie, nous vous avertirons de cette réalisation par rapport à la rue Kreides.

Monsieur VALENNE - Premier dossier 'réhabilitation des voies de liaison', comme vous le voyez le budget pour l'année 2019 est de 550.000 €, l'auteur de projet désigné pour 3 ans est le Service Provincial Techniques. Dans le cas de l'entretien extraordinaire de voiries 2019, on a un budget de 500.000 €, auteur de projet identique désigné pour 1 an. Passons aux voies de liaison pour l'année 2019 : la rue de Jean de Feller a été choisie, elle part du Birel avant le pont pour aller jusqu'à l'entrée du village d'Autelhaut. Elle passe en son milieu par le petit hameau de Stehnen, avec les fermes CLOOS et FANIRET, et il se termine au-delà de la ferme THIRY. Une petite vue de la partie nord, et je vous fais la liste des défauts qui ont été mis en évidence, notamment les cyclistes, les voitures et les camions qui se croisent. C'est quand même très limite. La largeur de la voirie est réduite et pose le problème principal qui est l'orniérage, donc les cyclistes se retrouvent dans des situations extrêmement dangereuses ; les accotements se sont désagrégés. A l'entrée du village d'Autelhaut, problématique de la récolte des eaux de pluies, donc manque d'avaloirs et des éléments cassés. Enfin 4ème petit point concernant cette chaussée, c'est la montée à l'entrée du village d'Autelhaut, au biveau de la ferme THIRY. La petite montée vers cette ferme qui est le début du petit chemin qui est « la clé des champs ». C'est un chemin communal empierré qui doit être restauré. Voilà pour les défauts. Nos solutions, avec la photo de la partie sud vers le village, à partir des fermes en question, la chaussée sera contrebutée, comme par exemple à l'entrée de Toernich. Vous avez une bande de

contrebutage béton de 50 cm de part et d'autre de la chaussée, permettant à des camions et tracteurs de se croiser en empiétant sur cette bande-là. On prévoit le recouvrement d'un nouveau hydrocarboné, c'est-à-dire qu'on va très légèrement rehausser la voirie car on ne touche pas à son niveau actuel, qui est globalement bon. On rehausse la voirie de deux couches de 6 et 4 cms. Elle passe à une largeur totale, avec les bandes de contrebutage, à 5,30 m, mise en place des filets d'eau, des bordures, raccordements des avaloirs aux égouts, et le chemin communal d'une soixantaine de mètres contrebutés avec d'un côté bordures et de l'autre côté filet d'eau. Petit résumé de la situation : marché par procédure ouverte, c'est-à-dire que si le cahier des charges sortait demain, ça veut dire que mi-octobre on peut connaître l'entreprise soumissionnée et lancer les travaux dans la foulée, voire attendre le printemps si la décision allait dans ce sens-là, et réaliser la totalité en 2020, avec peut-être des débuts de travaux en 2019.

Monsieur BALON – Premièrement, à l'entrée du village, ça peut être intéressant de marquer l'entrée pour ralentir, et deuxièmement dans les travaux est-ce qu'il est pensé qu'actuellement la nationale est en travaux et que si des travaux sont en même temps, cela pourrait créer des problèmes d'accès ?

Monsieur VALENNE - En tout cas, pour le premier point on en discute toujours. Les projets sont prévus avec modifications si nécessaire à l'entrée des villages pour ralentir le trafic, mais ça doit encore être discuté en fonction de ce qu'on veut réellement. Très honnêtement ce n'est pas dans le cahier des charges mais c'est toujours prévu. Deuxième point, les travaux de la nationale 4 seront terminés en 2020, et cette voirie- ci ne sert pas de by-pass pour améliorer le trafic à l'heure actuelle de la nationale 4. A priori ils n'auront pas lieu en même temps.

Monsieur MITRI - En tout cas, au point de vue mobilité et comme ça a été signalé, ça fait partie de la fin des travaux - comme actuellement à la rue du Vicinal - de fin de signalisation et de la mise en place de chicanes, de ralentisseurs, d'avertisseurs, ... A ce moment-là ça faisait certainement partie de l'étude de la mobilité. Dans toutes voiries que nous réalisons, c'est la crainte et c'est pour ça que, comme avant à la rue du Vicinal et la rue du Maitrank, on a dû mettre les chicanes qui ont permis de limiter ceux qui ne pensent pas à ralentir. Il y a toujours des cowboys, mais ça limite quand même. Ça pourrait être prévu à la fin des travaux.

Monsieur WALTZING – J'ai deux questions, la première est de faire très attention par rapport aux travaux de la Nationale 4 qui, j'entends bien, ne sert pas de délestage aujourd'hui, mais l'école recommence dans une semaine et j'aimerais qu'on observe malgré tout ce qui se passe. Le second point concerne les bandes de contrebutage. Je vois que vous allez en mettre de part et d'autre de la longueur. Est-ce que c'est un nouveau standard ? Précédemment vous mettiez uniquement dans les virages pour les personnes qui coupent, mais là je vois que c'est tout la longueur. Est-ce que budgétairement parlant c'est bien ça qui est prévu et est-ce que ça devient un standard ?

Monsieur VALENNE – Budgétairement parlant c'est prévu, c'est clairement défini dans le cahier des charges. Maintenant si on regardait à la voirie sa largeur actuelle, deux tracteurs se croisent difficilement; un camion et une voiture, c'est un peu limite ; un camion et des vélos c'est très limite...

Monsieur MAGNUS - C'est vrai qu'à un certain moment Monsieur André BALON mettait cela uniquement dans les tournants, mais il s'est avéré qu'on lui a fait quelque fois la remarque ici en lui disant qu'il faudrait penser le mettre sur toute la longueur de la chaussée, et il a d'ailleurs revu sa position en fonction des remarques, des accidents et des gens qui se croisent, en disant « Oui, tu as raison mais ... ça a un impact budgétaire et il faut l'assumer ».

Monsieur MITRI - C'est la technique avérée en tout cas.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché "Réhabilitation de voies de liaison 2019", cahier des charges et montant estimé établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques - Infrastructures routières et cours d'eau à 6600 BASTOGNE, ainsi que le projet d'avis de marché. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 441.921,26 € hors TVA ou 534.724,72 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier spécial des charges.

Article 3: De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60/20194012.

10. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : Réfection de la toiture du clocher de l'église de Sampont. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur LAFORGE – Comme vous le savez un cadastre a été établi pour maintenir tous les bâtiments du culte dans un état correct. Ici, le clocher de l'église de Sampont se trouvait dans les priorités 1, c'est-à-dire à réaliser dans les 5 ans. Il y a des infiltrations qui à mon avis sont dues depuis les années 70 à une mauvaise réfection, ou alors ça s'écoule entre les deux toitures, la toiture de la flèche et les toitures adjacentes, ce qui fait qu'on a toute la charpente qui a des champignons, est pourrie, etc. Pour le moment on ne sait pas quantifier exactement l'étendue des dégâts et ce qu'il faudra réellement remplacer avant le démontage des ardoises et du voligeage. Le cahier des charges qui vous est proposé ici comprend le maximum à remplacer. Il est possible que ça soit moindre, d'ailleurs on vous propose différentes tranches. Le montant des travaux est estimé à 78.287,00 € TVA comprise. Vu l'urgence des travaux parce qu'on est d'ailleurs heureux que le clocher soit toujours debout, on peut se réserver le droit d'exiger en tout cas que l'entreprise qui s'occupera de cela s'occupera très vite du clocher.

Le Conseil communal, à l'unanimité de membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2019-016 (MT-PNSPP/19-1743) et le montant estimé du marché "Réfection de la toiture du clocher de l'église de Sampont", établis par l'auteur de projet, les Services Provinciaux Techniques à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 64.700,00 € hors TVA ou 78.287,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 790/723-60/20197038.

11. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Fournitures : Réaménagement des plaines de jeux. Approbation des conditions et du mode de passation.

Madame LAMESCH – Il s'agit d'un budget annuel qui est prévu pour l'aménagement et la modernisation des plaines de jeux de la commune. Cette année sont prévus un parcours à grimper à l'école de Freylange, un ensemble à grimper à l'école de Schoppach, un jeu à ressorts à l'école

maternelle de Fouches ainsi que la pose d'un sol amortissant, et enfin un bateau à escalader à la plaine de la rue François Bovesse. Le tout pour un budget estimé de 104.000,00 € TVA comprise, sachant que le reste du budget est prévu au point 14.

Madame FROGNET - Je passe un message de la part de Madame WAGNER qui faisait remarquer qu'à l'école de Frassem il y a de nouveaux jeux qui sembleraient dangereux pour les enfants. Je fais juste passer la remarque, les jeux y sont neufs et il semblerait qu'ils soient déjà dangereux.

Monsieur GAUDRON - A un moment donné la commune aurait placé autour une signalisation qui ne soit pas utilisée. Vanessa attire simplement l'attention dans le choix des jeux.

Monsieur MAGNUS - Je demande que l'on vérifie à Frassem si les jeux qui ont été placés ont bien l'agrément.

Madame GOFFINET – Il y a eu un contrôle des jeux au mois de mai.

Monsieur MAGNUS - Elle nous a envoyé une photo avec le jeu qu'elle estime être dangereux, et nous enverrons ça au service, ils vérifieront d'abord sur papier si ce jeu est bien conforme aux normes.
Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/19-1761 et le montant estimé du marché "Réaménagement des plaines de jeux en 2019". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 91.797,90 € hors TVA ou 104.000,00 € TVA 6% et 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 4 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 766/725-54/20197018.

12. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Fournitures : Acquisition d'une camionnette pour le Service Voiries. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI – Nous avons le chef du Département technique qui a demandé ce changement, vu l'état de la camionnette qui est actuellement présente, afin de la remplacer par un véhicule similaire, mais avec un équipement CNG et une possibilité d'avoir un réservoir d'extension mixte à essence. Le budget qui est prévu est de 52.000 € TVA comprise, en espérant qu'un point d'alimentation CNG sera bientôt acquis à Idelux, tout près de nous.

Monsieur MAGNUS - En face d'Idelux il est prévu dans le terrain qu'on leur a vendu une station CNG, donc ils sont en pleine discussion pour l'obtention du permis et pour pouvoir avancer.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/1756 et le montant estimé du marché "Acquisition d'une camionnette plateau CNG pour le service Voiries". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 42.975,21 € hors TVA ou 52.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de concessionnaires.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/743-52/20194030, qui sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

13. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Fournitures : Location et placement des illuminations pour les fêtes de fin d'années pour la période 2019-2021. Approbation des conditions, du mode de passation et des documents du marché.

Madame LAMESCH – Il s'agit de la location et le placement des illuminations pour les fêtes de fin d'année pour une période de trois ans, 2019-2021. Ça concerne évidemment les illuminations des rues, comme on le fait chaque année, avec un petit point en particulier qui concerne la place Léopold. C'est-à-dire que dans le cadre de l'enquête sur l'espace Léopold, la question du choix du type de sapin avait été posée, donc 70 % des personnes qui ont répondu ont indiqué qu'elles préféreraient un sapin naturel, pour autant qu'il soit prélevé localement ou planter directement dans le sol. Le marché est en procédure ouverte et ne permet pas de mettre une clause de distance ou locale, donc on ne souhaitait pas maintenir le sapin naturel dans ce marché. On a donc fait un cahier des charges distinct en procédure négociée pour reprendre la fourniture, la mise en place et l'enlèvement de ce sapin, ainsi que la décoration lumineuse, sur une période d'un an. On a maintenu dans ce cahier des charges une variante pour la mise en place d'un sapin artificiel si la solution trouvée n'était pas satisfaisante ou trop chère.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les documents du marché "Location et placement des illuminations pour les fêtes de fin d'année pour la période 2019-2021" : cahier des charges, montant estimé ainsi que le projet d'avis de marché. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé, global pour 3 ans, s'élève à 211.356,00 € hors TVA ou 255.740,76 € TVA 21% comprise, soit un montant annuel estimé à 70.452,00 € hors TVA ou 85.246,92 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, article 763/124-06 et au même article des exercices 2020 et 2021.

14. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Fournitures : Création d'une aire de fitness en plein air à l'Espace Milan. Approbation des conditions et du mode de passation.

Madame LAMESCH – C'est un peu le complément du point 11, c'est-à-dire que le reste du budget est affecté à la création d'une zone de fitness. On a donc choisi de la mettre justement dans la zone du bloc Milan parce que c'est un investissement qui va s'intégrer dans un projet plus global d'aménagements d'espaces conviviaux à l'espace Milan pour lesquels nous avons répondu et remporté un appel à projets, en partenariat avec le collectif Potagers Partagés, qui a un subside octroyé de maximum 14.600 € et qui va être utilisé pour créer une zone « zen » et une zone de barbecue et de pique-nique. Ça vient, comme on l'a évoqué tout-à-l'heure avec la voirie, dans un projet d'aménagement d'une zone parc à cet endroit qui, même si elle n'est pas en plein centre-ville, n'est finalement pas si éloignée du centre-ville, notamment avec la percée de l'ancienne caserne.

Madame GOFFINET – Je veux juste insister que ce dossier-là est subsidiable, j’invite le Collège à introduire, si ce point est voté, très rapidement un dossier de demande de subsides.

Monsieur GAUDRON - J’ai lu dans la délibération que l’on parle aussi d’un espace Street-Art. On sait qu’il y a tout un groupe de jeunes qui étaient demandeurs, donc s’il y a moyen de les associer dans le dossier pour le choix des outils.

Madame LAMESCH - On a effectivement eu cette information et on va les associer à cela.

Monsieur MANIGART – Je voulais savoir si on prévoyait un espace skateboard dans cette structure ?

Madame LAMESCH – Il y a effectivement un espace skate-park qui est prévu également, mais pas dans cette zone)-là. Il faut savoir qu’il y a des contraintes, par exemple une distance de 100 mètres par rapport au jardin. C’est relativement bruyant donc il faut trouver un endroit qui convienne, mais on a une petite idée de ce côté-là.

Monsieur MAGNUS - Ce serait plutôt au niveau du parc sportif et récréatif de l’Hydrion. Nous avons donc bien noté qu’il faut rentrer une demande de subsides.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D’approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/19-1762 et le montant estimé du marché “Création d’une zone de fitness en plein air à l’Espace Milan”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d’exécution des marchés publics. Le montant estimé s’élève à 38.016,53 € hors TVA ou 46.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019, article 766/725-54/20197018.

15. TRAVAUX COMMUNAUX - Convention de Marché conjoint : Travaux de sécurisation le long de la N882 à la sortie d’Oberpallen (L) dans l’intérêt du circuit pédestre transfrontalier – Approbation de la Convention entre la Ville d’Arlon et la Commune de Beckerich.

Monsieur MITRI – On propose au Conseil d’approuver la convention du marché conjoint entre la ville d’Arlon et la commune de Beckerich pour une section d’un sentier auto-pédestre très intéressante et transfrontalière, qui part d’Oberpallen à Tontelange, en passant par le Grubermuhlen et la borne frontalière avec le Grand-Duché, allant vers la cuesta de Guirsch et qui revient vers Oberpallen. Il manquait cette portion - qui est sur le territoire belge - pour compléter le circuit qui relie Attert, Arlon et Beckerich. Madame GOFFINET, qui a initié ce projet, arrive maintenant à la convention qui a été acceptée par le Conseil communal de Beckerich et qui propose que la ville d’Arlon prenne en charge le paiement de la main d’œuvre nécessaire, et que la commune de Beckerich prenne en charge le paiement des matériaux. En un mot Monsieur VINCENT va nous montrer ce tracé qui est sur le territoire belge.

Monsieur VINCENT – Vous voyez ici le tracé avec Tontelange, on passe sur la commune de Beckerich du côté d’Oberpallen, on traverse la frontière, on passe à Guirsch... et l’endroit qui nous intéresse est ici. Actuellement le tracé vient de la Grubermuhlen, passe sur la route de Diekirch et

reprend le sentier qui existe pour relonger la frontière. Ce qui nous avait été reporté par le Parc naturel de la Vallée d'Attert était que cette section-ci de la route de Diekirch était une section assez dangereuse, en sachant que nous étions dans une zone 90, à distance assez importante de la zone 50 luxembourgeoise qui commence à la frontière ici. Il avait été proposé et le SPW l'a accepté, vu que c'est quand c'est quand même sa route, que l'on dévie le tracé, que l'on passe' ici le long de la route de Diekirch et que l'on reprenne le sentier frontière qui doit encore être défriché mais qui existe bel et bien à cet endroit-ci. Sur place, concrètement, on arrive avec ceci : nous avons le poteau d'éclairage qui donne la limite du domaine public, on a un fossé ici qui sera comblé et on mettra dans le fossé la conduite pour évacuer les eaux, comme ça les piétons seront séparés des voitures par les arbres que l'on peut voir ici, avec une bande d'herbe d'environ 1,50 mètres. Pour terminer rapidement, l'auteur de projet est la Ville d'Arlon, comme Monsieur MITRI l'a dit, qui va gérer le chantier et payer la main d'œuvre des ouvriers ; la commune de Beckerich paye les matériaux. Les travaux seront commencés et terminés dans le courant de l'automne 2019, et nous sommes à un budget estimé de 15.000 euros, tout compris. La part de la Ville d'Arlon sera inférieure à 15.000 €.

Monsieur MAGNUS - Belle initiative avec nos amis luxembourgeois.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver la Convention de marché conjoint entre la Ville d'Arlon et la commune de Beckerich relative à la création d'un sentier en dolomie le long de la N882 à Arlon, entre la "Grübermühle" et la frontière luxembourgeoise, dans l'intérêt du circuit pédestre transfrontalier.

Article 2 : Copie de cette décision est transmise au pouvoir adjudicateur participant.

16. TRAVAUX COMMUNAUX - PIC 2019-2021 – Approbation des projets à inscrire dans le Plan d'Investissement Communal.

Monsieur MITRI – C'est un budget de 1.423.000 € qui a été attribué par le Gouvernement par un droit de tirage à la Ville d'Arlon. LA Ville vous propose ce soir d'approuver les projets qui seront présentés pour être acceptés comme projets d'investissements. En discutant avec l'AIVE qui a les mêmes attributions concernant les égouttages, on cumule nos projets d'investissements avec les leurs, et on a à ce moment-là 40 % sur des travaux à charge de la commune, et 60 % qui sont subsidiés in fine par le Gouvernement wallon. Les dossiers que nous avons travaillés par des fiches et que nous présentons ce soir pour qu'ils soient acceptés sont la réfection et égouttage de la rue des Haies à Arlon : Vous connaissez l'état de la rue des Haies, qui part de la rue de Diekirch et qui nécessite un aménagement important avec le remplacement de l'égouttage, et une portion de la rue Nicolas Berger sera aussi complétée au niveau de l'égouttage ; le renouvellement de l'égouttage et la réfection de la voirie rues Hammelsmarch et de l'Eau à Barnich : ça faisait partie du PIC 2017-2019 et qui a été accepté maintenant début 2019, il est donc mis sur le PIC actuel 2019-2021 ; l'égouttage et l'aménagement du centre de village de Guirsch : vous savez que Guirsch est parmi les derniers villages où il n'y a pas encore de station d'épuration ni d'égouttage. La station d'épuration qui est prise en charge à 100 % par l'AIVE, l'égouttage et l'aménagement des voiries seront réalisés à ce moment-là. Forcément, quand il y a un égouttage, on profite que l'AIVE travaille pour faire une réfection des voiries. C'est ça le principe du PIC, en association avec l'AIVE quand il y a de l'égouttage ; l'égouttage de la rue de la Cova à Frassem : ce sont tous des budgets qui sont présentés là. On a aussi un bâtiment concerné où il n'y a pas d'égouttage ; il n'y a pas de participation de l'AIVE pour la démolition et la création d'une nouvelle crèche à la rue de Sesselich, où déjà en 2016 on a remarqué que la fonctionnalité de cette crèche devient très limite par rapport aux besoins. A ce moment-là un travail a été fait pour voir ce qu'il y avait moyen de faire, et on a vu que le travail de

rénovation aurait été incomplet et aurait coûté plus cher. Alors la démolition et la création d'une nouvelle crèche ont été mises sur ce PIC, où il y a une participation de 40 % à charge communale et 60 % à charge du Gouvernement. Les autres points, que ce soit les différents points d'égouttage ou le remplacement de l'égouttage dans certaines rues comme à la rue Sainte-Aldegonde ou à la place Léopold, sont à charge complète de l'AIVE, mais ils font dans la programmation de l'AIVE. Ce que l'on vous propose maintenant n'est que la première étape de ce plan d'investissement qui est l'approbation par le Conseil communal. Ça partira après en concertation avec l'AIVE à la SPGE pour être accepté et approuvé aussi. Ensuite on commencera les travaux des avant-projets et des projets, et ça reviendra ici au Conseil en détail par projets. Maintenant sur l'ensemble on demande au Conseil communal d'approuver ce plan de PIC, en concertation avec l'AIVE, qui est l'organe approuvé pour les épurations d'eau.

Madame FROGNET – Je ne sais pas si c'est la fatigue mais je n'ai rien compris. Dites-moi juste ce que je dois approuver.

Monsieur MITRI – Le PIC (Plan d'Investissement Communal) est une capacité qu'à la commune d'avoir du financement pour réaliser des travaux. C'est pour faciliter aux communes la réalisation de certains travaux. Il y a une certaine somme qui est attribuée par le Gouvernement et décidée par un droit de tirage, et chaque commune a une somme attribuée pour 3 ans. La ville d'Arlon a presque 1.500.000 € par 3 ans donc à ce moment-là la Ville dit « ok, j'aimerais faire le maximum de travaux possible ». On sait très bien que l'AIVE a aussi ses subsides par le Gouvernement et qu'elle a aussi des travaux d'égouttage, alors on s'est dit pourquoi ne pas s'associer avec l'AIVE, qu'elle fasse l'égouttage et que nous fassions les voiries, pour cumuler nos efforts afin de faire un travail complet. On propose à l'AIVE de se réunir pour dire que nous avons des voiries à faire, il y a de l'égouttage de leur part aussi, donc on va présenter notre plan à la SPGE, qui est quelque part l'organe tutelle, avec les rues que nous avons choisies. En plus de cela il peut y avoir un choix communal de dire qu'il y a un bâtiment qu'il faut rénover aussi, comme la rue de Sesselich, donc on l'ajoute aussi, mais l'AIVE n'a pas de rôle à jouer puisqu'il n'y a pas d'égouttage. C'est ce qu'on appelle le PIC, tous les 3 ans, et vous allez voir dans les Conseils communaux qui vont venir qu'on va dire « tiens, ce projet est dans le PIC ! ». Ça veut donc dire qu'il est dans le plan d'investissement. C'est toute une démarche administrative spécifique qui obéit à des étapes. Il y a 5 étapes, et nous sommes à la première étape, la cinquième est l'attribution de marché qui doit être avant le 31 décembre de la dernière année de PIC, soit 2021. C'est pour cela qu'il faut aller vite pour qu'on ne rate pas de délais. C'est pour cela qu'on fait le plan maintenant avec l'AIVE, on le présente au Conseil et les étapes vont continuer.

Madame FROGNET - Et les 3 points qui n'ont pas d'années ni de chiffres ?

Monsieur MITRI - Ça ne nous concerne presque pas puisque c'est l'AIVE. Mais j'étais comme vous la première fois, je lisais PIC sans savoir ce que c'était.

Monsieur BALON – Je me réjouis de voir la rue des Haies apparaître dans le PIC. Est-ce que c'est réellement pour 2019 ?

Monsieur MITRI - Non, tout dépend de notre capacité, de nos services, de notre Collège à réagir et à aller vite dans les étapes pour terminer l'attribution avant fin 2021, sinon il est reporté. Parfois certaines communes le perdent, ce qui serait dommage, parce qu'il faut savoir que nous autres avons 1.400.000 € mais on a chargé jusqu'à 200 % - c'est permis et même demandé – parce qu'il y a certains travaux qui coûteront plus chers et que certaines communes n'ont pas utilisé leur manne. Cette manne retombe sur des communes qui sont en ordre dans leur dossier et qui n'ont pas encore assez de subsides. Il faut donc être vigilant.

Monsieur TRIFFAUX – A propos de la crèche, l'année passée l'ancien Collège avait déjà lancé un marché pour désigner l'auteur de projet pour la démolition et la reconstruction d'une nouvelle crèche à la rue de Sesselich. Le nouveau Collège, suite à l'analyse des offres qui étaient rentrées, n'avait plus qu'à désigner l'auteur de projet. Est-ce que ça a été fait ?

Monsieur MITRI – On a choisi la voie la moins lourde au point de vue budgétaire, et ça peut aller vite parce que le travail préalable a été fait.

Monsieur TRIFFAUX - Si l'auteur de projet n'a pas été désigné, le marché est par terre. Il faudra le recommencer.

Monsieur REVEMONT - En effet, pour compléter les propos de Monsieur TRIFFAUX, nous avons mis fin à la procédure initiale de désignation d'auteur de projet en avril de cette année car le programme sur lequel le cahier des charges était basé n'était plus adapté à une nouvelle réflexion sur le projet qui pourrait devenir évolutif tout en répondant aux nouvelles capacités d'accueil d'enfants suite aux nouvelles normes ONE. Le site restera le même, mais le programme établi dans le cahier des charges de désignation d'auteur de projet sera donc revu.

Monsieur TRIFFAUX - En tout cas, c'est la voie de la raison de faire là.

Monsieur MITRI – J'ai vu le rapport de 2016 et effectivement le résultat de cette étude qui a été faite ne laisse pas la place à autre chose que d'aller en ce sens.

Monsieur TRIFFAUX - Qu'en est-il de ce projet que l'on a vu apparaître lors d'un Conseil communal il y a quelques mois, et qui a été retiré in extremis, de construire une méga crèche sur la Boite à Malices à la rue des Déportés ? Vous avez retiré à la dernière seconde et ça avait l'air d'avoir déjà fait l'objet d'une réflexion puisque ça a été chiffré. Je vous le dis franchement ce n'était pas une bonne idée mais est-ce que vous allez revenir avec ou est-ce que c'est aux oubliettes ?

Monsieur REVEMONT - Les nouvelles normes d'accueil d'enfants pour les crèches passent en principe de 36 enfants à 42 enfants maximum. Si une méga crèche devait être construite sur le site des Déportés ceci pourrait hypothétiquement nous la passer à 84 enfants. Ce site est beaucoup moins favorable en termes de mobilité pour ramener un trafic de voitures entrant et sortant plus important. Le fait de créer en premier lieu une nouvelle crèche à la Rue de Sesselich permettra en principe de continuer l'accueil des enfants sans perturbation dans l'ancien bâtiment, donc de moins gêner le fonctionnement des services. Pour la crèche rue des Déportés, une réflexion est menée afin de voir s'il sera plus intéressant de rajouter dans une seconde phase, par exemple lors d'un futur PIC, un bâtiment en extension de cette nouvelle crèche qui sera construite rue de Sesselich et dont les locaux techniques et administratifs pourront être mutualisés, ou bien de reconstruire une simple crèche rue des Déportés. Un travail réunissant différents acteurs est en cours à ce sujet.

Monsieur TRIFFAUX - Donc ce projet est aux oubliettes, c'est ça ?

Monsieur MITRI – Pour le moment, il est en stand-by.

Monsieur TRIFFAUX – Parce qu'au niveau environnement, sécurité, mobilité, c'est vraiment une aberration, de ce que j'ai lu du point.

Madame NEUBERG – Sur le plan de la crèche, mais plus parce qu'initialement le CPAS avait pensé, quand on avait évoqué au Collège lors de la précédente législature, il y avait la réflexion sur la démolition et la construction d'une nouvelle crèche, mais au niveau du Pré-en-Bulle il y avait déjà une idée qui avait été réfléchie de reprendre la structure existante de la crèche pour en faire des

hébergements pour la semi autonomie des jeunes mineurs. Je voulais voir si dans le futur projet ça avait été intégré ? Est-ce que les discussions avaient été poursuivies ? Ce sont des adolescents qui à leur majorité devront prendre un logement, mais entre 15 et 18 ans ils peuvent être mis en semi autonomie avec l'avantage d'avoir sur ce site là le Pré-en-Bulle d'une part, et des logements où le jeune pourra apprendre à se responsabiliser parce qu'il n'aura pas d'autre choix. Nous avons ici des chiffres, mais les projets n'ayant pas été présentés au Conseil, c'est un peu nébuleux.

Monsieur REVEMONT - Je n'ai pas d'information à ce sujet, par contre dans les plans de constructions initiaux où étaient repris les bâtiments du Pré-en-Bulle, de la crèche et du bâtiment de la médecine du travail, un quatrième bâtiment était dessiné, mais n'a jamais été construit. Il se situait en parallèle du bâtiment du Pré-en-Bulle à l'arrière de celui-ci. Je ne sais pas si c'est de bâtiment que l'on parle ?

Madame NEUBERG - En fait, l'idée était de ne vraiment pas annexer la mise en autonomie sur le même site, c'est-à-dire sur le même pavillon que le Pré-en-Bulle, mais de les avoir en face parce qu'il y avait ce futur projet. C'était juste pour savoir s'il avait été intégré dans la future crèche.

Monsieur DEWORME – Non, il n'est pas intégré, par contre le projet n'est pas abandonné évidemment. La mise en autonomie des jeunes qui ont donc 16-17 ans qui vont se retrouver en autonomie complète à partir de 18 ans, livrés à eux-mêmes, c'est une mission très importante à pouvoir réussir. On est donc plutôt de construire à front de rue de la rue de Sesselich – puisque le CPAS est propriétaire d'un terrain, et sans doute parce qu'il n'y a pas de subsides à la Fédération Wallonie-Bruxelles - et faire un projet de construction tout au long de la rue, avec peut-être quelques habitations qui seraient vendues ou louées, et alors une partie avec quelques kots effectivement mis à disposition de jeunes en autonomie, et qui se trouvent à quelques dizaines de mètres du pré-en-bulles. Le contrôle peut donc s'effectuer sans que ça soit sur le même site. C'était le souhait de l'équipe éducative.

Madame LECOMTE – En complément d'information, l'idée sur le site de Sesselich est de construire une nouvelle crèche, de laisser les enfants dans la crèche actuelle, et une fois qu'elle sera construite, de transférer les enfants dans ladite crèche. A l'avenir c'est aussi de construire, pour les bonnes raisons que Fabien a énoncées, une seconde crèche que l'on appelle l'extension pour accueillir in fine 72 enfants, parce que finalement la Boite à Malices qui se trouve à la rue des Déportés est en très mauvais état. En quelque sorte l'idée est de rapatrier à terme l'ensemble des enfants sur le site de Sesselich, comme tu le disais Jean-Marie, qui est le site le plus idoine.

Monsieur TRIFFAUX - La Boite à Malices est quand même un très beau site, d'ailleurs nous avons été le voir et nous l'avons acheté. Laisser les enfants là serait vraiment très bien parce qu'ils ont un jardin magnifique et c'est une crèche qui joue son rôle dans ce quartier et dans cette partie de la ville. Il y avait la proximité de l'hôpital, je sais bien que l'hôpital a développé sa propre crèche récemment, mais bon... il ne faut peut-être pas tout regrouper.

Madame LECOMTE – C'est aussi une question de coût. On ne va pas pouvoir tout mutualiser si on regroupait tout. En tout cas c'est une réflexion que l'on doit avoir. Ça faisait partie d'un des projets qui pourraient être intégrés dans le PIC.

Madame SCHMIT - Je connais bien cette structure pour y avoir travaillé, et je me demandais si actuellement, vu les difficultés rencontrées et liées au chèque-service au sein des crèches de notre ville, est-ce que c'est vraiment judicieux de se lancer dans un projet comme cela ? C'est vraiment une question.

Madame LECOMTE – C’est une très bonne question, c’est pour cela qu’au niveau des couts il y a eu une analyse. Construire une crèche et avoir la possibilité d’une extension sur le site de Sesselich, c’est ce qui coûte le moins cher, eu égard justement à la problématique du check-service accueil dont souffrent les crèches, y compris les crèches subventionnées.

Monsieur MAGNUS - Il faut d’abord faire une étude des crèches existantes et voir s’il y a des demandes supplémentaires ou pas. Si les demandes dans nos crèches sont en nette diminution, votre raisonnement est peut-être le bon, mais je ne sais pas vous dire comme ça.

Madame NEUBERG – Concernant le point 3 « Aménagement du centre de village de Guirsch », vous avez parlé de l’égouttage à deux reprises, ce n’est pas clairement énoncé mais il y aura bien une station d’épuration et non des aménagements ?

Monsieur MITRI – La fiche est détaillée par la construction de la station d’épuration et l’égouttage, mais on fait la voirie en même temps.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er} : D’approuver le Plan d’Investissement Communal 2019-2021 en retenant les investissements suivants :

2019	1	Réfection et égouttage de la rue des Haies à Arlon. Remplacement de l’égouttage rue Nicolas Berger à Arlon.	495.274,13
2019	2	Renouvellement de l’égouttage et réfection de la voirie rue Hammelsmarsch et rue de l’Eau à Barnich	1.294.190,62
2020	3	Aménagement du Centre de Village de Guirsch	978.512,84
2020	4	Aménagement de l’égouttage et de la voirie de la rue de la Cova à Frassem.	424.698,93
2021	5	Démolition et création d’une nouvelle crèche rue de Sesselich	1.429.236,27
		Réhabilitation de l’égouttage à divers endroits	329.000,00
		Remplacement de l’égouttage rues Ste Aldegonde et de Steinfort à Sterpenich	260.182,00
		Remplacement de l’égouttage Place Léopold et rue de la Poste	134.278,00

17. BIENS COMMUNAUX - Vente de gré à gré d’un excédent de voirie sis à Fouches, en retrait de la rue Fours à Chaux, à front du chemin du Vicinal, 34 – Décision de principe.

Monsieur MAGNUS - On se demandait si on n’allait pas empiéter sur le chemin vicinal car il reste 5 mètres pour le chemin, mais on a vérifié donc il n’y a pas de problème.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents,

DECIDE du principe de la vente de gré à gré de cet excédent de voirie, au montant de 9 600 euros.

Le projet d’acte sera soumis aux résolutions du Conseil communal après l’enquête publique sur le déclassement de cet excédent de voirie.

18. BIENS COMMUNAUX - Vente à Henallux d'un terrain d'une contenance de 28 ares 97 centiares sis sur le site de l'ancienne caserne « Callemeyn » - Décision définitive et approbation du projet d'acte.

Monsieur MAGNUS - Cette vente est importante parce que ça veut dire qu'Henallux veut continuer à investir sur Arlon, et je crois que c'est fondamental, donc ils sont prêts à payer 362.000 euros pour un terrain qui est situé à l'ancienne caserne Callemeyn, comme le dit l'intitulé. C'est vraiment en bout de voirie, en bout de nationale 4. C'est là que se trouve un pylône et une surface qui est quand même relativement important – 28 ares et 97 centiares – mais c'est surtout la volonté politique de leur part de continuer à investir à Arlon qui nous fait bien plaisir. Henallux est déjà sur le site, c'est pour cela que l'on peut passer par la procédure que l'on a prévu ici parce que c'est dans le cadre de l'extension de leurs activités dans l'enseignement de Haute Ecole, qui est déjà sur le site Callemeyn.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE définitivement de vendre de gré à gré à Henallux, au prix de 362 125 euros, un terrain situé au lieu-dit « Bey Seymerich » de 28 ares 97 centiares, partie de la parcelle cadastrée Arlon – 1^{ère} Division – Arlon – Section A – n°1109 V7 P0000 :

APPROUVE le projet d'acte ;

DISPENSE Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

19. BIENS COMMUNAUX - Site SAR « Ancien Hôtel de Police » : Acquisition de biens immobiliers - Approbation des estimations réactualisées et désignation du Comité d'Acquisition pour entamer les dernières négociations à l'amiable préalablement à la phase judiciaire.

Monsieur MAGNUS – On relance l'estimation, ça fait quelques années que l'on était en route et le Comité d'acquisition avait réévalué ça en 2017, portant l'ensemble à 395.000 € et a revu l'estimation à 455.000 €. Je vous rappelle qu'on a 60 % de subsides à l'acquisition dans le cadre de ce SAR. Le Comité d'acquisition va relancer chacun des 25 propriétaires et le propriétaire du garage, et si toutes les estimations ne devaient pas être acceptées par les différentes propriétaires, on devrait à nouveau se lancer dans la phase judiciaire. Je dis toujours que pour ce projet là nous ne sommes pas pressés parce qu'il faudrait d'abord que le parking sous l'espace Léopold soit fait avant de supprimer celui-ci il est bien utile pour l'instant. On veut à la fois avancer, mais on se rend bien compte que pour arriver à la solution il faudra bien compter 2 à 3 ans si on veut aller dans la phase judiciaire.

Madame FROGNET - Je voudrais juste que vous actiez que je m'abstiens de voter ce point-là. A priori je ne connais pas suffisamment le dossier donc ne sachant pas exactement les tenants, les aboutissants et l'historique, et j'avoue qu'entre le moment où j'ai reçu l'ordre du jour et aujourd'hui, je n'ai pas eu le temps d'aller lire le dossier. Je considère que je ne suis pas capable de voter sur ce dossier en connaissance de cause donc je préfère m'abstenir.

Monsieur MAGNUS - Je vous invite à aller le voir, car il y a même un CU2, un projet qui a dû être transmis au Gouvernement wallon, qui doit aider à prendre la décision.

Le Conseil communal, **par 25 voix pour et une abstention (Mme G. FROGNET),**

DECIDE de

- marquer son accord sur les nouvelles estimations,
- désigner le Comité d'acquisition d'immeubles du Luxembourg pour entamer les dernières négociations à l'amiable préalablement à la phase judiciaire.

20. BOIS COMMUNAUX - Vente de coupes de bois dans le cantonnement de Viroinval – exercice budgétaire communal 2019 : Désignation des coupes et fixations des conditions.

Monsieur DEWORME – Pour les points 20 et 21, nous sommes à Viroinval et Aywaille avec de toutes petites coupes de bois évaluées à 44m³ et 40m³. Le marché ne va pas très bien, le DNF nous invite à ne pas faire de coupes importantes et nous avons d'ailleurs reporté certaines coupes parce que nous les aurions vendus à des prix bradés. Le bois, quand il est sain, peut atteindre une ou deux années pour en espérer en tirer un meilleur prix. Sur le cantonnement d'Arlon on a quand même 1000 m³, 4 lots de feuillus et 3 lots de résineux. Ce n'est pas mirobolant et ce qu'on espère en tirer est un montant de l'ordre de 30.000 € environ, on serait déjà content. On a déjà engrangé sur l'article budgétaire 30.000 €, donc si tout se passe normalement on devrait en avoir 60.000 €. Nous avons comme inscription budgétaire 100.000 €, vous savez que les autres années nous en avons 400.000 € habituellement. On a donc revu à la baisse et nous avons été prudents je pense à ce niveau-là. Je pense que les rentrées ne devraient pas dépasser les 100.000 € si on les atteint.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE :

Article 1 : La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires de l'exercice 2019 au domaine de l'Etoile d'Or à Viroinval :

LOT ESPECE

1 44 m³ de feuillus.

sera vendu par adjudication publique, en participation à la vente groupée le 11 septembre 2019, en totalité au profit de la caisse communale, sans réserve d'affouage.

Article 2 : La vente sera effectuée conformément aux dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008, aux clauses et conditions du cahier des charges du 25 mai 2009, aux conditions et clauses particulières annexées à la présente qui seront reprises au catalogue ainsi qu'à la clause particulière suivante :

« l'adjudicataire, l'entrepreneur de débardage ou de travaux forestiers devront se conformer à la stricte application de l'AR du 21.08.1988 (M.B. du 08.10.1988) relatif aux prescriptions et obligations de consultation et d'information à respecter lors de l'exécution de travaux à proximité d'installations de transport de produits gazeux et autres par canalisation »

Article 3 : Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS, en charge des Bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON (1 lot).

21. BOIS COMMUNAUX - Ventes de coupes de bois dans le cantonnement d'Aywaille – exercice budgétaire communal 2019 : Désignation des coupes et fixation des conditions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes ordinaires (cantonnement d'Aywaille) de l'exercice budget ordinaire 2019 reprises aux états de martelage. Les lots 91 et 92 seront vendus sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par le cantonnement d'Aywaille le 04 octobre 2019.

Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du Cahier des charges générales arrêté par la Députation Permanente du Conseil Provincial le 9 août 2001 et suivant les clauses particulières annexées au courrier du 06 août 2018 du DNF.

Article 3 : Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS ayant en charge les bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON (2 lots).

22. BOIS COMMUNAUX - Vente de coupes de bois dans le cantonnement d'Arlon – exercice budgétaire communal 2019 : Désignation des coupes et fixation des conditions.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : La destination suivante est donnée aux coupes de bois ordinaires de l'exercice 2019 reprises aux états de martelage. Elles seront vendues sur pied, par adjudication publique, au profit de la caisse communale, en participation à la vente groupée organisée par le Département Nature et Forêts le 16 septembre 2019.

Article 2 : En cas de vente, celle-ci sera effectuée aux clauses et conditions du nouveau Cahier des charges générales du 25 mai 2009 et suivant les clauses complémentaires globales annexées au courrier du 13 août 2019 du DNF.

Article 3 : Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS en charge bois communaux, est désigné Président de la vente pour les lots de la Ville d'ARLON.

Article 4 : La délégation de deux directeurs financiers appartenant aux Communes participantes est approuvée.

23. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Mise zone bleue d'une partie de la rue du Gazomètre.

Monsieur MITRI – C'est une extension de la zone bleue que nous avons, c'est pour cela que nous proposons de la mettre en zone bleue, vu la demande répétée des habitants de la rue et avec l'avis de la police et de la Fonctionnaire de la Région wallonne.

Monsieur WALTZING – On a toujours l'accord d'utiliser le parking de la Maison de la Culture donc nous ne pénalisons personne.

Monsieur MAGNUS - Et franchement les habitants de la rue n'en peuvent plus, ils ne savent plus sortir de chez eux, surtout avec tout le clos Ensich situé en face. Je crois que ça fait aussi longtemps que l'on parle de cela, donc on le fait.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

ARRETE :

Article 1er : L'article 20 du règlement général sur la circulation routière est abrogé et remplacé (ajout d'un point 10) par

Art. 20 : Zone Bleue

1. Rue des Martyrs
2. Square Albert Ier
3. Rue du Transept
4. Rue Jean Koch
5. Av
5. Avenue Jean-Baptiste Nothomb sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
6. Avenue de la Gare sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
7. Rue du Général Molitor (ancien site militaire)
8. Parking Reuter Zone bleue (à partir de la façade mitoyenne de l'immeuble n° 39 jusqu'à la passerelle de la banque située au n°1)
9. Rue Zénobe Gramme
10. Rue du Gazomètre, depuis le numéro 22 jusqu'au numéro 77

« La mesure sera matérialisée par un signal E9a de type zonal de début et de fin de réglementation dans lequel figure la reproduction du disque de stationnement, la mention "3 heures" et la mention « Excepte riverains ».

Article 2 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne – Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.

24. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : rue de Schoppach – Suppression d'une place de stationnement et création d'une bande de stationnement.

Monsieur MITRI – C'est une modification à ajouter à une partie de la rue de Schoppach qui est vraiment en croisement avec les rues Halbardier et du Camp pour faciliter la visibilité à ce carrefour. L'emplacement de stationnement gênant au niveau de l'habitation n°97 sera retiré avec une zone hachurée pour permettre la visibilité. On facilite aux riverains d'avoir de l'autre côté de la rue des emplacements qui sont mis en marquage en face du n° 82 jusqu'au 88. A ce moment-là les gens ont des places bien désignées pour stationner et la visibilité est facilitée de l'autre côté de la rue, avec le croisement avec la rue du Camp, en accord avec la Région wallonne et notre police régionale.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

ARRETE :

Article 1er : L'emplacement de stationnement situé rue de Schoppach, à hauteur du n° 97, est supprimé et un marquage strié y sera apposé.

Article 2 : Le stationnement sur le trottoir situé rue de Schoppach, du n° 82 au n° 88 inclus est autorisé et une bande de stationnement y sera marquée.

Article 3 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne – Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier.

25. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création d'un SUL (sens unique limité) rue du Brill.

Monsieur MITRI – le titre n'est pas tout-à-fait le plus conforme mais c'est une conséquence d'une adaptation de la circulation dans la rue du Brill. D'ailleurs je demande à Monsieur VINCENT qui a eu la gentillesse de rester jusqu'au bout pour en deux images nous montrer la problématique qui est actuellement à la rue du Brill, et pour laquelle nous proposons une solution qui sera directement d'application, si vous êtes d'accord, avec avertissement des riverains à partir de la rentrée scolaire.

Monsieur VINCENT – Voici la situation actuelle à la rue du Brill, où nous avons une interdiction de stationnement et d'arrêt le long des maisons ; de l'autre côté nous avons une possibilité d'arrêt dans le Kiss & Ride, et une seconde possibilité d'arrêt dans la seconde poche qui est le long de l'école. Le problème qui avait été observé et rapporté par la police est que lors des heures de dépose/reprise, les parents premièrement se stationnent dans la seconde poche de stationnement et également le long des maisons, ce qui crée des tensions avec les riverains. Deuxièmement les voitures qui se stationnent dans l'accotement empêchent les voitures de se croiser efficacement dans la rue, et les enfants qui sortent des voitures stationnées dans l'accotement doivent donc marcher sur la voirie. La proposition pour pallier à tout ça était de mettre la rue en sens unique limitée, à l'exception des vélos, de supprimer l'interdiction de stationnement le long des maisons pour pouvoir créer des petites poches de stationnement de part et d'autre de la voirie, afin de créer plus de possibilités de stationnement pour les parents mais en plus cela induit un effet chicane pour ralentir la vitesse des automobilistes qui circuleront du nord vers le sud pour avoir le Kiss & Ride de leur côté. Ici, vous remarquerez que l'interdiction de stationnement autorisé sera uniquement maintenue pour le Kiss & Ride mais pas pour la seconde poche de stationnement qui est également utilisée à l'occasion par les riverains en soirée. Le Kiss & Ride, quand à lui, sera pourvu d'un additionnel du lundi au vendredi, de 7h à 9h, vu qu'un Kiss & Ride est rarement utilisé lors de la reprise des enfants entre 15h et 16h.

Monsieur MITRI - De la même façon, cette solution a été proposée après une réunion avec le comité du village, et elle a été évidemment acceptée par la police et la Fonctionnaire de la Région wallonne. Le sens unique limité pour les cyclistes tombe comme conséquence de cette modification.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er: Il est interdit à tout conducteur de circuler sur la rue du Brill, de son carrefour avec la rue du beau site vers et jusqu'à son carrefour avec la rue du Rhin, sauf pour les cyclistes;

Article 2: Modifie le point 88 de l'article 12.A interdisant le stationnement des véhicules:
88. Rue du Brill, en vis-à-vis de l'immeuble n°9, sur une longueur de 30 mètres, du lundi au vendredi, de 7h à 9h.

26. FABRIQUES D'EGLISES - Approbation des comptes de l'asbl « Communauté Laïque » pour l'exercice 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2018 de l'Asbl Communauté Laïque de la région.

27. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention au Comité des Fêtes de Fouches pour l'organisation de la fête de la musique le 29 juin 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'octroyer une subvention de 600€ euros au comité des fêtes de Fouches ;
- Que la subvention engagée sur l'article 762/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2019;
- La liquidation est autorisée suite à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus pour un montant de 600€ dès réception des pièces justificatives.

28. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention en numéraire à l'asbl « EOP » pour l'organisation de la 5ème édition de l'Extraordinary Film Festival qui se déroulera le 5 novembre 2019 à Arlon.

Monsieur MAGNUS - C'est un festival international de films de fictions et de documentaires bisannuel centré sur les réalités et les capacités des personnes en situation de handicap. Ça nous a semblé être un beau sujet auquel il fallait apporter un subside de 1.000 €.

Monsieur LAQLII - C'est la 5^{ème} édition et j'avoue que c'est la 1^{ère} fois que j'entends parler de ce festival.

Monsieur MAGNUS - Je ne suis pas sûr que ce soit la 5^{ème} édition à Arlon.

Madame BLEROT – C'est normal parce que c'est la 1^{ère} fois que ça a lieu à Arlon, donc les autres fois c'était sur Libramont. Ils font toujours à Bruxelles et aussi à un endroit dans la Province, donc pour une fois ils le font sur Arlon.

Monsieur MAGNUS - Nous avons la chance d'avoir ce beau projet sur Arlon, c'est pour ça qu'on donne un montant de 1.000 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'octroyer une subvention de 1.000 euros à l'ASBL « EOP » pour l'organisation de la 5ème édition de l'Extraordinary Film Festival qui se déroulera le 5 novembre à Arlon ;
- que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02, « subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2019;
- que la liquidation de la subvention est autorisée suite à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus dès réception des pièces justificatives.

29. FINANCES COMMUNALES - Approbation des comptes de l'asbl « Hall Polyvalent » d'Arlon pour l'exercice 2018.

Monsieur MAGNUS - Il faudra être attentif l'année prochaine.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2018 de l'ASBL HALL POLYVALENT.

30. FINANCES COMMUNALES - Approbation des comptes exercice 2018 de l'asbl « Les Aralunaires ».

Monsieur MAGNUS - Vous savez que nous donnons un montant de 25.000 € mais le boni de l'exercice, qui va de mieux en mieux, est de 17.000 € en 2018, avec un boni reporté de 66.000 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2018 de l'ASBL LES ARALUNAIRES.

31. FINANCES COMMUNALES - Gratuité du parking de l'espace Didier les samedis de septembre à décembre 2019.

Monsieur MAGNUS - Tout à l'heure je vous ai donné des dates donc je propose simplement de ne pas le mettre à partir du 1^{er} septembre parce que ça va bousculer tout le monde, il faudra à nouveau rechanger tout aux dates prévues, mais de le mettre gratuit à partir du weekend qui suit la date à laquelle on a redessiné de manière correcte les différents parkings. Ça sera aux alentours du 15 septembre donc je propose de le mettre après pour ne pas bousculer deux fois les gens qui ne voudraient pas comprendre. L'objectif était véritablement de faire en sorte que les gens puissent revenir un peu plus dans ce parking – on a entendu les remarques qui ont été émises tout-à-l'heure – de manière à ce qu'ils se réapproprient cette espace, compte tenu des marquages qui ont été modifiés, donc c'était vraiment l'objectif pour les samedis, de la mi-septembre à fin décembre 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le tarif d'utilisation du Parking de l'Espace Didier comme suit :

Tarif horaire :

- 0,00 EUR les samedis entre 0h00 et 24h00 à partir du 14 septembre 2019 jusqu'au 28 décembre 2019
- 0,50 EUR pour 30 minutes
- 1,00 EUR pour 60 minutes
- 2,00 EUR pour 120 minutes
- 3,00 EUR pour 180 minutes
- 4,00 EUR pour 240 minutes
- 5,00 EUR pour plus de 240 minutes

Tarif abonnements

- navetteur 5 jours sur 7 / mois : 38,50 EUR
- commerçant 6 jours sur 7 / mois : 44 EUR
- riverains de jour 7 jours sur 7 / mois : 49,50 EUR
- riverains de nuit 5 jours sur 7 / mois : 22 EUR
- riverains de nuit 6 jours sur 7 / mois : 27,50 EUR
- riverains de nuit 7 jours sur 7 / mois : 33 EUR
- week-ends + nuits / mois : 38,50 EUR
- 24 heures/24, 7 jours/7 : 82,50 EUR
- Tarif cinéma – forfait soir / sortie : 1 EUR

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 1 heure et 48 minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale adjointe,

Le Bourgmestre-Président,

M. STEVART

V. MAGNUS